

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

- Les compagnies pétrolières ne sont pas encore au bout de leurs peines — page 9
- Après 25 ans de publication, Perspectives cesse de paraître — page 9
- L'aide aux PME à l'étranger — page 10
- La chronique de fiscalité — page 10
- Bière et vin: la Régie accorde d'autres permis à La Maisonnée — page 11
- Les relations économiques entre le Québec et les États-Unis — page 13
- Le MICT veut protéger des retombées de \$634 millions — page 16

Le Pacte de Varsovie prépare une offensive de «paix» en Occident

PRAGUE (d'après AFP et Reuter) — Le lancement d'une «offensive de paix» en Occident à partir des dernières initiatives soviétiques en date en faveur du désarmement est le principal objectif du 18e sommet du Pacte de Varsovie qui s'est ouvert hier à Prague, ont laissé entendre les commentateurs communistes.

La première des deux journées du sommet du Pacte de Varsovie s'est déroulée dans le plus grand secret, avec la participation de tous les numéros un des sept pays du bloc de l'Est, dont le leader soviétique Youri Andropov.

Le seul communiqué officiel sur cette session du «comité politique consultatif», diffusé par l'agence tchécoslovaque CTK, a précisé que les questions de «la

sauvegarde de la paix, de la poursuite de la détente, du renforcement de la sécurité et du développement de la coopération en Europe», étaient inscrits à l'ordre du jour.

Les journaux de Prague, de Budapest, de Varsovie et de Sofia ont tous laissé entendre que les dernières propositions formulées le 21 décembre par M. Andropov sur la réduction des missiles soviétiques et les autres initiatives dans le domaine de la limitation des armements occuperaient l'essentiel des discussions au cours de ce sommet.

L'agence polonaise PAP a annoncé que la session adopterait des «documents communs», sans plus de précision.

De source diplomatique occidentale, on s'attend que les alliés de M. Andropov adopteront officiellement les po-

sitions soviétiques comme politique du Pacte de Varsovie, et qu'ils lanceront une campagne concertée de propagande afin de faire échec au projet de déploiement de nouveaux missiles de l'OTAN en Europe.

Les mouvements pour la paix et les gouvernements des pays où seront déployés les prochains missiles de l'OTAN seront les principaux destinataires de cette campagne, estime-t-on de même source.

Cet accent mis sur les questions de sécurité est corroboré par la présence de tous les ministres de la Défense des pays membres (Bulgarie, Hongrie, Pologne, RDA, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS) aux côtés des numéros un des partis, chefs de gouvernement et ministres des Affaires étrangères, ainsi que du commandant-en-chef des forces unies, le maréchal Viktor Koulikov.

Les observateurs à Prague supposent que les débats sur ces problèmes ne sont pas complètement unanimes, du fait de l'attitude roumaine.

Selon des sources bien informées, au cours de la phase préparatoire du sommet, Bucarest s'est en effet montré peu désireux d'endosser l'intégralité des positions soviétiques dans le grand marchandage stratégique Est-Ouest.

Par ailleurs, le jour même de l'ouverture du sommet, l'organe du PC roumain, *Scintera*, a rappelé comme par ha-

Voir page 8: Varsovie

Arrivé à Bangkok, Trudeau rencontre un groupe de 11 hommes d'affaires

BANGKOK (PC) — Des hommes d'affaires canadiens qui accompagnent le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, dans sa tournée commerciale en Asie, ont confié hier au premier ministre qu'ils avaient besoin de l'aide du gouvernement canadien pour offrir des taux plus avantageux afin de faire concurrence à de féroces compétiteurs comme les Américains et les Japonais.

Cette question de financement semblait hier être la seule préoccupation de ces onze hommes d'affaires qui ont pu rencontrer hier M. Trudeau dès leur arrivée à Bangkok en provenance de Hong Kong.

Les hommes d'affaires canadiens ont

souligné à M. Trudeau que la Thaïlande était un pays merveilleux, que de grandes opportunités s'y présentaient et que l'avenir y était prometteur.

Un des membres du groupe, interrogé sur la pratique des pots-de-vin, courante en Asie, a expliqué que c'était une coutume bien établie dans les pays en voie de développement que d'avoir recours à un agent local pour éviter ou réduire les tracasseries administratives. La corruption est monnaie courante dans certains milieux et pays d'Asie, reconnaissent les hommes d'affaires du Canada, mais elle est moins développée en Thaïlande que dans les autres pays du Sud-Est asiatique, ajoutent-ils.

M. Trudeau a rencontré ces hommes

d'affaires quelques minutes après son arrivée à Bangkok, où il a été officiellement reçu par le premier ministre thaïlandais, M. Prem Tinsulanonda. Je suis très heureux de retrouver en Thaïlande un «groupe d'hommes d'affaires canadiens très à la page», a déclaré M. Trudeau.

C'est la première fois qu'un premier ministre du Canada se rend en visite officielle en Thaïlande. M. Trudeau est arrivé après un vol de trois heures en provenance de Hong Kong, où il s'était arrêté lundi.

Sous un soleil radieux et par une chaleur accablante de 32 degrés Celsius, le premier ministre Prem passé au cou de son illustre visiteur un collier de jas-

mins écarlates pendant qu'à l'arrière-plan, une multitude d'écoliers et d'écolières transportés en autobus à l'aéroport pour la circonstance, brandissaient de petits drapeaux des deux pays.

Après une salve d'honneur de 19 coups de canon, suivie des deux hymnes nationaux exécutés par une fanfare et après avoir passé en revue une garde d'honneur, les deux chefs de gouvernement ont emporté un tapis rouge où ils ont été accueillis par une averse de pétales de lotus lancés par de charmantes fillettes en longues robes de soie multicolores.

La première séance de pourparlers entre MM. Prem et Trudeau aura lieu

Voir page 8: Trudeau



Précédé par son fils Sacha, âgé de 9 ans, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a été accueilli à Bangkok hier par le premier ministre de la Thaïlande, Prem

Tinsulanonda. De jeunes filles ont répandu des pétales de lotus à leurs pieds.

(Photolaser)



Foulards et vêtements chauds ont retrouvé toute leur utilité hier quand le froid, jusqu'ici fort discret, a tout à coup resserré son étreinte au Québec faisant descendre le mercure de plus de trente degrés en 24 heures. Mais cette première morsure de l'hiver semble être de courte durée puisque la météo prévoit un adoucissement de la température dès aujourd'hui et, malheureusement pour les skieurs, aucune chute de neige importante au cours des prochains jours.

(photo Jacques Grenier)

L'armada danoise appareille

ESBJERG DANEMARK (Reuter) — Plus d'une centaine de chalutiers danois ont appareillé hier malgré la tempête, pour les bancs de pêche au large de la côte nord-est de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Les pêcheurs danois se sont dits prêts à braver l'arrestation par les navires de patrouille britanniques croisant dans les eaux.

Dans une nouvelle réglementation, Londres leur interdit l'accès de ses eaux territoriales à la suite du rejet la semaine dernière par Copenhague d'une politique communautaire de pêche.

Toutefois la tempête qui règne en mer du Nord depuis le début du mois a empêché les chalutiers danois de jeter leurs filets, et contraint les plus petits d'entre eux à rester au port.

Seul le Danemark est exclu de la réglementation édictée par Londres le 1er janvier. Ses neuf partenaires ont, pour leur part, accepté de formuler de nouveaux règlements de pêche nationaux basés sur les propositions faites en juin par la Commission européenne.

Les Danois sont dorénavant exclus de

Voir page 8: Armada

Comme les humains...

Les ordinateurs parlent plus facilement qu'ils n'écoutent

par Gilles Provost

L'ordinateur parlant, qui comprendrait les commandes verbales et qui y répondrait à haute voix, voilà le rêve secret de la plupart des industriels de l'informatique... et des compagnies de téléphonie.

C'est aussi un objectif bien concret pour toute une équipe de chercheurs montréalais, rattachés aux Laboratoires Bell-Northern et à l'INRS-télécommunication, à l'île-Des-Sœurs, en banlieue ouest de Montréal. Déjà, leurs réalisations forcent le respect, comme leur système expérimental qui est capable de lire à haute et intelligible voix, avec la bonne intonation, n'importe quel texte imprimé en français.

«Malheureusement, les ordinateurs sont comme les humains, ils parlent beaucoup plus facilement qu'ils n'écoutent», avoue avec humour M. Douglas O'Shaughnessy, un New-Yorkais que l'INRS-télécommunication a recruté pour enseigner la conversation française aux ordinateurs.

Pour lire un texte à haute voix, dit-il, la machine n'a pas vraiment à comprendre le sens de ce qu'elle lit ou prononce. Il lui suffit d'associer les bons sons aux syllabes qu'elle lit et d'interpréter suffisamment la structure logique des phrases pour fournir une intonation adéquate, par exemple en accentuant les mots importants et en abaissant le ton à la fin de chaque phrase. La ponctuation et la séparation des mots fournissent à cet égard des indices importants.

Il en va tout autrement s'il faut «comprendre» un discours. Cette fois, la machine doit tenir compte des défauts de prononciation, des élisions, des accents divers ou des émotions, et reconnaître, malgré tout, les mots individuels qu'il lui faudra interpréter (si elle les connaît). Dernière contrainte, elle doit pouvoir comprendre dans un délai raisonnable une machine qui travaillerait pendant un mois pour comprendre une phrase, n'aurait guère d'utilité pratique.

Jusqu'à maintenant, dit M. O'S-

haughnessy, les ordinateurs comprennent des mots simples, détachés les uns des autres. Des chiffres, par exemple. Des chercheurs américains ont même construit un fauteuil roulant automatique dont l'utilisateur peut commander les mouvements avec sa voix. Là encore, le nombre de commandes est très limité et il n'y a qu'un utilisateur possible.

Dans certains cas, on est parvenu à familiariser l'ordinateur avec plusieurs voix différentes mais ce doit être des personnes du même sexe, à peu près du même âge et avec un accent semblable. Le problème est si critique que certains individus n'arrivent à se faire comprendre qu'à certaines heures de la journée: leur voix est trop enrouée le matin, au réveil.

D'autres équipes ont permis à des ordinateurs de comprendre des phrases complètes, sans coupure artificielle entre les mots. Malheureusement, le vocabulaire est alors li-

Voir page 8: Ordinateurs

La Baie James, un pays-laboratoire

■ *Jamais au Québec n'avait-on poussé aussi loin la recherche et les aménagements en protection du milieu*

par
Louis-Gilles Francoeur

TOUT impressionnante que soit sa réalisation, le «projet du siècle» au Québec, ce n'est pas seulement la mise en place, en milieu nordique difficile de l'un des grands complexes hydro-électriques du monde. Le harnachement des rivières de la Baie James a aussi donné lieu à des aménagements environnementaux dont l'envergure et la facture scientifique sont telles que toute cette région est devenue, en fait, un immense laboratoire écologique, à l'échelle d'un territoire aussi vaste qu'un pays.

Mais la petite histoire de la percée technologique des Blancs dans le territoire des Cris a aussi connu, comme toutes les histoires, des chapitres beaucoup moins reluisants.

En effet, pendant que la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) se lançait dans un programme d'études scientifiques sans précédent au Québec, consacrant plus de \$250 millions pour atténuer les impacts du développement de la rivière La Grande, plusieurs entrepreneurs, promoteurs et individus n'hésitaient pas à faire fi des normes en vigueur, certains perceurs de routes allant même, à l'occasion, jusqu'à colmater des frayères d'une exceptionnelle valeur.

Ces contradictions illustrent bien le double objectif poursuivi par les promoteurs du «projet du siècle». Ils voulaient, d'une part, maintenir la qualité du milieu de vie des Cris et conserver, sinon accroître, les ressources fauniques à leur disposition. Par contre, la froide logique des échéanciers réalisés au moindre coût a obligé les concepteurs «environnementaux» à perfectionner leur manière d'intervenir dans la machine administrative de la SEBJ et à adapter les techniques environnementales du Sud au milieu nordique.

En dépit des résistances et des accidents de parcours, le bilan de leurs efforts est impressionnant. Des dizaines de milliers d'arbres ont été coupés et brûlés afin de permettre aux nouvelles rives des réservoirs d'être plus rapidement propices aux activités de reproduction de la faune aquatique. Des ensemencements aériens ont permis d'implanter une végétation tenace sur le lit partiellement asséché des rivières Eastmain et Opinaka afin de prévenir son érosion. Et pour redonner vie à ces rivières autrefois imposantes, des digues ont été érigées à de nombreux endroits pour ramener les eaux à leurs anciens niveaux sur plusieurs dizaines de kilomètres. Enfin on a aussi évité la noyade de centaines de kilomètres carrés de bons territoires de chasse en domestiquant l'écoulement de la rivière La Grande, sans que la chose ne soit nécessaire pour la production d'électricité.

Dès le lancement du projet, au début des années 70, on s'aperçut qu'on savait fort peu de choses sur ce territoire nordique. Pendant que les constructeurs de barrages se penchaient sur leurs plans à dessin, plusieurs équipes de chercheurs se lançaient dans l'inventaire

des ressources. C'était un précédent. Rien de tel n'avait été fait à la Manicouagan, par exemple.

À cette époque, toutefois, les responsables de l'Environnement ne pesaient pas très lourd dans la conception et la réalisation des ouvrages: «Pendant que les zoiseaux jouaient les fleurs et les castors, nous, on fonçait avec les tracteurs», explique un vieux contremaître qui a vécu la construction de la route de pénétration entre Matagami et LG-2.

La présence symbolique du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, et l'absence de véritables normes environnementales ont provoqué des erreurs coûteuses, selon un biologiste de la SEBJ. La plus célèbre demeurera sans contredit le remplissage de la frayère du lac Yasinski, l'une des plus importantes du Québec, sinon du Canada. Quelque 10,000 dorés y frayaient chaque année.

La route passe maintenant exactement au dessus de l'ex-frayère où les dorés retournent chaque année accomplir — en vain — leur rite millénaire. Dix ans après cette «gaffe», les activités de la frayère n'ont pas repris leur vigueur initiale car le ponceau sous la route n'est pas encore à la profondeur, ni à l'angle requis.

Et les administrations se renvoient la balle. Pour le MLCP, ce dossier est fermé. La SEBJ-Environnement aimerait bien se pencher «avec un mandat» sur ce problème, en soi peu coûteux à réparer. Mais ce n'est pas dans son mandat de corriger les «gaffes» de la Société de développement de la Baie James (SDBJ). Le service de l'environnement de la SEBJ n'a autorité que sur les séquelles des travaux à proprement parler hydro-électriques.

Il n'en demeure pas moins que la SEBJ-Environnement est structuré de façon telle que ses «ingénieurs environnementaux» ont eu rapidement leur mot à dire dans la conception même des ouvrages au lieu d'être cantonnés à un rôle de «critiques» a posteriori de plans déjà terminés.

C'est ainsi, explique le directeur de la SEBJ-Environnement, M. Alan Soucy, que ses services ont souvent intégré leurs préoccupations dans le design des ouvrages ou dans leur stratégie de réalisation: les prélèvements de roc et de sable se sont ainsi réalisés — chaque fois que la chose était possible — dans le fonds des futurs réservoirs, ce qui a réduit l'ampleur des travaux de correction sur les terrains de chasse des Cris.

«Lorsque nous avons eu en mains le résultat des études sur le terrain — ce qui a quand même pris quelques années — nous avons élaboré des directives aux entrepreneurs autant pour l'élimination des déchets que pour l'aménagement

des campements. Nous connaissons alors les limites de ce milieu, fragile par définition, où la faune et la flore mettent beaucoup plus de temps à se reconstituer que dans le Sud de la province».

La gestion de tous ces projets environnementaux s'est donc perfectionnée avec le temps, explique M. Soucy, qui se réfère à l'image «laboratoire» où chaque essai, même infructueux, constitue un acquis instructif. Ce dernier reconnaît toutefois qu'il a fallu du temps et de la patience — «parfois des coups de poing sur la table» — pour amener certains entrepreneurs à la raison.

Les responsables de l'environnement sur le terrain se retrouvaient souvent impuissants devant les entrepreneurs anxieux de respecter les échéances au moindre coût. Au lieu d'avoir des pouvoirs équivalents au chef de chantier, le responsable de l'environnement lui était subordonné. C'est à cette époque, c'est-à-dire en 1975, que le grand patron de l'Environnement à la Baie James, l'ingénieur Yvon Bélard, démissionnait avec fracas parce qu'on lui refusait le pouvoir de faire appliquer les normes alors en vigueur.

Durant la première phase des travaux, les devis de construction ou de réalisation devaient être approuvés par le ministère de l'Environnement à Montréal ou à Québec.

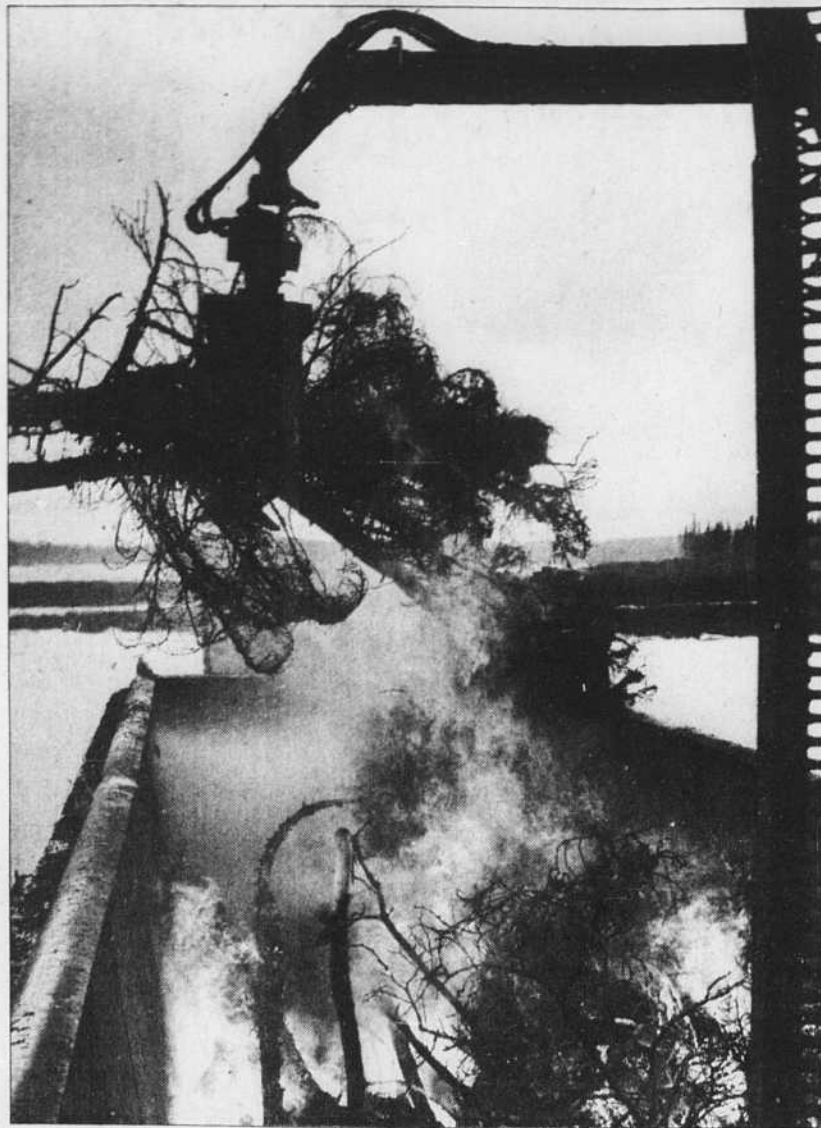
«Lorsque les autorisations pour percer un «pit» de sable à côté d'un lac nous arrivaient, le banc d'emprunt en question était très souvent déjà rendu sur le barrage», explique de son côté l'actuel directeur régional du ministère de l'Environnement, M. Alain Gariépy. Aujourd'hui, cette direction régionale — la seule présence gouvernementale implantée sur le territoire de la Baie James — approuve les devis sur place par délégation de pouvoir du sous-ministre.

Si le nouveau système est plus rapide il n'a pas mis fin aux excès, aux tiraillements, voire aux affrontements. La réalisation des ouvrages de la Caniapiscou l'illustre bien.

Les entrepreneurs y ont fait fi dans plusieurs cas des normes gouvernementales qui interdisent d'ouvrir des bancs d'emprunt à proximité des lacs. Pour la SEBJ, ces exigences sont souvent «réalistes» car la faune aquatique, très fragile dans ces régions, n'est pas menacée, à son avis, par la manipulation et le déversement de matériaux naturels comme le sable sur les rives d'un lac.

«Et puis, de toute façon, on reboise», explique M. Soucy. En tout, sept millions d'arbres auront été replantés d'ici 1984 sur le bord des routes et dans les anciens bancs d'emprunt aujourd'hui bien nivelés. Ce type d'aménagement ne fait pas toujours l'affaire des Cris, qui profitent souvent de ces espaces ouverts pour installer leurs campements provisoires. Mais ces activités de reboisement demeurent, financièrement parlant, très marginales (\$8 millions) dans l'ensemble des \$250 millions gérés par la SEBJ-Environnement.

L'essentiel du budget d'aménagement va, en effet à la réalisation de couloirs



Véritable volcan flottant, ce four géant sert à la combustion des arbres déracinés par les glaces, ou qui ont été coupés sur les berges des nouveaux réservoirs hydro-électriques de la Baie James. Deux grues l'alimentent en permanence avec des arbres entiers qui se consomment en quelques minutes, leurs cendres prenant forme de la larve volcanique. Cette installation a permis de réduire les coûts du nettoyage des berges et d'accroître leur utilisation par la faune aquatique.

artificiels pour empêcher certaines rivières détournées de déborder sur de bons terrains de chasse. Quelque \$40 millions seront dépensés à cette fin. Le nettoyage des berges sur les nouveaux réservoirs coûtera \$40 des \$60 millions prévus initialement. Le jeu des glaces s'avère en effet un allié naturel et la SEBJ-Environnement a expérimenté avec succès des brûleurs géants, flottants, qui lui permettront de réduire ces coûts. Les activités de déboisement, qui profitent surtout aux Cris en terme d'emplois, coûteront néanmoins un \$22 millions de plus. Il s'agit essentiellement de nettoyer à fond les nouvelles berges à proximité des embouchures pour y faciliter les activités de repro-

ductions des différentes espèces de poissons.

Certaines expériences, assez coûteuses d'ailleurs, profiteront à d'autres... Comme la relocalisation des castors qui se trouvaient sur les territoires aujourd'hui inondés. Plusieurs castors rescapés sont morts, probablement des suites du «stress» associé à leur capture et à leur transport en hélicoptère. Et on s'est aperçu que quelques castors, abandonnés sur place, avaient réussi à survivre en se reconstruisant cabane sur cabane au fur et à mesure que l'eau du réservoir montait. Et ce, en dépit de l'hiver qui sévissait.

«Il est normal dans un programme de cette envergure que certains volets s'a-

vèrent infructueux. Les sciences environnementales sont en plein développement. Et nous avons dû expérimenter beaucoup pour les adapter au territoire nordique. Il a notamment fallu faire de nombreux essais pour identifier des plantes qui survivent ici. Quand le Québec ira de l'avant avec d'autres projets hydro-électriques dans le Nord, il y aura beaucoup moins d'hésitations et d'essais. Autant sur le terrain qu'au niveau de la conception. Et des coûts», affirme M. Soucy.

Des erreurs à ne plus répéter, il y en a, en effet. Comme les évacuateurs de crues de LG-3 et de la Caniapiscou, qui projettent leur eau d'une hauteur telle qu'elle génère une sursaturation de l'eau en azote, ce qui peut être mortel pour les poissons vivant à proximité, un phénomène analysé récemment à la Manicouagan par Hydro-Québec.

L'aménagement des embouchures de rivières, combiné avec le remplissage des grands réservoirs — on songe même à gérer l'exploitation de l'eau en fonction de la faune aquatique — a provoqué une véritable explosion des populations de poissons. Le castor et le caribou, quant à eux, ne semblent pas menacés par l'ampleur des travaux.

Il y a néanmoins des inconnues importantes comme les effets de la chasse «moderne» dans ces territoires dont l'accès est désormais beaucoup plus facile qu'avant. La fermeture des chantiers et la fin des travaux de déboisement accentueront-ils la pression de la chasse et de la trappe? Comment les Cris maintiendront-ils leur nouveau mode de vie, qui les a mis à l'heure des véhicules tout-terrain et des motos-neige?

On connaît aussi très mal les effets de la chasse et de la pêche «sportive» pratiquée à l'intérieur des terres par les Blancs pendant la construction. Ou encore par cette nouvelle vague de cols blancs d'Hydro-Québec, qui prennent charge aujourd'hui des installations. Dans un milieu où une truite prend deux fois plus de temps pour atteindre sa taille d'adulte, quel est l'effet du braconnage pratiqué par certains, comme ces deux cadres qui nous ont exhibé fièrement la photographie de 200 truites capturées en une seule fin de semaine? À cause de la baisse des activités de construction, les compagnies locales d'aviation ferment les yeux sur les glaciers trop lourds rapportés par ces nouveaux clients, aussi bien nantis en loisirs qu'en argent.

Quant au MLCP, sensé de contrôler ces excès, il n'est pas encore impliqué en permanence sur le territoire où il maintient quelques agents. Et ce ministère commence à peine à partager son «temps d'aviation» avec l'Environnement pour éviter le doublement inutile de leurs inspections.

À travers les réussites et les faiblesses de nos modèles d'action, l'avenir de la communauté cri qui se joue en même temps que celle de la faune dont elle dépendra à nouveau après le départ des «castors» blancs.

Parc Saguenay

La Commission des biens culturels s'en prend au projet formulé par Québec

par
Louis-Gilles Francoeur

La Commission des biens culturels du Québec estime que «consciencement ou non» le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) a mis en veilleuse tout le patrimoine historique du Saguenay-Lac Saint-Jean dans l'élaboration de son futur parc du Saguenay.

Tel est en effet l'avis formulé par la commission au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, dans une résolution adoptée par ses membres le 19 novembre dernier.

La Commission des biens culturels reproche d'autre part au MLCP de s'être privé dans ce dossier du travail déjà effectué par d'autres organismes gouvernementaux. Elle-même s'est penchée dès 1972 sur la mise en valeur du patrimoine historique de cette région, pour y revenir en 1976 et encore plus récemment dans son rapport annuel de l'année 1979-80. Outre qu'elle préconisait un travail «interministériel» plus poussé dans les dossiers du genre, la Commission y est

allée de suggestions précises visant la protection de paysages particuliers, de réalisations humaines comme des moulins ou des parties de villages et de sites historiques datant de la période amérindienne ou basque.

Après avoir étudié le projet de parc proposé par le MLCP, la Commission des biens culturels en vient d'autre part à la conclusion que ce ministère a élaboré ses plans sans dresser un inventaire détaillé de toutes les ressources historiques de ce territoire. Le même reproche a récemment été adressé au MLCP par de nombreux organismes lors des audiences publiques sur les quatre projets de parcs provinciaux de la région de Montréal à propos de leurs caractéristiques fauniques, biologiques ou historiques.

La commission «s'étonne» notamment de ne point trouver à trace dans les aménagements proposés «ni de la préhistoire remarquable de la région, ni des activités des Basques, ni de la traite des fourrures, ni de la colonisation».

Elle estime aussi «de son

devoir» de faire remarquer que le site archéologique des Grandes Bergeronnes, situé à près de 20 kms à l'Est de Tadoussac, mériterait en raison de son caractère excep-

tionnel d'être intégré ou relié au parc proposé. Elle fait le même commentaire pour le site de l'Échafaud aux Basques.

Ces faiblesses de concep-

tion amènent la commission à suggérer verbalement que «la mise en valeur intégrée du parc projeté devrait dès lors être élaborée en concertation et non en vase clos».

Inscription pour septembre 1983
Pensionnat — Externat
GARÇONS ET FILLES



**Collège
Bourget**

(RIGAUD)
INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 30 milles de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne. Cours secondaire complet (avec ou sans latin). Classes spéciales pour les élèves anglophones. Animation, pastorale et sports privilégiés. Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc. Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en 4e et 5e secondaire, veuillez communiquer avec la direction des études de cette section au numéro

(514) 451-4716

Pour une inscription en 1re, 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9 h 30

le samedi 15 janvier 1983 ou
le samedi 29 janvier 1983 ou
le samedi 12 février 1983

et pour plus de renseignements, composer

(514) 451-5785

COURS DE LANGUES SECONDES ET ETRANGERES

Le Service d'éducation aux adultes propose:

1- **COURS DU SOIR:** Anglais, espagnol, italien, allemand, arabe

- cours axés sur la communication orale
- groupes d'environ 15 étudiants
- coût 60 \$, incluant le test de classement

INSCRIPTIONS: sur rendez-vous, 332-300

FIN DES INSCRIPTIONS: 10 janvier 1983

DÉBUT DES COURS: 24 janvier 1983

2- **COURS DU SAMEDI**

Série A (90 h) — Français, anglais, espagnol, italien, allemand

- cours axés sur la communication orale
- groupes d'environ 15 étudiants
- coût 120 \$, incluant le test de classement

Série B (45 h) — Français écrit

- Anglais écrit
- Anglais, langue des affaires

• groupes de 20 étudiants

• coût: 30 \$

DÉBUT DES COURS: 29 janvier 1983

INSCRIPTIONS: — français, espagnol, allemand: 10 et 11 janvier 1983, à 19 h.

— anglais, italien: 12 et 13 janvier 1983, à 19 h.

10,555, avenue de Bois-de-Boulogne
Pavillon Ignace-Bourget
Montréal, Québec
H4N 1L4
Tél.: 332-3000



**Collège
de Bois-de-Boulogne**

Vient de paraître

aux Éditions Guérin

dans la collection Justice Nouvelle

**le code civil
du Québec**

par Claude Jodoin, avocat
dans son contexte historique et juridique

Code civil du Bas Canada
Code civil du Québec
Index alphabétique et numérique
Lois complémentaires
Notions de procédure civile
Organisation des tribunaux
Lexique des termes du droit

2,3 cm x 1,5 cm relié
511 pages

15.95\$



guérin éditeur limitée

4574 rue SAINT-DENIS
MONTREAL H2J 2L3 TEL.: (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie
avec une personne
qui saura donner

«UN VISAGE
À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE
CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

MONTREAL 847 Cherrier
524-1176
QUEBEC 580 est Grande
Allée
529-3363
CHICOUTIMI 1212 boul.
Talbot
696-1666

Organisme à but non lucratif

Ouvert du lun. au ven. de 10h. à 21h., sam. de 10h à 15h



Passe pour l'automobiliste qui garde la ligne droite, angle Maisonneuve et Frontenac, mais celui qui aurait une intention de virage devrait se méfier. L'illégalité, à cette singulière intersection, se présente tant à gauche qu'à droite. (photo Jacques Grenier)

en bref...

La N.-E. intraitable

HALIFAX (PC) — Il existe déjà une formule d'amendement à la constitution et il est peu probable que les autres provinces soient disposées à y apporter des modifications pour accorder le droit de veto au Québec, a déclaré hier le premier ministre de Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan. Ce dernier, qui commentait un télégramme adressé le 24 décembre par le premier ministre Trudeau au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, estime qu'aucune province ne devrait avoir un droit de veto. Dans son télégramme, M. Trudeau proposait d'aider le Québec à obtenir un droit de veto sur les dispositions de la constitution et plus de protection pour les droits des francophones, si le Québec acceptait formellement la constitution comme un document valide. M. Buchanan, qui est président de la conférence des premiers ministres, a indiqué que la Nouvelle-Écosse n'accepterait pas un tel changement. «Nous nous sommes déjà entendus sur une méthode d'amendement. Cette méthode tient», a-t-il dit dans une interview.

Un démenti du frère Untel

JONQUIÈRE (PC) — Le frère Jean-Paul Desbiens, f.m., a démenti hier la nouvelle voulant qu'il soit à la tête d'un parti politique actuellement en formation au Québec. Jean-Paul Desbiens, mieux connu sous le nom de frère Untel, dit ne pas comprendre l'information véhiculée par monseigneur Raymond Lavoie, de Québec. Le frère Desbiens ne cache pas avoir participé, en novembre, à une journée de réflexion religieuse sur la crise, à l'invitation de monseigneur Lavoie, et d'avoir discuté avec lui de son projet de parti politique, mais il n'aurait jamais été question qu'il en soit le président-fondateur. Il ajoute que les affirmations de monseigneur Lavoie frisent l'imposture.

La reine en C.-B. en mars

OTTAWA (PC) — Après des arrêts au Mexique et aux États-Unis, la reine Elizabeth et le duc d'Édimbourg passeront quatre jours en sol canadien, en mars prochain, exclusivement en Colombie-Britannique. Le couple royal arrivera à Victoria le 8 mars, à bord du yacht Britannia, pour visiter des écoles, une cathédrale et l'université de Victoria. À Vancouver, le lendemain, la reine et le duc participeront à une cérémonie préparatoire à Expo 86 et visiteront le stade et l'université de la Colombie-Britannique. Le 10 mars, de Nanaimo, la reine se rendra à Vernon et le duc à Kamloops. Tous deux se retrouveront à New Westminster, où ils seront reçus à dîner par le premier ministre, M. Trudeau. Ils prendront l'avion pour Londres le lendemain.

Droits des autochtones

OTTAWA (CP) — Les ministres provinciaux des Affaires intergouvernementales, de même que les leaders autochtones ont été invités à participer à une conférence dans la capitale fédérale le 31 janvier et le 1er février au cours de laquelle ils seront appelés à jeter la base de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones dans la constitution. La réunion de la fin du mois, qui se déroulera à huis clos, sera présidée par le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan.

Les excuses du chef

MIAMI (AP) — Le chef de police de Miami, M. Kenneth Harms, s'est défendu hier de l'accusation d'insensibilité envers la communauté noire portée contre lui par le maire de la ville, M. Maurice Ferre, à la suite des événements de la semaine dernière dans Overtown. Selon le maire de Miami, le chef Harms aurait pu faire preuve d'une plus grande sensibilité à l'endroit des résidents d'Overtown. Le chef Harms a nié qu'il ait fait preuve d'insensibilité et souligné que les policiers de Miami n'avaient pas besoin d'être accusés par le maire.

Dépistage du cancer

Les chercheurs de l'hôpital General de Montréal, avec à leur tête le Dr Phil Gold, ont mis au point une nouvelle méthode permettant de dépister, grâce à une analyse de sang, le type de cancer dont peut souffrir une personne. Le Dr Gold, qui au printemps dernier avait mis au point une technique de diagnostic du cancer de l'intestin maintenant utilisée dans les hôpitaux du monde entier, a révélé que les chercheurs de son service avaient au cours des trois derniers mois mis une autre méthode de diagnostic de cancer, qui peut détecter aussi des cancers affectant les poumons et les seins.

Décès de M. D. Lapointe

QUÉBEC (PC) — Un haut fonctionnaire de l'Assemblée nationale, M. Dominique Lapointe, est décédé le 1er janvier à l'âge de 52 ans, à la suite d'une brève maladie. M. Lapointe était conseiller parlementaire du président de l'Assemblée nationale depuis douze ans. Il était spécialiste en droit et procédure parlementaire. Un service religieux a eu lieu en la basilique de Québec le 3 janvier en sa mémoire. M. Lapointe laisse dans le deuil son épouse Marie Gaudreault et deux fils.

Le viol n'existe plus

La loi punit l'assaut sexuel entre époux

OTTAWA (PC) — Depuis hier, un mari peut être accusé d'assaut sexuel sur sa femme au Canada, ou vice versa.

Les amendements en ce sens apportés à l'ancien code pénal canadien sont en effet entrés en vigueur hier.

Ces modifications ont pour conséquence de supprimer le viol, dont seule les femmes pouvaient être victimes, pour le remplacer par l'assaut sexuel, dont les hommes peuvent également être victimes.

La loi définit trois niveaux d'assaut sexuel.

Le premier niveau se limite aux attouchements et la peine maximale est de dix années de prison.

Le deuxième niveau prévoit le recours à une arme pour menacer la victime et est passible de l'emprisonnement à vie.

Au troisième niveau, la victime est mutilée et la peine maximale est encore l'emprisonnement à perpétuité.

Les féministes ont généralement bien accueilli la nouvelle loi, parce que, entre autre, elle limite considérablement le genre de question que l'avocat de la défense peut poser à la victime présumée.

C'est ainsi que l'avocat de la défense ne peut laisser entendre que la victime était consentante que si le juge le permet, après avoir trouvé qu'il y avait suffisamment de preuve pour au moins soulever la question.

Il n'est plus question, d'un autre côté, de

porter plainte immédiatement après l'assaut sexuel.

Et l'avocat de la défense, finalement, est limité dans ses questions sur le passé sexuel de la victime.

Toutes ces restrictions imposées à la défense ne placent pas, cependant, au Barreau Canadien, qui a exprimé la crainte qu'un accusé ne puisse pas toujours avoir un procès juste.

Le document économique des évêques

Le CPQ parle d'une «analyse d'amateur»

par Jean-Pierre Proulx

Le Conseil du patronat du Québec a qualifié hier de «mauvaise et tendancieuse» l'analyse sur la situation économique publiée la semaine dernière par la Commission des affaires sociales de l'épiscopat du Canada. C'est, écrit le CPQ, une «analyse d'amateur».

L'analyse est «mauvaise», soutient le CPQ, parce que les évêques ne semblent pas comprendre que seuls «des entreprises rentables et capables d'affronter la concurrence» sont en mesure d'offrir des emplois. «Les évêques devraient connaître cet

abc du fonctionnement de l'économie».

Ils sont aussi «tendancieux», poursuit le communiqué, quand ils prétendent que «ce sont les profits des entreprises qui sont le facteur déterminant des hausses de prix». En réalité, écrit-on, l'augmentation des salaires et les impôts indirects a entraîné une hausse de l'indice des prix tandis que la diminution des bénéfices des sociétés a entraîné un effet à la baisse de ce même indice.

Le CPQ dit encore avoir de la difficulté à se rallier aux évêques qui, tout en refusant la suggestion du 6% et 5% «demande plutôt un con-

trôle des profits et des prix, sans contrôle des salaires, ou encore de s'en remettre aux stratégies syndicales pour relancer l'économie».

Le CPQ se déclare par ailleurs «d'accord avec la nécessité d'élaborer une stratégie industrielle ayant pour objectif la création d'emplois permanents». Mais cela doit se faire, conclut le CPQ «dans le cadre du régime économique actuel, qui a donné aux Canadiens un des meilleurs standards de vie au monde». Aussi, trouve-t-on injuste, malgré les faiblesses du système, de «profiter des difficultés économiques tem-

poraires actuelles pour l'accuser de tous les maux».

De leur côté, les chefs syndicaux du Québec n'étaient pas hier disponibles. Seul le président de la CSD, M. Jean-Paul Hétu a pu être rejoint. Il s'est pour sa part déclaré «pleinement d'accord» avec les évêques. Il était temps, a-t-il ajouté, que l'on demande que la priorité soit accordée au chômage.

Sur le «front ecclésial», où la déclaration suscite aussi des remous, Mgr Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-de-Québec, a accordé son appui à la Commission des affaires.

Mgr Hubert a déclaré lundi que «ce qui est mis en cause, c'est moins l'aspect technique des 6% et 5% que l'ensemble du programme de relance qui porte davantage sur une notion capitaliste de développement économique, que sur une conception plus humanitaire et plus intégrale».

Mgr Hubert ne croit pas à la «thèse capitaliste» de la hausse des profits pour la relance de l'économie. «Dans les pays du tiers-monde, il y a des gens qui essaient d'assurer la relance de l'économie à partir d'une thèse comme celle-là et on sait que cela n'a pas apporté la paix sociale».

L'évêque de Saint-Jean pense aussi que les réflexions des évêques ne «pouvaient rester dans les nuages» en précisant que l'épiscopat n'était toutefois pas expert en économie. Mais il croit aussi que les hommes d'affaires, dont il n'a pas été surpris de la réaction agressive, n'ont pas le monopole de l'économie: «L'économie est également sociale; elle n'est pas faite de productivité et de rentabilité». Pour leur part, les évêques se sont situés avant tout comme pasteurs «qui voyant ce qui est vécu ont senti le besoin de dire qu'il y avait aussi des valeurs morales en cause».



Les patinoires publiques comme celle du parc Angrignon, ci-haut, ont repris toutes leurs activités normales d'hiver, hier, alors que les écoliers étaient toujours en vacances et n'attendaient qu'une température normale pour cette période de l'année afin de s'adonner au patinage. (photo Jacques Grenier)

Le front commun reste déterminé

La date de la grève illégale sera fixée dimanche prochain

par Paule des Rivières

Les Fêtes n'ont apporté aucun changement de l'attitude du Front commun CSN-CEQ-FTQ, qui a toujours l'intention de déclencher la grève générale illégale à la fin du mois, si ses 200,000 membres suivent.

La date du débrayage, qui paralyserait les hôpitaux, les écoles et une partie de la fonction publique, sera connue dimanche, à l'issue d'une réunion de 800 délégués des trois centrales à Montréal.

Les syndicats veulent pousser le gouvernement à renoncer à ses lois 70 et 105. La première permet aux élus de récupérer près de \$500 millions en baissant le salaire de leurs employés durant les trois premiers mois de 1983. Par la seconde, le gouvernement décrète unilatéralement les conditions de travail de 325,000 employés jusqu'en 1985.

Plusieurs syndicats tiendront des votes de grève à partir de la semaine prochaine, lorsqu'ils auront reçu leur premier chèque de paie réduit. C'est notamment le scénario à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) où les responsables des 35,000 syndiqués du secteur public comptent sur le choc de la coupure salariale pour convaincre les indécis.

Les syndicats d'infirmières qui ne font pas partie du Front commun pourraient bien se joindre à un mouvement de grève mais les responsables des 38,000 fonctionnaires sont beaucoup moins sûrs de l'efficacité d'une telle action.

Le président du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, M. Jean-Louis Harguindeguy, (SFPQ) se demande en effet quel appui la population au chômage apportera aux grévistes. Il doute de plus que le gouvernement ne bouge devant une grève.

À la Fédération des affaires sociales (FAS), le plus gros regroupement du Front commun avec 85,000 travailleurs d'hôpitaux, le président, M. Yves Lessard, admet que «le fardeau est énorme» sur les syndicats et les responsables, et que la grève peut devenir un long voyage.

M. Lessard ne croit pas que l'annonce d'une date de grève dimanche provoquera un assouplissement du gouvernement et une fois les syndicats en dehors de leurs établissements, il sait que des lois pourraient survenir pour forcer le retour au travail, comme l'a d'ailleurs dit le premier ministre lui-même à plusieurs reprises.

La FAS, dont les délégués aux instances intermédiaires sont généralement parmi les plus militants, a ses votes de grève en mains depuis l'automne et elle était la seule prête à déclencher un débrayage avant les Fêtes.

Elle a cependant invité ses syndicats à reprendre des votes de grève, là où les votes de l'automne avaient été trop faibles ou carrément contre le débrayage.

Dans les hôpitaux, les employés recevront leurs premiers chèques coupés entre le 10 et le 21 janvier, dates qui concordent avec la tournée de 50 villes que le Front commun compte effectuer. Chez les enseignants, particulièrement éprouvés par les coupures, les chèques amputés viendront un peu plus tard.

Les 9,000 professionnels du gouvernement prendront aussi des votes de grève sous peu, car la série de votes de décembre a résulté en un mandat de grève très faible.

Le syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a conclu un pacte avec la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Cette dernière a fait voter les enseignants avant les Fêtes et, à moins d'un appel pressant de ses membres, n'écouterait pas le ministre de l'Éducation.

Chez les finissants du secondaire depuis 1976

Les garçons ont eu plus d'emplois que les filles

par Jean-Pierre Proulx

De tous ceux qui sont passés depuis 1976 à l'école secondaire les filles en général et les étudiants qui ont fréquenté le cours professionnel abrégé ont été les plus défavorisés sur le marché de l'emploi.

Voilà la conclusion la plus importante qui se dégage du bilan de la situation des finissants (ou des «sortants») des écoles secondaires du Québec que vient de publier le ministère de l'Éducation à la suite de ses enquêtes annuelles connues sous le nom de «Relance».

«Le professionnel court», dit le rapport de recherche, se caractérise en termes de possibilité d'emploi, par des taux de chômage plus élevés, une forte proportion de finissants qui se retirent du marché du travail et par de longues recherches avant de pouvoir trouver un premier emploi à temps plein. Même si les salaires hebdomadaires moyens s'approchent de ceux des autres finissants du niveau secondaire et même si (pour les diplômés surtout) le travail peut être intéressant, les possibilités d'emploi ne sont pas bonnes. Seuls certaines spécialités offrent des possibilités d'emplois dans la moyenne.

Pour ce qui est des filles, les indices d'intégration au marché du travail sont presque toujours inférieurs à ceux des garçons. Elles occupent moins souvent qu'eux un emploi à plein temps, leur salaire hebdomadaire moyen est «largement inférieur» à celui des finissants. Elles se dirigent vers les emplois moins rémunérés et lorsque la comparaison le permet on observe que, pour une même spécialité, «les finissantes sont moins bien rémunérées que les finissants». Bref, elles seraient victimes de «discrimination».

Voici par ailleurs quelques autres points saillants du rapport:

■ Depuis 1976, le nombre de diplômés du secondaire

qui ont poursuivi leurs études a constamment augmenté malgré les variations du chômage.

■ Parmi les finissants diplômés du secteur général qui sont allés sur le marché du travail, les garçons ont été privilégiés par rapport aux filles. Ils ont davantage trouvé de travail que leurs concitoyens et leurs salaires étaient plus élevés.

■ Les décrocheurs, en moyenne, poursuivent peu leurs études. Les filles chômeaient davantage que les garçons.

■ Les possibilités d'emploi pour les finissants qui ont suivi des cours «supplémentaires» sont «très bonnes» lorsque comparés à celles d'ensemble des finissants du niveau secondaire.

■ Les diplômés du secteur professionnel long poursuivent leurs études dans des proportions variant entre 5% et 12% selon les années et leur taux de chômage a aussi varié. Les filles sont ici encore désavantagées à tous égards.

■ Les décrocheurs du «professionnel long» reviennent en général peu aux études et près de 25% étaient en chômage au moment des enquêtes annuelles. Les enquêtes ont révélé

Alpinistes japonais disparus

TOKYO (AFP) — L'alpiniste japonais Yasuo Kato qui, en compagnie de son coéquipier Toshiaki Kobayashi, a été porté disparu après avoir réussi sa troisième ascension de l'Everest, avait perdu au cours d'une première ascension de cette montagne, en 1973, tous ses ongles et trois doigts de sa main droite à la suite de gelures.

Surmontant cet handicap, l'alpiniste atteignait trois ans plus tard le sommet du Nanda Devi (7,434 m) dans l'Himalaya. En 1980 enfin, il réussissait pour la deuxième fois l'ascension de l'Everest, par la route tibétaine.

par ailleurs que les spécialités suivantes ont fourni les «meilleures» possibilités d'emploi: assistant dentaire (femmes seulement), mécaniciens de machines fixes (hommes seulement), machinerie lourde (hommes seulement) et mécanique.

Parmi les «très bonnes» possibilités d'emploi, on a recensé les métiers suivants: infirmier auxiliaire (à temps partiel), équipement motorisé, mécanique, alimentation.

Parmi les «bonnes» possibilités d'emploi, on compte les spécialités suivantes: agro-technique, infirmière auxiliaire, travailleur de la construction, électrotechnique, hydrothermie, dessin technique, équipement motorisé, mécanicien de machine de bureau, imprimerie.

Le rapport énumère encore toute une série de métiers qui se situent, pour ce qui est de l'emploi, «dans la moyenne», «au-dessus de la moyenne» et «les moins bon-

nes». Parmi ces dernières on compte l'alimentation, les soins esthétiques, la couture et l'habillement, la protection et le service de bâtiment, les arts plastiques.

L'étude a été réalisée par M. Paul Corbeil de la direction des politiques et plans du ministère de l'Éducation (1035 de la Chevrotière, Québec).

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
Secteur langues

PARLER ANGLAIS!

I. A Montréal
COURS PRATIQUE D'ANGLAIS ORAL
25 soirées 75 heures 3 crédits \$180
(Du 12 janvier au 11 avril 1983, lundi et mercredi, de 19 h à 22 h)
Inscription et test de classement obligatoire.
Mercredi 5 janvier 1983 à 18 h 30
Salle Z-110, Pavillon principal, Entrée U-1
2900, boul. Edouard Montpetit

II. De Montréal à Vancouver
SESSION D'IMMERSION COMPLÈTE A VANCOUVER
8 soirées à Montréal 100 heures \$1500
3 semaines à Vancouver 3 crédits (Comprenant logement scolaire, et avion)

(Du 2 au 20 mai 1983, en collaboration avec l'Université de Colombie-Britannique)

Renseignements:
Secteur langues
Faculté de l'éducation permanente
Université de Montréal
3335 Queen Mary
Montréal, Québec H3V 1A2
343-7386
343-6090

SOLDE ROOTS
Les prix coupés de 20 à 50%

Votre magasin ROOTS organise une vente spéciale les 6,7,8 janvier.
Tout sera réduit de 20% à 50%.
Vous pourrez profiter d'un rabais de 20% sur les vêtements durant ces trois jours.
Venez tôt pour un meilleur choix.

lundi — mercredi — de 10h à 18h
jeudi et vendredi — de 10h à 21h
samedi de 9h30 à 17h

1392 ouest, rue Ste-Catherine 868-0519

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

ANCTIL, Jacques, juge à la retraite, à Beaconsfield. Le 2 janvier 1982 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Jacques Anctil, époux de Fernande Anctil. Il laisse dans le deuil ses enfants Jacques Jr., Carole, Pierre et Yves; ses trois sœurs: Aline, Jacqueline et Louise; ses frères Émile et Claude; sa belle-sœur Roseline Poirier et ses beaux-frères Paul Poirier (Thérèse Marselle), Marcel Poirier (Jacqueline Peron), Claude Poirier, prêtre et Jean Poirier (Joan Beaulieu) et de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 6 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon D.A. Collins, No 222 route 20 (angle Carrière), pour se rendre à l'église Saint-Edmond de Canterbury où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière catholique de Pointe-Claire lieu de

AVIS PUBLICS

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No. 500-02-058314-829. PARKWAY CHEVROLET OLDSMOBILE, CADILLAC, partie demanderesse -vs- FLAM TEXTILES LTD, partie défenderesse. Prenez avis que le 7 janvier 1983 à midi au 5500 Crémazie Est à Montréal dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de FLAM TEXTILES LTD saisis en cette cause, consistant en: 1 table de secrétaire en armoire moderne en 1, 7 classeurs en métal de couleur brun, 1 photocopieuse de marque Savin Modèle 888, 1 machine à écrire de marque IBM de couleur noir, 1 imprimante Basic 4 et acc., 1 écran cathodique Basic 4, 1 moniteur Puro Ray, 4 disques pour ordinateur, 1 bureau en bois laqué, 2 chaises en cuir orange et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier, de l'étude Parquette, Rochelleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, 741-24-1007. Montréal le 20 décembre 1982.

la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COSSETTE, Marie-Ange, F.C.M. — A Montréal, le 3 janvier 1983 à l'âge de 84 ans, est décédée Marie-Ange Cossette de la Société des Filles du Cœur de Marie, ex-professeur du Collège Excelsior. Outre la communauté, elle laisse son frère Charles et son épouse ainsi que plusieurs neveux et nièces, également le Rév. Maurice Cossette, directeur-adjoint du Séminaire de Trois-Rivières. Exposée à la Résidence des Filles du Cœur de Marie, 4075 rue de Bordeaux, Montréal de 14h à 17h et de 19h à 22h. Les funérailles auront lieu le 6 janvier 1983 à l'église Immaculée Conception où le service sera célébré à 10h00. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Invitation parents et amis. Direction J.-Paul Marchand.

NÉCROLOGIE



Juge Jacques Anctil

Le juge Jacques Anctil, B.A.11, est décédé subitement à l'âge de 57 ans dimanche le 2 janvier 1983. Né à Sillery le 30 août 1925, il fit ses études aux collèges Saint-Ignace et Sainte-Marie et fut reçu au Barreau du Québec après avoir obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal en 1952.

Au cours de sa carrière, il fut aviseur légal de l'Armée Canadienne. Il pratiqua ensuite de 1956 à 1965 à Montréal. Il a été juge municipal de Montréal et de Pointe-aux-Trembles de 1965 à 1965 et juge à la cour des Sessions de la Paix de 1965 à 1975, année de sa retraite. Sa carrière a été ponctuée de nombreux mandats: président des anciens de Saint-Ignace, président-fondateur des juges municipaux du Québec, gouverneur de l'Association nationale des juges municipaux des États-Unis et ex-Grand Chevalier de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Il laisse derrière lui son épouse bien-aimée Fernande Poirier et ses quatre enfants, Carole, Jacques Jr., Pierre et Yves. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire D.A. Collins, 222 boulevard Métropolitain (2-20) mardi le 4 et mercredi le 5 de 14h à 21h. Les funérailles auront lieu à l'église St-Edmond's de Canterbury, 105 boul. Beaconsfield, coin St-Charles, à Beaconsfield.

DÉCÈS

Frère Henri BLAIS, F.I.C. — Le Frère Henri Blais (Florentin Marie), des Frères de l'Instruction chrétienne, est décédé le 3 janvier 1983, à la Maison provinciale de la Prairie, à l'âge de 83 ans, dont 67 de vie religieuse.

Fils de Émile Blais et de Marie-Louise Pépin, il est né à Oka le 4 janvier 1900. Il entra au Noviciat de la Prairie en 1916 et fit sa profession perpétuelle en 1921. Il enseigna à Montréal (Académie Saint-Paul, École Saint-Claude, École Saint-François-Xavier, École supérieure Saint-Stanislas). Il fut préfet des élèves à l'École supérieure Saint-Stanislas, puis à l'École primaire Saint-Stanislas, à l'École Saint-Joseph de Chambly, à l'École Saint-François-Xavier de la Prairie et à l'école Saint-Romuald de Farnham. Il fut directeur de l'école de Verchères et de l'imprimerie du Sacré-Cœur de la Prairie. Il prit une retraite active en occupant de divers travaux dans des résidences de la communauté. Il s'était retiré depuis quelques années à la Maison provinciale de la Prairie où il est décédé à la suite d'une longue et grave maladie. Sa dépouille mortelle est exposée au 870 chemin de Saint-Jean, à la Prairie, où ses funérailles auront lieu le jeudi 6 janvier, à 15 h 30.

AVIS

Avis est par les présentes donné que SHULA INVESTMENTS LTD, une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies du Québec.

Montréal, le 23 décembre, 1982. Michael Greenblatt, C.R. Phillips, Halperin Procureurs pour la requérante

PRENEZ AVIS QUE, M. Joseph Adam, M-503911 demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial pour le transport de la neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1982-1983.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la dernière parution de cet avis. Poste de camionnage en vrac Région 06 Inc. 10, boul. Churchill, suite 205 Greenfield Park, P.Q. J4V 1M1 1ère publication: 21ème publication.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne. ANS LA LOIR PROVINCIALE. No. 715-02-00038-816. JOSEPH RAYMOND INC. demanderesse, -vs- JERRY WHITE, défendeur. AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LES BIENS MOBILIERS DU DÉFENDEUR, saisis en cette cause seront vendus à son domicile, au 4225 Mayfair, Montréal, le 13e jour de janvier, 1983, à 14 heures, savoir: 1 set de salon 2 mcs, 1 automobile Pontiac Parisienne 1972, immatriculée 2861/474, série 7M3012211490, 1 automobile Oldsmobile 1966 (sans plaque) série 036905552, 1 scooter Honda 1975, 25 cc, seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNÉ À Ste-Agathe-des-Mts, ce 21e jour de décembre 1982. MICHEL LALONDE, huissier, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-des-Mts (419) 326-7707.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 décembre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Jakob Lerner faisant affaire seul sous la raison sociale de LES CHAMBLÉES LERNER ENR. (LERNER CANEUX CO.) a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de décembre 1982, sous le numéro 3313439. Ce 20ème jour de décembre, 1982.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 décembre 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Senroy Trailer Service Inc. (Service de Roulettes Senroy Inc.) a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laprairie le 20ème jour de décembre 1982, sous le numéro 199133. Ce 20ème jour de décembre, 1982.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 13 décembre 1982 par lequel A. S. & F. Fabrics of Canada Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 17 décembre 1982 sous le numéro 3315115. Banque de Montréal, le 24 décembre 1982.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créées en vertu de l'Acte de Fiducie, d'hypothèque de nantissement et de gage, exécuté par PRIME PAPER & LEATHER DISTRIBUTING INC. ("COMPAGNIE") et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, Fiduciaire, devant Me Gerald Cooper, notaire, le 6 janvier 1982 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 7 janvier 1982 sous le numéro 3233167 sont devenues exécutoires, lesquelles garanties grevont, inter alia, les complexes clients et les comptes à recevoir de la COMPAGNIE. MONTRÉAL, le 21 décembre 1982. RICHTER & ASSOCIÉS AGENTS DE FIDUCIAIRE

Le Secrétaire, Jacques Dumoulin

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-058314-829

COUR PROVINCIALE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse -vs- LES FRÈRES MORRIS DISTRIBUTEURS DE PNEUS LITEE (CENTRE DU PNEU PAPINEAU)

Avis est donné à la défenderesse Les Frères Morris Distributeurs de Pneus LITEE, d'adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119A C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes de Montréal au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 17 décembre 1982. F. Hamelin, notaire adjoint. Comm. des Normes du Travail. Me Daniel Pélouquin. 2 Complexe Desjardins, # 2420 Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-033471-827

CAISSE POPULAIRE STE-CATHERINE DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit et ayant son siège social au 1760 de la rue Amherst, dans les cités et district de Montréal.

Demanderesse, -vs- ANDRÉ JEAN, résident et domicilié à un endroit inconnu.

AVIS EST DONNÉ au défendeur, André Jean, qu'une déclaration et qu'un bref d'assignation sont produits au Greffe de cette Cour à son attention et qu'à défaut par le défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut sera enregistré et inscrit contre lui et qu'un jugement sera rendu en faveur de la demanderesse et contre lui. MONTRÉAL, ce 5 janvier 1983. Besson, Archambault, Suico, Lapiere, Caron, Bédard & Tourangeau, 1851, Sherbrooke est, suite 1003 Montréal, Québec, H2K 1B4. Tél: 527-3485. Procureurs de la demanderesse.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-058314-829

COUR PROVINCIALE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse -vs- LES FRÈRES MORRIS DISTRIBUTEURS DE PNEUS LITEE (CENTRE DU PNEU PAPINEAU)

Avis est donné à la défenderesse Les Frères Morris Distributeurs de Pneus LITEE, d'adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119A C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes de Montréal au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 17 décembre 1982. F. Hamelin, notaire adjoint. Comm. des Normes du Travail. Me Daniel Pélouquin. 2 Complexe Desjardins, # 2420 Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-033471-827

CAISSE POPULAIRE STE-CATHERINE DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit et ayant son siège social au 1760 de la rue Amherst, dans les cités et district de Montréal.

Demanderesse, -vs- ANDRÉ JEAN, résident et domicilié à un endroit inconnu.

AVIS EST DONNÉ au défendeur, André Jean, qu'une déclaration et qu'un bref d'assignation sont produits au Greffe de cette Cour à son attention et qu'à défaut par le défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut sera enregistré et inscrit contre lui et qu'un jugement sera rendu en faveur de la demanderesse et contre lui. MONTRÉAL, ce 5 janvier 1983. Besson, Archambault, Suico, Lapiere, Caron, Bédard & Tourangeau, 1851, Sherbrooke est, suite 1003 Montréal, Québec, H2K 1B4. Tél: 527-3485. Procureurs de la demanderesse.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-058314-829

COUR PROVINCIALE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse -vs- LES FRÈRES MORRIS DISTRIBUTEURS DE PNEUS LITEE (CENTRE DU PNEU PAPINEAU)

Avis est donné à la défenderesse Les Frères Morris Distributeurs de Pneus LITEE, d'adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119A C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes de Montréal au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 17 décembre 1982. F. Hamelin, notaire adjoint. Comm. des Normes du Travail. Me Daniel Pélouquin. 2 Complexe Desjardins, # 2420 Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-033471-827

CAISSE POPULAIRE STE-CATHERINE DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit et ayant son siège social au 1760 de la rue Amherst, dans les cités et district de Montréal.

Demanderesse, -vs- ANDRÉ JEAN, résident et domicilié à un endroit inconnu.

AVIS EST DONNÉ au défendeur, André Jean, qu'une déclaration et qu'un bref d'assignation sont produits au Greffe de cette Cour à son attention et qu'à défaut par le défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut sera enregistré et inscrit contre lui et qu'un jugement sera rendu en faveur de la demanderesse et contre lui. MONTRÉAL, ce 5 janvier 1983. Besson, Archambault, Suico, Lapiere, Caron, Bédard & Tourangeau, 1851, Sherbrooke est, suite 1003 Montréal, Québec, H2K 1B4. Tél: 527-3485. Procureurs de la demanderesse.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-058314-829

COUR PROVINCIALE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse -vs- LES FRÈRES MORRIS DISTRIBUTEURS DE PNEUS LITEE (CENTRE DU PNEU PAPINEAU)

Avis est donné à la défenderesse Les Frères Morris Distributeurs de Pneus LITEE, d'adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119A C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes de Montréal au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 17 décembre 1982. F. Hamelin, notaire adjoint. Comm. des Normes du Travail. Me Daniel Pélouquin. 2 Complexe Desjardins, # 2420 Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-033471-827

CAISSE POPULAIRE STE-CATHERINE DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit et ayant son siège social au 1760 de la rue Amherst, dans les cités et district de Montréal.

Demanderesse, -vs- ANDRÉ JEAN, résident et domicilié à un endroit inconnu.

AVIS EST DONNÉ au défendeur, André Jean, qu'une déclaration et qu'un bref d'assignation sont produits au Greffe de cette Cour à son attention et qu'à défaut par le défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut sera enregistré et inscrit contre lui et qu'un jugement sera rendu en faveur de la demanderesse et contre lui. MONTRÉAL, ce 5 janvier 1983. Besson, Archambault, Suico, Lapiere, Caron, Bédard & Tourangeau, 1851, Sherbrooke est, suite 1003 Montréal, Québec, H2K 1B4. Tél: 527-3485. Procureurs de la demanderesse.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-058314-829

COUR PROVINCIALE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse -vs- LES FRÈRES MORRIS DISTRIBUTEURS DE PNEUS LITEE (CENTRE DU PNEU PAPINEAU)

Avis est donné à la défenderesse Les Frères Morris Distributeurs de Pneus LITEE, d'adresse inconnue, de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119A C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes de Montréal au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Montréal, ce 17 décembre 1982. F. Hamelin, notaire adjoint. Comm. des Normes du Travail. Me Daniel Pélouquin. 2 Complexe Desjardins, # 2420 Montréal.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. NO. 500-02-033471-827

CAISSE POPULAIRE STE-CATHERINE DE MONTRÉAL, étant une caisse d'épargne et de crédit et ayant son siège social au 1760 de la rue Amherst, dans les cités et district de Montréal.

Demanderesse, -vs- ANDRÉ JEAN, résident et domicilié à un endroit inconnu.

AVIS EST DONNÉ au défendeur, André Jean, qu'une déclaration et qu'un bref d'assignation sont produits au Greffe de cette Cour à son attention et qu'à défaut par le défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution du présent avis, défaut sera enregistré et inscrit contre lui et qu'un jugement sera rendu en faveur de la demanderesse et contre lui. MONTRÉAL, ce 5 janvier 1983. Besson, Archambault, Suico, Lapiere, Caron, Bédard & Tourangeau, 1851, Sherbrooke est, suite 1003 Montréal, Québec, H2K 1B4. Tél: 527-3485. Procureurs de la demanderesse.

L'AMÉTIÉO

Une perturbation traversera le Québec, aujourd'hui et apportera des nuages et de la faible neige. Une circulation du sud amènera un réchauffement pour la plupart des régions.

MONTRÉAL

Nuageux avec éclaircies avec vents modérés. Maximum -3. Probabilité de précipitations: 20%. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 35
COUCHER: 16 h 36

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Capogan et Gouin: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées. Vents modérés. Maximum près de -5. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum de -3 à -5. Jeudi: ciel variable.

Outaouais: nuageux avec éclaircies. Vents modérés. Maximum près de -3. Jeudi: ciel variable.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies. Vents modérés. Maximum de -3 à -5. Jeudi: ciel variable.

Estrie: ciel variable. Vents modérés. Maximum de -1 à -3. Jeudi: ciel variable.

Beauce, Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum de -5 à -7. Jeudi: ciel variable.

Lac St-Jean: plutôt nuageux avec chutes de neige dispersées. Vents modérés. Maximum de -10 à -12. Jeudi: ciel variable.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum de -9 à -11. Jeudi: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-Des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon, Anticosti: nuageux avec quelques flocons de neige. Vents modérés. Maximum de -4 à -5. Jeudi: ciel variable.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse Côte Nord: quelques flocons de neige. Vents modérés par endroits. Maximum de -10 à -12. Jeudi: ciel variable.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Vancouver	Plus	4
Victoria	Plus	4
Edmonton	Nuageux	-12
Calgary	Nuageux	-8
Whitehorse	Neige	-19
Regina	Nuageux	-12
Winnipeg	Nuageux	-16
Toronto	Nuageux	-3
Ottawa	Neige	-12
Québec	Neige	-15
Halifax	Ensoleillé	-15
Fredericton	Nuageux	-20
Charlottetown	Ensoleillé	-18
St-Johns	Ensoleillé	-16

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMPERATURES	MIN	MAX
Albany	Ensoleillé	9
Atlanta	Nuageux	29
Atlantic City	Nuageux	26
Boston	Nuageux	15
Buffalo	Nuageux	30
Burlington	Nuageux	41
Charlotte WV	Ensoleillé	26
Charlotte NC	Nuageux	28
Chicago	Nuageux	25
Cleveland	Nuageux	24
Dallas	Nuageux	32
Denver	Nuageux	18
Detroit	Nuageux	24
Hartford	Nuageux	12
Honolulu	Nuageux	67
Houston	Nuageux	58
Kansas City	Nuageux	27
Las Vegas	Beau	32
Los Angeles	Ensoleillé	51
Miami Beach	Nuageux	67
Minneapolis	Nuageux	17
Minn. St. Paul	Nuageux	34
New Orleans	Beau	59
New York	Nuageux	24
Norfolk	Plus	37
Oakland	Nuageux	28
Orlando	Nuageux	53
Philadelphia	Nuageux	26
Phoenix	Ensoleillé	41
Pittsburgh	Nuageux	23
Portland Me.	Nuageux	2
Portland Or.	Averses	48
Reno	Nuageux	24
Tampa	—	—
Salt Lake City	—	—
San Diego	—	—
San Francisco	—	—
Seattle	—	—
Spokane	—	—

AMÉRIQUE CENTRALE

TEMPERATURES	MIN	MAX
Acapulco	Clair	22
Barbades	Nuageux	24
Curacao	Nuageux	25



TEMPERATURES	MIN	MAX
Freeport	Nuageux	19
Guadalajara	Beau	8
Guadeloupe	Nuageux	22
La Havane	Nuageux	22
Kingston	Beau	22
Montego Bay	Beau	—
Mexico	Clair	5
Monterrey	Nuageux	6
Nassau	Nuageux	20
San Juan	Averses	23
Trinidad	Nuageux	21

RÉTROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	—	—
Normale	—	—
Records	-35(1981)	12(1950)

PRÉCIPITATIONS

(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—
Ce mois-ci	—
Normale pour ce mois	24
Cette année*	—
Normale pour l'année	723

* Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRÉS-JOURS

Avant-hier	32
Ce mois-ci	—
Normale pour ce mois	874
Cette saison	1632
Normale au 31 décembre	2568

le monde

■ Mobil Oil quitte la Libye

NEW YORK (AFP) — La société américaine Mobil Oil Corp. a annoncé hier son retrait de Libye ainsi que le recours à une procédure d'arbitrage contre le gouvernement de Tripoli pour obtenir réparation de préjudices et indemnisation de ses intérêts pétroliers dans ce pays. Un communiqué de la Société précise que cette décision a été prise à la suite de l'échec de ses efforts pour parvenir à un règlement de ses différends avec ce gouvernement. Mobil Oil Corp. est la seconde grande compagnie pétrolière américaine qui se retire de Libye. En 1981, Exxon s'était retirée à l'amiable de Libye. La compagnie avait obtenu une indemnisation, dont le montant n'avait pas été révélé, pour compenser la perte de ses intérêts en Libye. En 1981, Exxon s'était retirée à l'amiable de Libye. La compagnie avait obtenu une indemnisation, dont le montant n'avait pas été révélé, pour compenser la perte de ses intérêts en Libye. Selon le communiqué, Mobil Oil Corp. a décidé d'avoir recours à l'arbitrage prévu dans ses accords passés avec le gouvernement de Tripoli pour «obtenir réparation des dommages subis à la suite de mesures prises par ce dernier en violation des accords de concessions pétrolières conclus en 1955». «En manipulant unilatéralement les niveaux des prix du pétrole, des impôts et des redevances, précise le communiqué, le gouvernement libyen a anéanti la valeur économique de ces concessions, entraînant par là-même violation fondamentale et réputation des accords qu'il avait conclus avec Mobil Oil Corp.» À la fin de 1981, le gouvernement américain avait demandé à tous ses ressortissants de quitter la Libye. En mars dernier, il avait ordonné le boycottage du pétrole libyen et interdit aux compagnies américaines de vendre du matériel de haute technologie à la Libye.

■ Thatcher s'en tire

LONDRES (Reuter) — L'enquête officielle sur les Malouines et les raisons de l'impréparation de la Grande-Bretagne en matière de toute responsabilité le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, révèle le Daily Mail. Selon le journal (pro-conservateur), le conflit aurait pu être évité si le gouvernement avait réagi plus rapidement et envoyé un sous-marin nucléaire pour intercepter la flotte d'invasion argentine, qui devait atteindre les Malouines le 2 avril dernier. L'enquête, menée par une commission de dix membres présidée par lord Franks, a été achevée à la fin de l'année et transmise à Mme Thatcher. Mais elle ne sera publiée que dans le courant du mois. Le rapport soulève en revanche que la réputation du Foreign Office (ministère des Affaires étrangères) ne sort pas intacte de l'affaire: il n'a pas su réagir aux avertissements de l'ambassade britannique à Buenos Aires, qui mettait en garde contre une offensive imminente une semaine avant le début des hostilités. Selon les observateurs politiques, le rapport provoquera sans doute des remaniements au Foreign Office, mais ne devrait nuire ni à Mme Thatcher ni au parti conservateur. Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, très critiqué lorsqu'il avait éclaté la crise des Malouines avait démissionné et été remplacé par M. Francis Pym.

■ La cible n'est pas atteinte

PORT-AU-PRINCE (AFP) — L'attentat à la voiture piégée qui a fait le 1er janvier trois morts et neuf blessés dans le centre de Port-au-Prince, selon le bilan officiel, était dirigé au départ contre le ministère haïtien des Finances, situé à face du palais présidentiel, a-t-on appris de source bien informée hier. L'explosion, revendiquée par un mouvement d'exilés haïtiens aux États-Unis, la brigade Hector Ribbe, s'est produite près du bâtiment des contributions, à quelque 500 m du palais du président Jean-Claude Duvalier. De source sûre, on avait jusqu'à présent indiqué qu'elle avait fait quatre morts et neuf blessés. Le jeune noir américain, Allan C. Mills, auteur présumé de l'attentat et qui a été tué par l'explosion, avait d'abord tenté de garer sa voiture de location — une Pony sud-coréenne rouge — devant le ministère des Finances et il s'en est empêché par un garde, a-t-on précisé. Il s'est ensuite dirigé vers l'arrière du bâtiment, où un autre soldat l'a empêché de stationner. Au moment de l'attentat, M. Duvalier, sa famille et les membres du gouvernement assistaient à une réception de Nouvel An à la résidence des chefs d'État étrangers de passage, à plusieurs km du palais présidentiel.

■ L'Église de RDA en colère

BERLIN EST (Reuter) — La petite Église catholique est-allemande, qui regroupe 1,2 millions de croyants, a critiqué pour la première fois la politique gouvernementale en dénonçant l'enseignement de pratiques militaires aux enfants des écoles. Dans une lettre pastorale lue dimanche dans les églises, les dix évêques du pays se sont déclarés préoccupés par le fait qu'on apprenne de plus en plus aux lycéens à penser en termes militaires. «Il est à craindre qu'une telle éducation accroisse l'état de préparation pour la solution des conflits par la force et menace ainsi la mentalité pacifique de la nouvelle génération», ont-ils dit. Jusqu'ici l'Église catholique de RDA s'était abstenue de toute prise de position sur ce sujet à l'inverse de son homologue protestante, à laquelle appartient la grande majorité des chrétiens du pays, et qui est devenue un point de ralliement pour tous les jeunes gens du pays à l'éducation militaire et au service armé obligatoire. Tout jeune Allemand de l'est reçoit à partir de quatorze ans une initiation aux pratiques militaires et est encouragé à devenir membre d'une société paramilitaire. Dans leur lettre, les évêques abordent également le cas de sujets de conscience et déclarent qu'il serait désirable que les réservistes qui ont déjà fait leur service militaire puissent être autorisés à refuser de porter des armes lorsqu'ils sont rappelés.

Pro et anti-syriens s'affrontent à Tripoli

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Le conflit sanglant qui oppose forces pro et anti-syriennes dans certains quartiers de Tripoli, chef-lieu du Liban-Nord, s'est encore aggravé au cours des dernières 48 heures, le bilan des victimes s'établissant, selon certaines sources, à trente tués.

Ce bilan est approximatif en raison des difficultés de communication et de la précarité de la situation. Selon diverses sources, les échanges de tirs à l'arme lourde et à l'artillerie se sont encore poursuivis hier sans discontinuer.

Selon la radio d'État, les factions rivales ont fait usage d'artillerie et de lance-roquettes au cours des affrontements d'hier et des quartiers de Tripoli encore épargnés ont été pris sous le feu.

Deuxième ville du Liban, le port est sous contrôle de l'armée syrienne depuis son

intervention dans le pays au cours de la guerre civile de 1976-77.

Les troupes syriennes et les mouvements favorables à leur présence ont souvent eu maille à partir avec diverses milices réclamant leur départ. En 1982 ces affrontements ont fait plus de 180 morts.

La dernière vague de combats a commencé début décembre et elle se poursuit au moment même où les gouvernements libanais et américains tentent de négocier le retrait du Liban des forces syriennes, palestiniennes et israéliennes.

M. Chafik Wazzan, premier ministre libanais, a téléphoné lundi soir à M. Abdel-Rauf Al-Kasam, premier ministre syrien, pour lui demander d'intervenir afin de faire cesser les combats.

Le président syrien Hafez Assad a assuré «l'entière disposition de la Syrie à offrir toute assistance à la ville de

Tripoli pour l'aider à tenir en échec le complot» dont elle est victime, a indiqué hier soir la télévision syrienne.

Le chef de l'État a fait part de la position de son pays à M. Rachid Karame, ancien premier ministre libanais qui s'est rendu hier à Damas pour tenter de mettre fin aux combats meurtriers.

Dans une déclaration faite à son arrivée à Damas, M. Karame qui préside le comité supérieur de coordination, regroupant les diverses personnalités politiques de la ville, avait souligné la nécessité de «mettre un terme aux hostilités qui ne servent, a-t-il dit, que les intérêts de l'ennemi».

Le mois dernier, la Syrie a dépêché une délégation à Tripoli, comprenant ses ministres de la Défense et des Affaires étrangères, mais le cessez-le-feu négocié alors a rapidement été rompu.

Ces duels ne sont qu'un épisode de la guerre meurtrière que se livrent depuis de longs mois dans les quartiers populaires de Baal Mohsen et Bab Tebbaneh les forces antagonistes.

D'un côté, les troupes syriennes de la Force arabe de dissuasion (FAD), encore présentes dans la ville, et leurs alliés de la secte alaouite dirigée par M. Ali Eid. En face, trois mouvements libanais, dont deux intégristes musulmans, veulent mettre fin à la présence syrienne dans la ville.

Le troisième mouvement, La Résistance Populaire, qui pourrait être qualifié de gauche islamique, était à l'origine un groupuscule libanais solidaire du Fatah, principale organisation de la résistance palestinienne.

Mitterrand attend en vain le camion de TDF

PARIS (AFP) — Le départ de deux hauts responsables de Télédiffusion de France (TDF) a sanctionné hier le rattachement technique sans précédent qui avait entraîné trois jours auparavant le report de 24 heures d'une interview télévisée du président François Mitterrand.

M. Maurice Rémy, président-directeur général de l'organisme public TDF a démissionné hier de ses fonctions, alors que M. Jean Guillemin, directeur général, a été limogé.

Ces sanctions sont les premières tombées d'un feuilleton rocambolesque qui a tenu la France en haleine depuis le week-end dernier.

Il a pour vedette un camion-grue, occupé à laguer des arbres à Nançay (est de la France, pour assurer la retransmission en direct, sur Antenne-2, de l'interview présidentielle depuis la résidence landaise du chef de l'État à Latché.

TDF, immédiatement mise sur la sellette, tentait de se dédouaner en indiquant que le camion était en fait loué à une société privée bien nommée en la circonstance La Prévoyante, chargée aussi de l'acheminement jusqu'à Latché.

Le responsable de cette société expliquait alors la défaillance par une série d'embûches à peine croyable: le chauffeur habituel était malade, son rempla-

çant absent, et un cadre commercial pressenti pour le convoyage renonçait au dernier moment, sans toutefois pouvoir prévenir son patron qui réveillonnait.

Les sanctions prises hier fournissent un premier épilogue à cette affaire. Mais de nombreux éditorialistes de la presse parisienne estiment que TDF n'est pas seule en cause pour ce camouflet involontaire infligé au président Mitterrand. Certains soulignent qu'une telle opération aurait mérité plus de sérieux dans sa préparation, à tous les niveaux et notamment au sein de la deuxième chaîne de télévision.

TDF, créée en 1975, a pour mission principale d'assurer la diffusion des programmes du service public de radio-télévision.

D'autre part, quarante-six pour cent des Français jugent négativement, le bilan de l'action du président François Mitterrand depuis son élection, indique un sondage réalisé en décembre, et publié par le quotidien *Le Parisien Libéré*.

Selon ce sondage, effectué par la Sofres, 36% des Français jugent ce bilan positif.

Un sondage en avril 82 donnait un résultat inverse (50% positif contre 37%). Par contre, en septembre 82 les avis négatifs s'élevaient à 47% contre 34% favorables.

La Syrie construirait des silos pour SA-5

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Israël hier la Syrie de construire deux silos susceptibles d'abriter des missiles soviétiques sol-air SA-5, un type d'arme encore jamais déployé au Proche-Orient.

Selon un bref communiqué de l'armée, les silos sont construits à l'intérieur du territoire syrien, assez loin de la frontière. Ces silos sont

encore vides, mais Israël continuera à «observer et à chercher», ajoute le communiqué.

Le SA-5, long de 16,5 mètres, a une portée supérieure à 160 kilomètres et peut porter une charge nucléaire pour détruire les missiles balistiques de l'adversaire, selon des experts occidentaux à Tel Aviv.

Ces missiles sont beaucoup plus puissants que les SAM-6

déployés dans la plainte de la Bekaa par la Syrie en 1981, et détruites en juin dernier par Israël.

Selon une source militaire, l'état-major de Tsalah ne pense pas que des SA-5 aient été déjà livrés par Moscou à la Syrie.

Ces missiles pourraient détruire des avions israéliens survolant le territoire libanais, ajoute-t-on de même source.

Or Israël exige de pouvoir patrouiller librement dans l'espace aérien libanais. L'année dernière, le général Ariel Sharon, ministre israélien de la Défense, avait mis en garde Damas contre la construction de batteries anti-aériennes sur le territoire syrien le long de la frontière libanaise.

«Cela ressemble à une menace israélienne implicite», a déclaré un diplomate occidental.

De son côté, le gouvernement américain suit avec la plus grande attention les informations de l'armée israélienne.

Interrogé, le porte-parole du département d'État, M. Alan Romberg, a déclaré ne pas être en mesure de confirmer ces informations. «Il est évident que nous regretterions toute mesure prise par l'une des parties dans le conflit israélo-arabe, qui soit susceptible d'accroître le risque de conflit dans la région», a-t-il ajouté.

Selon un officier israélien Batre les Palestiniens arrêtés, monnaie courante

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Batre les Palestiniens arrêtés en Cisjordanie est monnaie courante pour les soldats de Tsalah, a déclaré hier en Cour martiale un officier israélien.

Le capitaine Mordechai Artzi, basé depuis cinq ans en Cisjordanie, a reconnu avoir lui-même battu des prisonniers palestiniens: «Cela n'avait rien d'exceptionnel. Tous ceux qui ont fait leur service dans la région vous raconteront la même chose. Cela fait des années que ça dure. Tous les officiers étaient au courant et se taisaient».

Sept militaires israéliens, dont le gouverneur militaire adjoint d'Hebron, passent actuellement en cour martiale, accusés de brutalités contre des Palestiniens en mars dernier.

La politique de l'armée, a poursuivi le capitaine Artzi, est d'écraser la résistance «durement». Les soldats avaient l'ordre d'arrêter n'importe qui dans un village en guise de châtiment collectif pour dissuader toute manifestation anti-israélienne.

«On nous ordonnait de les ramasser, 150 ou 200 à la fois et n'importe qui. Qu'ils aient manifesté ou non n'avait aucune importance. Puis on les amenait au Q.G. pour les interroger», a ajouté l'officier.

Le gouverneur militaire adjoint d'Hebron, le commandant David Morfaz, a déclaré la semaine dernière à

la cour que ces ordres venaient du chef d'état-major, justification battue en brèche hier par le procureur militaire.

Dans le camp de prisonniers palestiniens d'Al Ansar au Sud-Liban. Ce camp, rappelle-t-on, compte près de 7.000 détenus palestiniens.

Selon M. Tawfik Toubi, quatorze détenus palestiniens seraient morts dans la prison israélienne proche de Meggido, dans le nord d'Israël. Le député a précisé que le prisonnier palestinien qui lui avait donné cette information, M. Abdel Fattah Salimi, avait depuis «disparu», a rapporté la radio. Le ministre israélien de la Défense a assuré au Parlement que l'armée israélienne procédait à une enquête sur ces deux affaires.

Kaboul est toujours privé d'électricité

ISLAMABAD (d'après Reuter et AFP) — La capitale afghane, dont le réseau électrique a été saboté par les résistants musulmans, est toujours à court d'électricité une semaine après les attaques, annonçait-on hier de source diplomatique à Islamabad.

Les diplomates occidentaux, qui ont accès aux informations par l'intermédiaire de leurs missions à Kaboul, indiquent que les actes de sabotage perpétrés le 27 décembre, jour du troisième anniversaire de l'intervention soviétique en Afghanistan, avaient plongé la capitale dans l'obscurité totale pendant deux heures.

Ultérieurement, des générateurs de secours ont été mis en place dans les hôpitaux, ainsi que dans les bureaux et au domicile des principaux conseillers soviétiques et des membres du gouvernement afghan.

Le reste de la ville a été privé d'électricité pendant deux jours et après le rétablissement de l'alimentation en énergie, le courant ne fonctionnait qu'une ou deux heures par jour.

Selon les diplomates, la situation s'était améliorée

lundi, mais la capitale est toujours insuffisamment éclairée. Les résistants ont paralysé le réseau en faisant sauter cinq pylônes soutenant de lignes à haute tension.

La plus importante panne d'électricité qu'a connue la capitale afghane a été accompagnée le 27 décembre et les jours suivants d'une intensification considérable des combats nocturnes dans la plupart des quartiers et des faubourgs de Kaboul, précise-t-on de même source.

Les combats nocturnes les plus bruyants ont été entendus dans le quartier de Karte-Nau (sud-est de la ville), où des affrontements au mortier et au canon se sont produits dans la nuit du 28 au 29 décembre. Devant l'intensité des combats, des transports de troupes blindés ont été dépêchés en renfort, précisent les diplomates.

La nuit précédente, des tirs prolongés d'armes automatiques et d'artillerie ont retenti dans huit quartiers du centre et de l'ouest, ajoutent ces sources. Les moudjahidin ont attaqué sans succès le silo soviétique situé à Kote Sangi, non loin de l'université.



RIDLEY COLLEGE

SCHOOL

Des examens d'admission auront lieu vendredi, 4 février 1983 pour l'inscription des garçons de la 6e à la 10e année et pour les filles en 10e année.

Ces examens pourront avoir lieu ailleurs qu'au collège pour répondre aux demandes; nous vous en aviserons par écrit.

Pour tout renseignement:

The Scholarship Secretary
Admissions Office
Ridley College
Box 3013
St. Catharines, Ont. L2R 7C3
(416) 684-8193

Nous accordons une aide financière à ceux qui sont à la hauteur du défi.

Journée «PORTES OUVERTES»
Vendredi, 14 janvier 1983, à 7:30 p.m.

Nous pouvons apporter une aide financière à des jeunes garçons ou filles qui font preuve de talent exceptionnel dans le domaine académique ou dans des activités extra-curriculaires, pour la 11e à la 13e année, bien qu'aucun examen ne soit donné. Si vous êtes intéressé à vous inscrire en 11e, 12e ou 13e année, communiquez avec le bureau d'admission à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Venez et profitez des derniers soldes d'hiver

AUX ÉLÉGANTS

Rabais de 30% à 50% et plus

sur la totalité de la marchandise pour homme et dame disposant encore d'un très bon choix et en

promotion spéciale

150 costumes importés d'Italie au prix incroyable de 125\$

150 vestons importés d'Italie au prix incroyable de 75\$

Les vrais soldes c'est là que ça se passe



AUX ÉLÉGANTS

1300, ouest, rue Ste-Catherine, coin de la Montagne
1240, rue de la Montagne tél.: 866-5075

Le Canada, pays du Pacifique

Si le premier ministre canadien a dû remettre à deux reprises le voyage qu'il a finalement entrepris au début de cette semaine en Asie, les motifs de ce périple n'en sont pas moins fondés et impérieux. En effet, la région de l'Asie et du Pacifique occupe depuis quelques années une position nouvelle dans les affaires du monde. Nous serions même entrés dans l'ère de l'Asie et du Pacifique. Le Canada doit s'ajuster à cette réalité nouvelle, rechercher comme pays du Pacifique un statut de partenaire et finalement ajuster ses politiques à un fait nouveau et considérable: ses échanges commerciaux avec ces régions ont dépassé pour la première fois en 1981 l'ensemble de son commerce avec l'Europe. Le voyage du chef du gouvernement fédéral servira deux objectifs essentiels: maintenir et élargir le dialogue avec nos partenaires asiatiques et permettre aux Canadiens de réaliser l'importance de l'Asie et du Pacifique dans leur économie et pour leur prospérité à moyen et à long termes.

Les pays de l'Asie et du Pacifique comptent plus de la moitié de la population du globe. On y trouve les deux extrêmes du développement et du sous-développement, des économies de libre marché, d'autres fortement centralisées, des pays agricoles et des sociétés industrielles. Le fait déterminant tient à la pénétration rapide et au renouvellement constant du progrès technologique dans cette vaste région hier encore sans vigueur et sans grande influence politique et économique. En quelques années, deux décennies tout au plus, ces peuples et ces pays ont pris une place imprévisible, demain déterminante dans le commerce, l'industrie et la finance internationale. M. Trudeau visitera les nations les plus fortes à ces points de vue, ces nations regroupées depuis 1967 au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Même si nos échanges commerciaux avec les pays d'Asie et du Pacifique ont pris récemment une ampleur sans précédent, le potentiel que nous offre ces pays reste encore largement à prospecter et à investir. Notre collègue Michel Vastel rappelait dans l'édition d'hier du DEVOIR l'ampleur des échanges commerciaux de la Communauté économique européenne et des États-Unis avec les pays de l'ASEAN. Il signalait de plus le retard canadien dans le commerce avec ces pays regroupés. Or, le Canada dispose d'atouts considérables puisqu'il est un grand pays du Pacifique disposant de ressources naturelles considérables et d'une main-d'œuvre qualifiée. De plus, de partenaire commercial, nous pourrions devenir partenaire politique dans cette alliance du Pacifique, dans cette communauté du Pacifique qui s'élabore rapidement.

Si le Canada reste passif, ses intérêts ne seront pris en charge par personne d'autre. De plus, la définition des objectifs et des règles du jeu de ce nouvel ensemble dont les effets sur nous seront majeurs se feront sans nous. Certes cette perspective soulève des questions d'importance de

puis la nature des régimes politiques asiatiques jusqu'au renouvellement de nos perceptions de ces sociétés, perceptions encore trop étroites et mal informées. Le Canada est resté généralement assez insensible jusqu'à tout récemment à l'importance de l'Asie et du Pacifique. Certes des institutions et des associations bilatérales ont multiplié leurs activités ces dernières années. Quelques universités ont développé la recherche et créé des programmes d'étude. En novembre 1980, la conférence de Vancouver consacrée au potentiel des pays de la région du Pacifique renouvelait les connaissances et lançait un débat d'importance au pays. Des symposiums parrainés par les Universités de Toronto et York, l'Université de Montréal et l'Université de la Colombie-Britannique ont repris à leur tour l'examen des rapports entre le Canada et les autres pays du Pacifique. Bref, notre retard à comprendre les philosophies, les cultures et les plans organisationnels de l'autre monde serait présentement en voie d'être comblé.

Dans quelques jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait annoncer la mise sur pied d'une Fondation canadienne de l'Asie et du Pacifique. Organisme indépendant, politique et sans but lucratif, cette fondation patronnerait des programmes d'échange et définirait des programmes d'études pour permettre aux Canadiens de mieux connaître l'Orient, ses cultures, ses coutumes, ses langues et ses techniques. Les travaux de la Fondation aideront le pays à se situer dans la communauté du Pacifique en voie de formation. Depuis fort longtemps déjà, l'Allemagne, la France, les États-Unis, la Grande-Bretagne ont bénéficié des travaux de fondations consacrées à la connaissance des pays de l'Asie et du Pacifique. Le projet canadien suscite un vif intérêt dans l'Ouest du pays. À l'est, sans pour quelques îlots encore isolés, l'idée de cette fondation est à peine connue. Encore tournées vers l'Atlantique et le Sud, les provinces de l'Est devront certes fournir un effort plus grand pour imaginer leurs liens avec l'Asie. Cependant, cet effort s'impose puisque pour elles aussi, les pays de l'Asie et du Pacifique sont et seront des partenaires économiques de première valeur. Elles doivent en particulier accueillir et soutenir des organismes régionaux affiliés à la Fondation afin de ne pas rester en marge de la nouvelle dimension du Canada comme pays du Pacifique.

Le voyage du premier ministre canadien en Asie revêt une importance considérable. Outre son séjour au Japon, notre deuxième partenaire commercial, il visitera les capitales des nouveaux pays industriels du Pacifique et cherchera à y défendre nos intérêts politiques et économiques. L'occasion nous est ainsi offerte de réaliser l'importance nouvelle de l'Asie et du Pacifique pour le développement du Canada, pays du Pacifique.

Jean-Louis ROY

Bye, bye, crédibilité...

Dans les milieux de presse, un journaliste peut faire l'aller-retour entre son métier et un engagement dans un parti politique ou le gouvernement sans que la profession ni le public ne crie au scandale. La pratique en vigueur veut simplement que le journaliste revenu à son métier s'abstienne d'écrire un certain temps sur les affaires de ses anciens patrons politiques. Les partis, quant à eux, n'exigent pas un tel purgatoire avant d'embaucher un scribe et ne semblent pas encore pousser bien loin les préoccupations éthiques à ce chapitre.

Mais comme journalistes et milieux politiques sont amenés régulièrement à se faire mutuellement la leçon, sinon la morale, entre les deux côtés de cette barricade les rapports gagnent à être mieux définis, et les conflits d'intérêts évités ou résolus. Ainsi, Radio-Canada se remet à peine de la nomination de M. Pierre Juneau, un familier du pouvoir libéral, comme président de la société d'État. Quelques années avant, l'arrivée de M. Pierre C. O'Neill, un ancien attaché de presse de M. Trudeau, suscita, sans doute à tort, des remous dans la maison du boulevard Dorchester. On imagine sans peine que ce n'est pas la nomination récente de Mme Lina Allard, l'ancien bras droit de M. Claude Ryan au Parti libéral du Québec, qui va renchérir la crédibilité de Radio-Canada.

Le nouveau patron de Mme Allard,

M. O'Neill, estime n'avoir enfreint aucune règle en embauchant celle-ci comme secrétaire de la haute direction de l'information. Il donne l'assurance que l'ancienne permanente libérale n'aura rien à voir directement avec le contenu ou la production des émissions et qu'elles ne sera pas dans la ligne hiérarchique, mais simplement affectée aux rapports avec d'autres services de la maison. D'un point de vue professionnel, c'est bien ce que les journalistes de Radio-Canada peuvent craindre: une éminence bien tapie dans l'administration peut avoir en peu de temps bien plus d'influence qu'un réalisateur ou même qu'un chef du service. Mais tel n'est pas le principal problème à côté duquel M. O'Neill et Radio-Canada passent avec une inconscience étonnante.

Il est bien possible que Mme Allard soit parfaitement compétente pour amener dans ce service une coordination qui n'est pas toujours évidente! Il est même probable qu'il lui serait plus difficile qu'à d'autres agents non identifiés de céder à la tentation de la manipulation interne de l'information ou des émissions d'affaires publiques. Là n'est pas la question que le public se pose. Depuis que les libéraux fédéraux attaquent Radio-Canada, y nomment leurs amis, font faire enquête, menacent de mettre la clé dans la porte ou de présenter à l'écran des vases chinois, la crédibilité de la société d'État

a grandement souffert. À vrai dire, elle ne s'est jamais rétablie. Et le sentiment des journalistes à l'intérieur continue de souffrir de cet état de choses.

Au lieu de prendre leurs précautions, d'investir dans la réputation professionnelle et l'indépendance politique qu'une entreprise de presse, future entreprise d'État, doit développer par respect pour sa mission, ses employés et son public, les dirigeants de Radio-Canada ont pris leur mal en patience et comme choisi de vivre avec plutôt que de le guérir.

Une boîte forte que personne ne soupçonne d'auto-censure ou de faiblesse devant le pouvoir en place pourrait, sans grand dommage, embaucher d'anciens ministres ou dirigeants politiques. Une boîte faible, au contraire, ne peut pas se payer le luxe d'un recrutement à savoir plitique. Une telle règle n'est pas écrite dans le manuel administratif de Radio-Canada; elle est inscrite dans la simple décence.

Dans une entreprise de presse, l'orientation la plus importante, et donc la censure la plus efficace, se trouvent non pas dans les ciseaux d'un chef de pupitre, mais dans l'aménagement de l'organisation, des effectifs, des budgets et des postes de décision. C'est à ce niveau autant que dans le studio des émissions que se joue l'essentiel de la partie.

Jean-Claude LECLERC

La banalité du mal

par Michel M. Solomon

MEMOIRAGE

La banalité du mal, c'est en ces termes que Hanna Arendt définissait l'ensemble des crimes commis par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle-même une victime du nazisme qui avait dû s'exiler en Amérique pour sauver sa vie, Arendt, philosophe juif né en Allemagne, est arrivée à la conclusion que la permanence des atrocités devient avec le temps un fait banal et acceptable.

Le spectacle des atrocités quotidiennes, répétées jour après jour, même, affirmait-elle, à la résignation collective, à l'apathie et même à l'indifférence pour ce qui, normalement, doit être jugé inadmissible, irrationnel, absurde, contre l'état naturel des choses. C'est un peu la mentalité du soldat auquel le sang versé répugne mais qui, graduellement, s'habitue à la vue de ses camarades déshabillés par les obus ennemis.

Faut-il admettre que cette banalité du mal se perpétue dans la mémoire des hommes par force d'atavisme pour tous les meurtriers perpétrés depuis le crime de Caïn?

Où la mémoire des hommes est-elle si courte que les barbaries condamnées par une génération deviennent une simple expression de la banalité du mal pour la génération qui lui succède?

Comment donc peut-on définir cette haine inépuisable qui consomme comme une flamme éternelle chrétiens et musulmans — parfois des croyants fervents — qui s'entretenant avec une férocity que des païens devaient leur envier, n'épargnant dans leur aveuglement ni femmes enceintes, ni vieillards ou nouveaux-nés?

En lisant les témoignages des officiers et des soldats israéliens devant la commission d'enquête sur le massacre des Palestiniens dans les camps de Sabra et Shatila, on reste choqué par le dialogue qui eut lieu entre un officier des Phalanges chrétiennes et un de ses subordonnés. À la question de

ce dernier: comment procéder avec les civils innocents qui se trouvent dans les camps? la réponse du supérieur fut foudroyante: «Fais ce que le bon Dieu t'ordonne et ta conscience t'oblige.» Cela se traduit dans l'ordre de massacrer méthodiquement tous les vivants, sans distinction, en plein jour, sous un ciel immaculé, comme preuve de la justice divine!

Si ces paroles exprimées comme un commandement d'en haut n'avaient pas été enregistrées sur bande de magnétophone par les services d'écoute de l'armée israélienne, on dirait qu'elles sont le produit d'une imagination macabre, d'un cerveau malade et diabolique. «Fais ce que le bon Dieu t'ordonne.» C'est une association monstrueuse entre la divinité suprême et un massacre ignoble, sans pareil, commis par des individus en uniforme pour lesquels ce crime monstrueux fait partie du quotidien banal, dans le cadre duquel il n'existe ni coupables ni remords.

Il y a quelques jours, un certain monsieur, impeccablement vêtu, parlant à la télévision israélienne en qualité de commandant phalangiste déclarait en toute sérénité: «Nous avons une conception différente de la vôtre en ce qui concerne le traitement de nos ennemis. La liquidation de ceux-ci est une affaire qui nous regarde exclusivement.»

Du côté des victimes, l'esprit d'an-

■ Combien d'autres exemples ?

Après le jugement de la plus haute instance juridique canadienne clarifiant une fois pour toute, 115 ans trop tard d'ailleurs, le litige concernant «le droit de veto» et la spécificité québécoise. Il nous apparaît point immo-déré, lorsque le Québec se voit dénié, de clamer tout haut notre droit d'être québécois francophone après cette négation de notre identité.

Cette députation libérale fédérale avec M. Trudeau et M. Chrétien, instigateurs de la nouvelle constitution canadienne peuvent se réjouir pour l'immédiat de l'affaiblissement du Québec, l'histoire les jugera.

Pierre CYR

étudiant à l'UQAM

Montréal, 9 décembre

Que de morosité!

par Albert Brie

BIBLIOTHÈQUE

les d'Isabelle, sans oublier les joggers, les gays et les journalistes. Je ferai exception pour le magazine Croc et les Mormons.

Toutes ces personnes, tous ces groupes et bien d'autres que je ne nommerai pas, car toute énumération pourrait devenir fastidieuse et découragerait le lecteur de lire plus avant — tous et toutes enfin ont à se plaindre de la crise actuelle. Quand je dis qu'ils sont tous moroses, d'une part, j'exagère, de l'autre, j'atténue. Nuançons! Il y en a qui sont désespérés à mort, comme il y en a qui sont tout simplement ennuyés.

Entre ces deux extrêmes, il y a les malheureux, les sombres, les grognons, les bourrus, les chagrins, les hargneux, les tristes, les taciturnes, les rognards, les accablés, les rabat-joie, les hypocondres, les grincheux, les fâchés, les dépités, les ex-oïptimistes, les revêche, les gueleards, les broyeurs de noir, les mornes, les renfrognés, les crispés, les boudeurs, les soucieux, les misanthropes, les ombrageux, les désolés, les alarmistes, les navrés, les atrabilaires, les lugubres, les sinistres, les inquiets, les étiologiques, les mélancoliques, les chialeux, les vaincus, les nostalgiques, les spleenétiques, les critiques

de radio-télévision, les torpides, les belliqueux, les cafardeux, les abrupts, les migraineux sporadiques et les tout bonnement maussades.

Tout ce monde, à des degrés divers, souffre de morosité. Tous en ont contre chacun, et chacun s'en prend à tous. Comme on le voit, on ne manque pas de cibles. Pour moins, dans certains coins du monde où les nations sont fringantes, ce serait la guerre civile. Ici, elle est impensable. La Révolution tranquille n'a tué personne, sauf quelques institutions, des surmenés cardiaques et des mythes. Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les Québécois viennent de s'en donner toute une. Elle pourrait s'ouvrir sur le référendum ou le jour de «guelgloire» du rapatriement de la constitution, au choix.

Les premières lignes de cette Histoire pourrait se lire: «Il était une fois un coin de terre appelé Québec où, comme avant coutume de dire les Anglais, régnait la joie de vivre». Or, il advint qu'en l'espace d'un peu plus d'un an, ce peuple élu sombra dans la morosité la plus absolue. Que s'était-il passé? Rien. Et justement parce qu'il ne s'était rien passé, d'instinct, sans le vouloir, l'inconscient collectif se retrouva investi d'un pouvoir parallèle...

On peut donc s'attendre, au cours de 1983, à un affrontement entre le pouvoir officiel et le pouvoir parallèle. Ce conflit, sa dénomination est déjà tout trouvée: La Guerre des Deux-Morosés.

LES TITRES AU DEVOIR

■ À qui déchire sa carte du PQ

Les fonctionnaires et les enseignants qui déchirent publiquement ou privément leur carte de membre du PQ parce qu'ils sont mécontents des politiques du gouvernement du Québec pourraient bien être des infantiles, à évolution psychologique bloquée...

Certes parmi l'ensemble des fonctionnaires et des enseignants, la très grande majorité sont assez évolués psychologiquement pour comprendre que si le gouvernement pose présentement des gestes impopulaires, il le fait en pensant au bien général de la nation, même s'il doit déplaire à des groupes particuliers.

Mais pour comprendre cela, il faut avoir atteint un certain degré d'empathie, d'autonomie et d'authenticité que bien des gens n'atteignent jamais dû au fait qu'ils sont repliés sur eux-mêmes et que leur conception et conviction sociales se limitent à leur petit moi.

Ceux qui déchirent leur carte de membre présentement parce que leur salaire est quelque peu amputé pour quelques mois, agissent comme de grands adolescents chez qui l'égoïsme supplante l'altérocritisme de l'adulte évolué. Gueuler sur la place publique, ridiculiser les autorités, empêcher des ministres de livrer leur message, menacer de faire des grèves illégales, c'est agir au fond exactement comme l'enfant de trois ou quatre ans qui tape du pied et fait une crise de cris et de larmes parce qu'on lui refuse un bonbon ou une friandise à laquelle il était habitué.

La société aura des chances de connaître le progrès, la paix et l'évolution le jour où l'ensemble des gens comprendront qu'il faut parfois sacrifier des intérêts personnels pour le bien de l'ensemble mais cette vérité vaut évidemment aussi pour le gouvernement qui devrait avoir la décence de se priver en même temps que les autres. Cependant quelles que soient les justifications qu'ils puissent apporter à leurs actes, ceux qui déchirent leur carte de membre du PQ parce qu'ils sont frustrés, prouvent que leur conviction nationale politique ou indépendantiste était si maigre que leur geste au fond a bien peu de signification, sauf peut-être hélas qu'il révèle chez eux une absence de maturité déplorable.

Guy MILOT

Montréal, 23 décembre

■ Un calendrier de treize mois

Plusieurs réformes du calendrier ont déjà été proposées, dont l'une jusqu'à l'ONU il y a quelques décennies. J'entends des spécialistes des mathématiques en discuter, ce mois-ci: ce qu'ils ont conclu me paraît si intéressant que je ne veux pas le laisser passer sans le communiquer.

Une réforme qui réglerait les principaux problèmes du calendrier actuel, tout en offrant la régularité la plus parfaite et la structure de la plus grande simplicité, devrait se présenter comme suit.

Tous les mois comporteraient exactement quatre semaines et seraient de 28 jours (assez près du mois lunaire). Chaque mois commencerait donc par un dimanche et finirait par un samedi. La comptabilité de toute entreprise s'en trouve admirablement simplifiée. Treize mois de 28 jours donnent 364 jours.

Le jour qui manque est précieux parce qu'il règle le principal problème. Si on l'appela tout bonnement le jour de l'an et qu'on le laisse hors semaine, de ce fait les années cessent d'être différentes l'une de l'autre en glissant d'un jour à chaque passage annuel. Etant un jour blanc, le jour de l'an empêche ce glissement, et demeure jour chômé.

On obtient ainsi les 365 jours. Il suffit qu'à chaque année bissextile, on ait un deuxième jour en blanc et chômé. On pourrait le placer entre le sixième et le septième mois, cette fois aux

jours les plus longs de l'été, ce qui procurera la plus agréable fin de semaine de l'année.

Comme tout devient simple avec ce calendrier pour fixer les jours et les dates de n'importe quel arrangement. Non seulement le 3 juin, par exemple, tombe toujours un mardi et le 5 juin un jeudi, mais le 3, le 5 ou n'importe quelle date de n'importe quel mois tombe toujours le même jour: le 7 toujours un samedi, le 15 toujours un dimanche, le 27 toujours un vendredi, etc. On va finir par savoir tout cela par cœur.

Les gens superstitieux vont sans doute avoir peur du treizième mois. Il sera certes le mois le plus plein de dangers de toutes sortes puisque c'est le mois toujours incertain et rempli des mauvaises surprises du début de l'hiver.

Mais que ces gens n'attribuent les malheurs au calendrier. Il n'en sera que le calendrier, le parfait calendrier.

Paul DOSTALER

Laprairie, 26 décembre

■ Un gouvernement illégitime

Il y a de quoi pleurer: une crise économique causée par qui et payée par qui? Le gouvernement péquiste vote loi répressive pardessus lois répressives, décrète à bout de bras au lieu de négocier avec ses employés des secteurs public et parapublic, gruge des acquis syndicaux obtenus depuis des années, tranche dans les conventions collectives, bref, ce gouvernement cherche à tuer les syndicats! Nous sommes en droit de nous demander si les députés, les ministres, les patrons des hôpitaux, etc., ne sont pas des employés de l'État eux aussi? Il semblerait bien que ce ne soit pas le cas!

Oh! Ces messieurs Lévesque, Bérubé et Cie avaient l'indignation facile lorsqu'ils ne gouvernaient pas et pourtant, a-t-on jamais vu un gouvernement québécois aussi démagogue et anti-syndical? Son message est très clair pour toutes et tous! Ce gouvernement attaque les mêmes personnes qui l'ont élu en 1976 et 1981: l'oublie-t-il? Il croiera tout ce beau monde à nouveau...

Nous affirmons que le PQ n'a plus le droit de gouverner parce qu'il refuse de négocier avec ses employés et parce qu'il ne respecte pas sa signature de 1979. Ce gouvernement ne doit plus gouverner parce qu'il est dictatorial et que nous sommes à mille lieues de la social-démocratie dont il s'affabulait pour se faire élire! Il ne peut plus gouverner, car il a perdu la confiance de trop de monde! Heureusement pour eux que le ridicule et l'odieux ne tuent pas.

Nous vous disons ceci à messieurs-dames du gouvernement Lévesque: continuez à vous protéger entre bien nantis, dicitex à nouveau des lois aussi monstrueuses que les lois 68-70-72 et 105, continuez de décréter comme vous le faites présentement, ignorez encore la colère des sans-emplois, des chômeurs, des prestataires de l'aide sociale et des travailleurs du public, continuez à faire «trois petits tours et puis, s'en vont» et vous partirez vraiment plus vite que vous ne pouvez l'imaginer! Le malheur, c'est qu'avant de partir, vous aurez réussi à plonger le Québec dans un chaos social encore jamais vu!

Diane LALANCETTE

Guy FORTIN

Montréal, 13 décembre

■ Une polétique revancharde

La réponse du premier ministre René Lévesque à l'Alliance-Québec démontre une incurie flagrante de qualités attendues d'un chef d'État. En son nom, des Québécois de toutes origines sont emprisonnés dans un triste passé s'accrochant à des mythes vêtus.

Au lieu de corriger des déséquilibres passés, le gouvernement en crée de nouveaux qu'on ne peut justifier. Il a outragéusement exagéré «un problème» et mijoté une solution. D'après lui, la langue française est menacée au Québec. C'est un argument indéfendable si l'on tient

compte que 83% des Québécois sont de langue française. Et le nombre augmente toujours.

Fort heureusement, le Parti québécois représente les opinions de 200.000 personnes seulement ce qui est loin d'être la majorité. D'après le sondage Sorecom la plupart des Québécois de langue française se rendent compte des effets catastrophiques de la loi 101 sur la vie sociale et économique du Québec. D'ailleurs, de nombreux péquistes ont fait le point et ont quitté le parti. Les gens mûrissent.

Oui, il est vrai que le Québec français a demandé des législations pour protéger sa langue et sa culture, mais ils n'ont pas demandé l'anéantissement de la collectivité anglaise. La loi 101 a décrété la suprématie de la langue française, comme il se devait. Mais un petit Anglais qui fréquente l'école anglaise n'assombrira pas la vie ou l'avenir d'un petit Français. Et si nous dirigeons nous quelques institutions dans notre propre langue nous n'empêcherons nullement l'avancement des Québécois de langue française.

Les Québécois intelligents et bien pensants savent, au fond de leur cœur, que le gouvernement actuel répond à un besoin de vengeance et appuie sa politique sur des mythes et des idées fausses.

Une telle attitude n'engendre pas la fierté. Une société riche et vigoureuse garantit des droits égaux à tous ses citoyens. Si c'était le cas au Québec, je n'aurais pas écrit cette lettre.

Carrie McGUIRE

Montréal, 28 décembre

■ Justice pour les ex-religieux

(Lettre adressée à M. André Roussseau, sous-ministre au ministère de l'Éducation du Québec)

Votre projet éducatif comporte beaucoup d'aspects positifs mais malheureusement, l'idée de rajouter les effectifs atteint doublement les ex-religieux(es) à qui on a enlevé le droit de racheter pour fins de pension leurs premières années d'enseignement.

Je fais partie de ce groupe victime de cette loi passée en 1965 qui m'oblige à finir mes jours dans cette noble profession... En effet, c'est à cause de ces lois injustes concernant la retraite des ex-religieux enseignants sécularisés après 1965 que je suis contraint de rester au poste jusqu'à l'âge de 72 ans si je veux bénéficier des conditions de retraite équivalentes à celles de mes confrères qui ont quitté la communauté avant 1965. J'aurai accumulé alors 53 années d'enseignement alors que certains de ceux et celles qui se sont sécularisés avant 1965 auront déjà profité de l'avantage d'une retraite anticipée avant même d'avoir 50 ans d'âge.

Au lieu de maintenir cette injustice, ne serait-il pas honnête de m'accorder le droit, comme il était permis de le faire avant 1965, de racheter les années d'enseignement que j'ai dispensées comme religieux. Je compte sur votre sens de la justice et de l'équité pour me permettre de prendre ma retraite avec les mêmes droits qu'ont conservés les ex-religieux sécularisés avant 1965.

Réal LAMPRON

Cap-Rouge, 22 décembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, diviseurs sont situés à 9130 rue Bolvin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 088. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361

(lignes groupées).

Travailleuses immigrantes, unissez-vous!

**SHEILA McLEOD
ARNOPOULOS**

PENDANT les cinq dernières années, on a pu constater un intérêt croissant chez les autorités gouvernementales, les universitaires et les groupes communautaires pour les travailleuses immigrantes, un grand nombre de femmes immigrantes — surtout celles du tiers-monde — se trouvent dans les usines non syndiquées telles que le textile et le vêtement. Dans ces endroits, plusieurs gagnent moins que le salaire minimum et oeuvrent dans les conditions qui rappellent l'Angleterre de Charles Dickens. Ces faits — ainsi que les raisons sociales et législatives qui les expliquent — sont connus depuis longtemps. Aucune recherche n'est nécessaire.

Néanmoins, on continue avec les ateliers, colloques, films, projets de recherche, conférences, et thèse de maîtrise sur la situation lamentable de ce sous-groupe exploité de notre

société. Ces jours-ci, le sujet des travailleuses immigrantes est à la mode. Pour les bureaucrates, les universitaires et les étudiants, le spectacle de la lutte héroïque de ces femmes si peu scolarisées et à peine urbanisées semble fort séduisant.

Depuis longtemps, le gouvernement et les syndicats savent ce qu'il faut faire pour améliorer le sort de ces femmes au bas de l'échelle. Par exemple, la législation sur les normes de travail — réaménagée il y a trois ans — aurait pu être renforcée. L'imposition de fortes amendes aux employeurs qui refusent de payer le salaire minimum aurait été une façon d'arrêter ce type d'exploitation. Sous le régime actuel, on encourage pratiquement les employeurs à ne pas respecter la loi. En outre, les domestiques d'origine étrangère habitant chez leurs employeurs auraient pu être placées sous la protection de la loi. Malgré certains changements législatifs mineurs, ces femmes restent à la merci de leurs patrons. Les groupements de femmes immigrantes tirent de fortes pressions pour améliorer la loi, mais les demandes furent ignorées.

Les autorités — avec leurs petites

subventions pour les colloques et autres activités du genre — manifestent leur sympathie pour ce sous-prolétariat. Mais c'est pour la galerie et ça finit là. En définitive, le gouvernement Lévésque ne montre aucune disposition réelle à aider les femmes qui travaillent dans les secteurs traditionnellement réservés aux immigrants.

Si le gouvernement refuse de s'aventurer dans les domaines déjà si connus, peut-être serait-il prêt à explorer d'autres avenues. Dans son document *Autant de façons d'être Québécois*, le gouvernement consacre des pages entières à «l'exploitation éhontée que subissent certaines immigrantes sur le marché du travail». À la fin de ces pages, il a fait même appel aux gens afin de «prévoir des moyens supplémentaires» pour qu'ils redoublent d'efforts en vue d'arrêter cette exploitation.

Donc, j'y réponds avec un projet d'actions — pas de pensée ou de discours — adressé à Gérard Godin, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Reynald Fréchette, ministre du Travail, et Jean-François Bertrand, ministre des Communications. Au début, ces trois

personnages n'auront que deux choses à offrir: 1) de l'argent et 2) une émission de télévision diffusée une fois par mois à Radio-Québec afin de rendre compte du progrès accompli. Par la suite, ils seront possiblement appelés à modifier certaines lois et règlements.

L'objectif est le suivant: forcer les portes qui empêchent les travailleuses immigrantes de trouver des emplois syndiqués et bien rémunérés. Pourquoi les femmes immigrantes se contenteraient-elles de fournir l'éternel *cheap labor*? Pour en sortir, elles devront réfléchir sur la façon de renverser les barrières syndicales, gouvernementales, et commerciales qui réservent les meilleurs emplois parmi les cols bleus aux Québécois de vieille souche. J'invite donc MM. Godin, Fréchette, et Bertrand à aider ces travailleuses à arracher leur part de travail comme éboueurs, pompiers, conducteurs d'autobus, camionneurs, soudeurs, etc., dans une société ouverte à tous, y compris les nouvelles arrivées.

Ce projet d'action peut se diviser en trois étapes, chacune suivie, pas à pas par la télévision et par les jour-

nalistes de la presse écrite.

Première étape: une équipe de chercheurs efficaces et expérimentés dans le monde du travail s'informeront des exigences physiques, éducatives, linguistiques et syndicales pour une série de métiers dans les secteurs privé, public, et parapublic. Parmi les questions importantes: quelles cours offrent-on pour accéder aux postes désirés, et quelles sont les personnes qui y sont admissibles? Quel rôle jouent les différents syndicats dans le processus? On peut prévoir que certaines exigences sont raisonnables, tandis que d'autres n'existent que pour exclure ou pour se conformer à des normes bureaucratiques. En ce qui a trait à ces dernières, on espère que la lutte pour les modifier s'engagerait avec la presse écrite et électronique.

Deuxième étape: les organisateurs communautaires parmi les différents groupes ethniques rassembleraient une cinquantaine de femmes prêtes à tenter l'aventure dans de nouveaux domaines de travail. Ces organisateurs collaboreraient avec une autre équipe, bien renseignée sur les différents métiers, à préparer

des cours d'orientation pour les femmes volontaires.

Troisième étape: aussi bien renseignée que possible, les travailleuses immigrantes se présentent pour solliciter différents emplois. Chaque cas est suivi attentivement. Lorsque des problèmes surgissent, les chercheurs les examinent afin de déterminer s'il s'agit de discrimination ou de normes bureaucratiques absurdes. Si on rencontre des anomalies, on cherche à les régler d'abord au moyen des pressions et ensuite à l'aide des tribunaux ou d'amendements aux lois.

«Action-travail des femmes», un organisme subventionné principalement par l'Église, a beaucoup fait pour aider les femmes à se trouver de l'emploi dans les secteurs des cols bleus mieux rémunérés. Mais sa recherche et les types de solution qu'il envisage sur le marché du travail pour les femmes ne sont pas connus du public. Un projet plus vaste, qui publie ce genre d'action à l'intention des travailleuses immigrantes, pourrait faire énormément plus que les colloques interminables et oiseux qui, en fin de compte, ne résolvent rien.

La réponse de Trudeau à Lévesque

Des propositions fort raisonnables

par
Léon Dion

LA réponse du premier ministre Trudeau aux demandes que lui adressait le premier ministre Lévesque, le 17 décembre, crée une situation des plus prometteuses concernant les possibilités de réorienter prochainement la loi constitutionnelle de 1982 dans un sens qu'agréeraient d'emblée tous ceux qui, dans le passé, cherchaient à doter le Canada d'une constitution garantissant au Québec une meilleure sécurité juridique pour sa langue, sa culture et ses institutions. Quelles que puissent être les intentions profondes des deux protagonistes et quelque lourdes qu'aient pu être les responsabilités des principaux acteurs politiques pour l'impasse, tragique dans ses conséquences prévisibles pour le Québec, à laquelle ont abouti leurs actions et leurs réactions de 1979 à 1982, il convient à ce moment-ci de tirer un maximum de profit de l'occasion qui se présente de susciter, au-delà des rancunes personnelles et des orientations partisans, le solide front commun de tous les Québécois qu'exigeront les difficiles démarches requises pour effectuer les redressements constitutionnels demandés par le premier ministre Lévesque ou même ceux qui sont agréés par le premier ministre Trudeau. Il convient particulièrement de se réjouir du fait que les propositions du premier, sans être identiques aux demandes du second, leur sont parfaitement compatibles et qu'elles contiennent la promesse d'autres ajustements

majeurs dans les échanges subséquents entre les deux chefs de gouvernement que le présent déblocage ne manquera pas de susciter.

Dans sa lettre au premier ministre Trudeau, le premier ministre Lévesque pose les conditions auxquelles la loi constitutionnelle de 1982 pourrait, selon lui, devenir «acceptable» pour le Québec. Elles sont les suivantes: 1) reconnaissance dans la loi constitutionnelle du caractère distinctif de la société québécoise; 2) octroi au Québec d'un droit de veto général ou du droit de retrait assorti de la pleine compensation financière dans tous les cas; 3) respect des compétences législatives de l'Assemblée nationale en ce qui concerne la langue d'enseignement de même qu'en ce qui a trait à la liberté de circulation et l'établissement. En outre, la lettre demande que le gouvernement fédéral, par une résolution adoptée à la Chambre des communes et au Sénat, fasse formellement siennes ces revendications.

Dans une première réaction verbale à cette lettre, le premier ministre Trudeau s'était montré intransigeant. Le Québec, disait-il en substance, n'a pas besoin de garanties constitutionnelles particulières, tel qu'un droit de veto, parce que son poids politique suffit à lui procurer toute la sécurité dont il a besoin. Par de semblables propos, il contredisait la position constitutionnelle si souvent reprise dans le passé par la plupart des chefs de file québécois — y compris par lui-même — concernant le besoin pour le Québec, étant donné ses caractéristiques particulières, d'un droit de veto constitutionnel.

Par le ton et le contenu, la réponse écrite du premier ministre Trudeau dif-

fère grandement de cette désinvolte première réaction. Il souscrit à la demande essentielle du premier ministre Lévesque, puisqu'il réitère sa proposition d'unir ses efforts à ceux de ce dernier «pour obtenir un retour au droit de veto que le fédéral et toutes les provinces étaient prêts à reconnaître au Québec, à Victoria, dès 1971». En outre, sur la question de la langue d'enseignement, il offre de nouveau au premier ministre Lévesque de «reformuler l'article 23, si nécessaire, pour en arriver à une clause Canada qui serait acceptable au gouvernement du Québec.» Dans ce nouveau contexte, le gouvernement du Québec ne devrait pas tarder à amender la loi 101 de façon à ce que soit substituée la clause Canada au sens strict à la clause Québec, un changement qui s'impose et qui ne pourrait qu'avoir des conséquences salutaires au Québec même.

La lettre du premier ministre Trudeau ne réfère pas au principe établissant la liberté de circulation et d'établissement (article 6), mais on peut présumer que s'il le lui était demandé, il accepterait un compromis à ce sujet. En effet, dans sa lettre, il se dit prêt à «explorer toutes les options susceptibles de mieux protéger les intérêts légitimes des Québécois en ce qui touche aux amendements futurs à la constitution canadienne.» Le compromis envisagé pourrait être dans le sens de celui proposé par Claude Ryan dans son texte au DEVOIR du 30 décembre, aux termes duquel seraient définies «les conditions d'application qui le rendrait conciliable avec les légitimes exigences du Québec au titre de la sécurité culturelle».

Par contre, le premier ministre Trudeau oppose une fin de non recevoir à la suggestion du premier ministre Léves-

que suivant laquelle, au lieu d'un droit de veto général, le Québec pourrait obtenir le droit de retrait assorti d'une pleine compensation financière à l'occasion de tout transfert de compétences législatives provinciales au Parlement fédéral. Outre que le premier ministre Trudeau a raison de craindre que pareille formule pourrait conduire à la «balkanisation» du Canada puisque toutes les provinces pourraient y recourir aussi souvent qu'elles le voudraient, il est douteux qu'elle procurerait au Québec des garanties équivalentes ou même supérieures au droit de veto, comme paraît l'estimer le premier ministre Lévesque. Par ailleurs, il va de soi que, même après l'octroi d'un droit de veto général, le Québec pourrait continuer de se réclamer des dispositions de l'article 40, qui prévoit «une juste compensation» aux provinces qui utiliseraient le droit de retrait «en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels».

Quant à la proposition de faire reconnaître dans la loi constitutionnelle la dualité canadienne et le caractère distinctif de la société québécoise, il semble bien que le premier ministre Lévesque devra en faire son deuil et cela, en grande partie, parce que lui-même, dans ses transactions avec les sept provinces anglophones et ses nombreuses communications avec les parlementaires britanniques durant la période critique du processus devant aboutir à la loi constitutionnelle de 1982, avait renoncé à ces principes ou tout au moins les passait sous silence pour des raisons stratégiques. D'ailleurs, des clauses concrètes dans la constitution qui se conformeraient à ces principes seraient toujours bien préférables à de solennel-

les déclarations liminaires qui resteraient lettre morte dans le corps du texte.

Je ne crois pas non plus que le premier ministre Lévesque devrait maintenir son exigence d'une résolution préalable du Parlement fédéral: l'engagement du premier ministre Trudeau d'appuyer les démarches du Québec est public et doit être considéré comme amplement suffisant. Plutôt qu'à des résolutions parlementaires rigides, les circonstances se prêtent à de nouvelles consultations entre les deux premiers ministres afin que soient précisées les propositions susceptibles d'être mises à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de mars prochain.

Le premier ministre Trudeau fait toutefois dépendre son appui au premier ministre Lévesque de deux conditions: d'abord le Québec devra s'engager à participer «loyalement aux travaux constitutionnels en cours» afin d'en arriver «avec nos collègues des autres provinces... à une nouvelle formule d'amendement selon les modalités désormais inscrites dans la Constitution du pays»; ensuite, le gouvernement du Québec devra accepter de «souscrire formellement à la loi constitutionnelle de 1982».

La première condition va de soi. Pour que la formule d'amendement puisse être modifiée de façon à ce que le Québec obtienne un droit de veto, en effet, il faudra, outre l'accord du Parlement fédéral, l'aval des Législatures des neuf autres provinces (article 41.e). Or ces dernières pourraient bien se montrer très réticentes à accepter que soit reposé l'épineux problème de la formule de révision constitutionnelle qui fut si longtemps insoluble et dont la «solution» fut obtenue qu'à la suite d'un véri-

table «coup de force». Pour les inciter à y consentir, il faudra que le premier ministre du Québec et le ministre des relations intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, fassent des prodiges de persuasion. Quant à l'indispensable consensus de toutes les provinces, il est impossible de prévoir comment il serait obtenu et sur la base de quelle formule il serait acquis. Comme l'Ontario et d'autres provinces réclameraient sans doute pour elles-mêmes le droit de veto qui serait consenti au Québec, il faudrait recommencer à jongler avec des formules qui n'ont jamais été jugées satisfaisantes par plusieurs provinces, comme celle de Victoria, ce qui montre bien l'énormité de la tâche.

Quant à la seconde condition posée par le premier ministre Trudeau — le consentement formel du gouvernement du Québec à la loi constitutionnelle — elle ne devrait pas poser de difficultés insurmontables: les orientations mentionnées dans sa lettre de même que les rajustements auxquels pourraient aboutir des échanges subséquents, sont suffisamment conciliables avec les conditions posées par le premier ministre Lévesque pour que la loi constitutionnelle, dès lors qu'elle serait ainsi amendée, devienne «acceptable» au Québec. Bien entendu, pareille acceptation ne devrait pas être interprétée comme signifiant que le gouvernement du Parti québécois renonce à son objectif d'élaborer une souveraineté association mais comme impliquant plutôt l'engagement par lui d'accepter les cadres de la constitution aussi longtemps que le Québec fera partie de la fédération canadienne.

Dans un texte écrit au lendemain de l'adoption par le Parlement fédéral de

Suite à la page 8

Les pêcheurs survivront, unis

Un plan sévère de redressement reçoit déjà un début d'application

par **Marc Millette**

Intervenant dans le débat qu'alimente à l'heure actuelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le secrétaire général des Pêcheurs Unis souligne ici les mesures prises pour assurer la survie de cette coopérative en territoire maritime.

LE fait est connu: l'industrie des pêches maritimes dans l'Est du Québec traverse une période de crise aiguë. De nombreux facteurs ont contribué à créer cette situation, les plus importants étant tout à fait étrangers aux responsabilités internes des entreprises qui oeuvrent dans ce secteur. Qu'il suffise de rappeler la force du dollar canadien par rapport aux monnaies européennes et la hausse vertigineuse des taux d'intérêts.

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les entreprises connaissent des difficultés majeures. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que la taille de l'entreprise et son volume d'exportation sont importants. Une entreprise comme Fishery Products Ltd reconnaissait récemment qu'elle avait perdu 20 cents sur chaque livre de poissons de fond traitée et vendue en 1981. Ce n'est donc pas sans raison que le gouvernement du Canada a institué une commission pour rechercher des solutions aux problèmes vécus par l'industrie de la pêche dans l'Est du pays, la commission Kirby.

Bien entendu, Pêcheurs Unis du Québec, propriété collective de quelque 600 pêcheurs professionnels, n'échappe pas à une telle situation. Les administrateurs de la coopérative ont choisi de faire face à la réalité et de procéder à une relance vigoureuse de l'entreprise. Les membres ainsi que la plupart des partenaires ont accepté de s'impliquer de façon importante dans le plan de redressement qui a été élaboré en collaboration avec les principaux bailleurs de fonds de l'entreprise ainsi qu'avec le gouvernement du Québec.



Cette implication des membres, des travailleurs, des financiers, tant du mouvement coopératif que de l'extérieur, de même que l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral, marque la reconnaissance d'un fait indéniable: aucune entreprise ne saurait remplacer Pêcheurs Unis du Québec, si on analyse la situation de façon globale. Cette implication quasi unanime démontre également que le plan de redressement est réaliste et qu'il saura ramener PUQ sur la voie de la rentabilité.

L'importance de PUQ — Pour comprendre l'importance réelle de Pêcheurs Unis du Québec, il importe de resituer l'entreprise en considérant la place qu'elle tient au sein de l'industrie des pêches maritimes au Québec. Cette mise en situation ne serait cependant pas complète si l'on omettait de rappeler le rôle essentiel qu'elle joue tous les jours au profit de ses pêcheurs membres. C'est ce qu'il convient d'appeler la rentabilité coopérative de PUQ, ou, en d'autres termes, la rentabilité que les pêcheurs membres tirent de l'activité de leur entreprise.

Pêcheurs Unis du Québec, c'est le premier exportateur de produits de la mer du Québec. En 1981, ses exportations s'élevaient à \$32,3 millions provenant de la vente de poissons dans plus de 15 pays. C'est également le premier fabricant québécois de poisson surgelé.

En fait, PUQ c'est un outil que se sont donné quelque 600 pêcheurs du Québec. C'est le prolongement de leurs activités de pêche de façon à maximiser les retombées de leur travail en mer. En 1981, ils ont ainsi débarqué 70 millions de livres de captures dans l'une ou l'autre des dix usines qui sont leur propriété collective.

Les activités de PUQ procurent de l'emploi à près de 1,900 personnes: ce qui représente une masse salariale de \$16,7 millions principalement versée dans l'économie des territoires maritimes du Québec. De plus, au cours des cinq dernières années, PUQ a fait pour plus de \$1,6 million de nouveaux investissements dans ces mêmes territoires. Au cours de la même période, l'entreprise a versé quelque \$200,000 en taxes et licences municipales.

Ces quelques chiffres devraient suffire à démontrer l'importance de Pê-

cheurs Unis dans l'économie du Québec et spécialement dans des régions où l'activité industrielle est peu abondante. Ces données ne constituent cependant qu'une partie de l'apport de l'entreprise dans ces régions.

En effet, seule une entreprise coopérative a des préoccupations qui dépassent les besoins inhérents à sa production. Aucune entreprise privée ne se préoccupe des besoins des pêcheurs avant et après le débarquement des captures. À titre d'exemple, il est fréquent que des entreprises ferment leurs portes au moment où leurs besoins sont comblés.

Les usines de PUQ demeurent ouvertes et acceptent généralement la totalité des captures de leurs membres quelle qu'en soit l'importance, sauf en de rares exceptions. De plus, la polyvalence des usines de la Fédération permet aux pêcheurs de débarquer divers types de captures ou même d'évoluer d'un type de capture à un autre en fonction des saisons et des marchés. Ce faisant, c'est la coopérative qui se trouve à absorber une partie de la fluctuation du marché au bénéfice de ses pêcheurs membres.

À cela, il faut ajouter le fait que la politique d'achat de PUQ est fort différente de celle de ses concurrents privés. Alors que ces derniers n'acceptent qu'une certaine longueur de poisson, c'est-à-dire celle qui est la plus rentable à transformer, PUQ accepte des captures de plus petite taille. Cela représente des coûts supplémentaires pour l'entreprise, mais ce sont les pêcheurs qui en profitent.

On pourrait ainsi allonger la liste des services qu'une coopérative rend à ses membres et qu'aucune entreprise privée ne voudrait assumer. Et il y a tous les autres services tels que les programmes de formation et d'information ou encore la présence d'équipes de terre sur les lieux de débarquement qui diminuent la tâche des pêcheurs et leur permet d'effectuer rapidement les réparations qui s'imposent.

Tous ces services auxiliaires aux activités de transformation permettent aux pêcheurs d'augmenter la rentabilité de leurs investissements. Seule une entreprise collective comme PUQ accepterait d'en supporter les coûts, en tout

ou en partie.

Le plan de redressement — Le plan de redressement de PUQ a été élaboré en collaboration avec les principaux partenaires de la Fédération. Son objectif fondamental est de ramener l'entreprise sur la voie de la rentabilité dans les meilleurs délais. Essentiellement, son action aura pour effet de redonner au mouvement coopératif dans le secteur des pêches maritimes sa vocation première, à savoir la pêche ainsi que la transformation et la commercialisation des captures. On envisage également une restructuration majeure du mouvement de façon à appuyer les efforts du plan de redressement et à donner plus de pouvoirs aux pêcheurs par leurs coopératives locales.

Ce plan de redressement a été accepté par la plupart de nos partenaires. Il est sévère, et touche l'ensemble des activités de PUQ. D'ailleurs, plusieurs aspects ont déjà commencé à être mis en exécution. C'est ainsi que les centres de distribution de Québec et de Montréal ont cessé leurs activités.

L'ensemble des activités de distribution de PUQ sera réexaminé de façon à favoriser des participations conjointes avec d'autres partenaires plutôt que le maintien d'un réseau de distribution administré exclusivement par la Fédération. Ce procédé aura pour effet de limiter la participation de PUQ à son apport réel en terme de produits distribués.

De telles modifications sur le plan opérationnel seront complétées par d'importants changements dans la structure décisionnelle de la Fédération. D'une part, les conseils d'administration des associations coopératives locales seront plus impliqués dans la gestion des usines. Les centres de décision seront donc plus proches des pêcheurs membres.

De plus, fait nouveau au sein du mouvement coopératif, les travailleurs de PUQ seront appelés à participer financièrement aux activités de l'entreprise. En contrepartie, une structure participative qui reste à définir leur permettra de participer à l'administration et aux résultats de PUQ.

Les principes de ces modifications structurelles sont déjà acceptées par les membres de PUQ et les travailleurs.

Il reste cependant à les concrétiser dans un modèle de fonctionnement qui saura satisfaire chacun des groupes impliqués.

Finalement, le plan de redressement de la Fédération prévoit que certains services du siège social seront démenagés en territoires maritimes, tels le service responsable de la production. Cette mesure aura un effet important sur des administrateurs locaux pourront compter sur le support technique de spécialistes. La production et le contrôle de la production y gagneront de sorte que la rentabilité des activités en sera améliorée.

Pour la préparation et la mise en place de ce plan de redressement, le conseil d'administration de PUQ exigeait la présence de conseillers capables de les aider dans leur démarche. C'est pour cette raison que, dès le début, le conseil confiait ce mandat à M. Jacques Desmeules de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés. Depuis lors, M. Desmeules agit comme conseiller principal auprès du conseil d'administration et il continue de veiller à la réussite des démarches entreprises.

Les appuis — Actuellement, la plupart des partenaires financiers de la Fédération ont confirmé leur participation à ce plan de redressement. Les membres et les travailleurs ont accepté de souscrire \$500,000 en nouveau capital, la Société de développement coopératif a autorisé un prêt subordonné de \$1,5 million, le gouvernement fédéral a annoncé une subvention de \$1,25 million, la Banque Nationale du Canada a consenti un prêt à terme de \$1 million pour cinq ans et la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec a accepté d'ajouter \$500,000 aux investissements qu'elle a déjà effectués dans PUQ. La plupart de ces groupes ont déjà commencé à verser les sommes auxquelles ils se sont engagés.

À l'heure actuelle, il ne fait cependant plus de doute que les membres, les travailleurs de même que l'ensemble des populations des territoires maritimes du Québec ont opté pour la survie de PUQ. Les appuis ne cessent de se manifester de toutes parts: ce qui représente le meilleur gage de succès d'une opération de redressement, désormais bien amorcée.



Industriels

des trois quarts des hommes d'affaires s'attendent à ce que le taux d'inflation diminue dans les six prochains mois. Ayant franchi la barre des 10%, pour la première fois depuis 30 mois, le taux d'inflation, actuellement de 9,8%, devrait baisser à 7% d'ici à la fin de l'année. Ce ralentissement du taux d'inflation pousse également les associations d'employés à la modération et 52% des chefs d'entreprise s'attendent maintenant à une progression plus modérée de leurs coûts salariaux.

Sensibles également à la baisse prononcée des taux d'intérêt intervenue depuis quelques semaines, une proportion plus grande — 37% — des cadres des sociétés canadiennes s'attendent à une amélioration de la situation financière de leur entreprise. Et la proportion de ceux qui redoutent une détérioration de leur situation financière a baissé à 20%. Plusieurs cadres supérieurs ont également indiqué, comme raison de leur optimisme, un rétablissement des marges bénéficiaires en 1983.

Il s'agit d'un sondage, donc fondé sur l'humeur des chefs d'entreprises, et non de prévisions économiques que le Conference Board et d'autres organismes d'analyse économique publient chaque année.

Depuis deux ans, la situation économique a été tellement tendue dans le monde entier que les analystes se sont régulièrement trompés dans leurs prévisions. Les prévisions les plus «mauvaises» sont en général celles du ministre des Finances dont on finit par se demander si elles ne sont pas influencées par le titulaire du portefeuille. Ainsi, entre le budget de novembre 1981 et celui d'octobre 1982, le ministre des Finances a réajusté au moins quatre fois ses prévisions économiques dans des proportions encore jamais vues; le taux de chômage était révisé à la hausse dans une proportion de plus de 50%, l'ampleur du déficit fédéral était réajusté de 150% et la chute du PNB était cinq fois plus importante que prévu.

Les autres prévisions, du Conseil économique, du Conference Board ou de l'une ou l'autre des grandes banques n'étaient pas tellement plus justes, tant tout le monde avait sous-évalué la sévérité de la crise aux États-Unis.

Pour 1983, les prévisions les plus récentes, de l'OCDE, n'annoncent rien de miraculeux et même une nouvelle augmentation du taux de chômage.

Le consensus semble s'être fait autour d'une augmentation du taux de chômage à 13%, plus d'un million et demi de sans-emploi; une baisse graduelle du taux d'inflation à 7%, et peut-être moins si la chute des prix du pétrole s'accélère; on ne prévoit pas, enfin, de reprise avant la fin de l'année ce qui se solderait par un taux de croissance de 1% du Produit national brut canadien, c'est-à-dire qu'à la fin de 1978, en dollars constants.

Décès

RENAUD, Joseph-Arthur. — À Montréal, le 1er janvier 1983 à l'âge de 95 ans, est décédé M. Joseph-Arthur Renaud, Docteur Honoris-Causa, professeur émérite de la Faculté d'art dentaire de l'Université de Montréal, époux en premières noces de feu Blondine Lesage et en secondes noces de Laurette Hault. Il laisse dans le deuil 3 filles, Louise Kloeppel, Thérèse Renaud-Leduc et Jeanne Renaud ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Des funérailles strictement privées ont eu lieu le mardi 4 janvier. L'inhumation a eu lieu au cimetière Côte des Neiges. Direction Urgel Bourgeois Ltée.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Saint-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donne le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quel illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). P.M.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Saint-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donne le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quel illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée). E.R.C.



Un appareil Nimrod de la RAF est prêt à décoller de l'aéroport militaire de Kinloss, en Écosse, pour patrouiller la mer du Nord dans le but de repérer tout navire danois qui, contrairement aux règlements controversés de la Communauté économique européenne, larguerait ses fi-

lets de pêche dans les eaux territoriales britanniques en mer du Nord. Le Danemark a donné, en effet, à entendre qu'il ne se conformerait pas aux règlements de pêche de la CEE.

(Photolaser AP)

Trudeau

aujourd'hui. On s'attend à ce que les deux hommes d'État abordent des sujets aussi variés que les relations commerciales, l'occupation du Cambodge voisin (Kampuchea) par les armées vietnamiennes.

L'ambassadeur du Canada en Thaïlande, M. Fred Bild, a dit que sur le front diplomatique, le Canada, à l'instar de la Thaïlande, appuie la Coalition démocratique Kampuchéenne dirigée par l'ex-premier ministre, le prince Norodom Sihanouk, pour chasser les Vietnamiens du Cambodge. Mais le Canada n'a pas offert d'aide financière.

L'ambassadeur du Canada reconnaît qu'il faudra plusieurs années avant que les relations commerciales entre les deux pays atteignent «leur vitesse de croisière». Les exportations canadiennes en Thaïlande ne dépassent pas \$150 millions par année.

En plus de la Thaïlande, le M. Trudeau se rendra à Singapour, en Malaisie, en Indonésie, aux Philippines, au Japon et au Sultanat de Brunei.

Armada

la «Shetland Box», ainsi que des eaux au large de la côte ouest de l'Écosse, riches en maquereau.

Ils risquent des amendes de \$80,000 et la confiscation de leurs engins de pêche s'ils sont pris à l'intérieur des eaux territoriales britanniques (12 milles marins).

Le gouvernement danois a exhorté les pêcheurs à ne pas provoquer les Britanniques alors que la commission doit se réunir aujourd'hui pour étudier des contre-propositions.

Toutefois M. Kent Kirk, à la fois propriétaire d'un chalutier et député conservateur au parlement européen, a approuvé dans la journée pour la mer du Nord, prêt, semble-t-il, à l'épreuve de force.

Il a l'intention de pêcher le sprat au large de l'Angleterre septentrionale.

Il a déclaré à Reuter qu'il suivrait le poisson dans les eaux britanniques si besoin était. Si son navire était confisqué, il demanderait que l'affaire soit portée devant la Cour européenne de justice.

Près de 250 pêcheurs et leur famille ont salué son départ en agitant des drapeaux aux couleurs nationales, blanc et rouge, et scandant: «Bonne chance, Kirk».

Ordinateurs

mité et la durée maximale des phrases est à peine de trois secondes.

Malgré tout, les chercheurs de Bell Northern croient possible de créer bientôt des services automatisés qui répondraient aux commandes verbales des usagers du téléphone. Déjà, ils ont montré que l'ordinateur peut comprendre des mots isolés malgré la distorsion inhérente au téléphone.

On pense, par exemple, à un service de messages automatique: dès qu'un appel se heurterait à un signal «occupé» ou n'obtiendrait pas de réponse, le réseau téléphonique établirait la communication avec un ordinateur. Ce dernier prendrait note, verbalement, des numéros de téléphone de la personne à joindre et de l'appelant, et enregistrerait le message de façon codée et très comprimée dans une mémoire électronique. Pour limiter l'espace-mémoire, le message serait ensuite resynthétisé à l'intention du destinataire.

Les équipes de l'île-des-Sœurs ont, en effet, découvert qu'on peut comprimer considérablement un message sonore et le resynthétiser par la suite sans perdre l'intelligibilité. En revanche, on ne pourrait reconnaître la voix de l'interlocuteur.

Dans la même veine, si un ordinateur est capable de lire à haute voix

un texte imprimé ou dactylographié, il est sûrement déjà capable de lire à haute voix le contenu de ses banques de données, ce qui ouvre aussi des perspectives intéressantes.

Le système mis au point à l'île-des-Sœurs est destiné à des aveugles mais il n'est pas encore capable de lire «en temps réel». Il lui faut une minute de réflexion pour lire un texte qu'il prononce en dix secondes. C'est le prix à payer pour un bon français.

Selon M. O'Shaughnessy, il n'existe sur le marché aucun microprocesseur assez puissant pour effectuer toutes les opérations requises dans un temps raisonnable. On croit cependant arriver à fabriquer un système complet et intégré en utilisant plusieurs microprocesseurs qui se partageraient la tâche.

Un tel lecteur de textes imprimé doit d'abord être capable de reconnaître les caractères d'imprimerie. Il doit aussi les interpréter pour leur faire correspondre des phonèmes, c'est-à-dire des sons, en tenant compte de règles générales et d'une banque d'exceptions. En analysant la structure des phrases, il doit enfin pouvoir identifier les mots importants qui seront accentués.

Pour obtenir un langage d'allure naturelle, tous ces facteurs sont importants, souligne M. O'Shaughnessy. La durée de chaque son varie en fonction des lettres qui l'entourent, de sa place dans la phrase et de l'intonation du mot. Par exemple, le dernier mot d'une phrase est toujours légèrement allongé tandis que la tonalité baisse.

Selon lui, c'est la méconnaissance de facteurs de ce genre qui rend si difficile la compréhension des lecteurs automatiques déjà disponibles sur le marché pour la langue anglaise. Évidemment, les règles d'intonation et d'accentuation varient d'une langue à l'autre, si bien que les synthétiseurs de parole doivent être adaptés au génie de chacune.

Un lecteur de texte ne peut évidemment garder en mémoire des mots ou des phrases pré-enregistrées et s'adapter quand même à toutes les situations. Il doit réellement synthétiser la parole.

En ce domaine, il existe deux grandes écoles: la première se fonde sur une banque de sons prononcés réellement par un humain et inscrits dans la mémoire de l'ordinateur. L'appareil se contente ensuite d'agencer ces sons en les enchaînant l'un à l'autre de façon aussi progressive que possible.

L'équipe montréalaise est plutôt partisane d'une synthèse totale, purement artificielle, qui mime les phénomènes de résonnance qui se produisent dans la nez et la bouche. Déjà, cette technique permet de reproduire plus facilement les sons comme «an» ou «in», particuliers à la langue française. Quoi qu'il en soit, la voix obtenue garde un aspect artificiel dans tous les cas, même si elle est aisément compréhensible.

Le résultat est quand même suffisamment bon pour que l'expertise acquise dans le domaine de la simulation de la parole puisse aider l'ordinateur à comprendre des informations verbales. Dans ce cas, en effet, l'ordinateur doit transcrire en mots les sons qu'il perçoit. Souvent plusieurs transcriptions sont possibles. Si l'appareil synthétise lui-même les paroles correspondant aux diverses orthographes et s'il compare avec le son original, il est souvent en mesure de choisir la bonne interprétation, ont découvert les chercheurs montréalais.

Varsovie

sard les positions du président Nicolae Ceausescu sur la question des missiles à moyenne portée en Europe.

M. Ceausescu est contre tout nouveau déploiement, mais aussi pour le démantèlement des missiles déjà installés, soit une «option zéro» qui n'est guère celle des Soviétiques.

Le quotidien du PC soviétique, la Pravda, à quant à lui choisi hier de mettre en garde les États-Unis et l'OTAN contre la confection de «scénarios insensés d'aventures atomiques limitées», alors que selon lui, «la tranquillité et la volonté de paix» sont les caractéristiques de la réunion de Prague.

Le communiqué officiel a par ailleurs précisé que les sessions d'hier avaient été successivement présidées par le numéro un polonais, le général Wojciech Jaruzelski, et M. Ceausescu, et qu'une minute de silence avait été observée à la mémoire du défunt dirigeant soviétique Leonid Brejnev.

Cette première journée du sommet, qui s'est déroulée par un temps gris, a été surtout perçue par la population comme le prétexte à un important déploiement policier dans toute la ville.

Au château de Prague, dont la zone est interdite à la circulation, les seuls signes tangibles de la réunion sont un immense drapeau rouge voisinant avec le drapeau tchécoslovaque à l'entrée du porche, et le parc considérable de voi-

tures officielles qui stationnent dans la cour.

Aucun centre de presse spécial ne fonctionne et, si l'agence CTK a signalé que 120 journalistes, sans distinctions de nationalité, couvraient l'événement sur place, aucun Occidental n'a pu recevoir d'accréditation.

Le sommet devrait se terminer aujourd'hui par l'adoption d'au moins une déclaration politique générale. Selon des sources est-européennes, les chefs de délégation pourraient ensuite souhaiter un bon anniversaire à l'hôte du sommet, le numéro un tchécoslovaque, Gustav Husak, qui aura 70 ans lundi prochain.

Les experts militaires de l'OTAN ont estimé, hier à Bruxelles, que les forces armées du Pacte de Varsovie évoluent vers une plus grande intégration sous la direction de l'Union soviétique.

Les forces des six pays du Pacte autres que l'URSS comptent 114,000 hommes, 10,000 chars de combat, 10,000 pièces d'artillerie et environ 2,500 avions de combat.

Les effectifs de l'armée soviétique s'élèvent à 3,705,000 hommes, 50,000 chars, 20,000 pièces d'artillerie et 5,000 avions de combat. L'URSS est le seul pays doté d'armes nucléaires bien que, selon les services de renseignement de l'OTAN, des dépôts aient été créés en Allemagne de l'Est pour le stockage d'ogives atomiques ainsi que d'armes chimiques.

Selon un rapport du comité militaire de l'OTAN, le Pacte développe les manœuvres interalliées, mais l'URSS «conserve fermement le commandement général de l'organisation, ce que confirme la présence d'officiers soviétiques aux postes-clés».

31 divisions soviétiques (565,000 hommes) sont déployées dans les pays du Pacte — sauf en Bulgarie et en Roumanie —, notamment en RDA (380,000), élément central du dispositif du Pacte dans le secteur centre-Europe.

La Pologne, qui dispose des plus gros effectifs après l'URSS (317,000), est également d'une importance géostratégique essentielle pour Moscou.

Toutes les lignes de communication entre l'URSS, la RDA et la Tchécoslovaquie (voies ferrées, routes, oléoducs, couloirs aériens, lignes de téléphone et de téléx), passent par ce pays où est installée une centaine d'aérodromes, soit environ la moitié des bases utilisées par le Pacte. Deux divisions blindées soviétiques sont stationnées en permanence en Pologne.

les bons achats

Du boeuf, du boeuf et encore du boeuf! Voilà ce que nous proposons, à l'unanimité, les supermarchés comme achat intéressant cette semaine. Un certain stockage serait peut-être indiqué.

Le poisson des chenaux à 77 cents le kilo chez Métro-Richelieu est aussi un achat économique. Ce petit poisson de la rivière Ste-Anne change de nom à mesure qu'il remonte le fleuve: poulamon en Acadie, petite morue en Gaspésie, et petite loche au Lac-Saint-Jean, il demeure tout aussi délicieux à l'un ou l'autre endroit.

Les poires Passe-Crassane de France sont abordables à \$1,52 le kilo. Cette poire à pelure brune mûrit mieux au réfrigérateur. À la température de la pièce, sa robe se plisse et sa chair amollit.

Bien que la publicité des chaînes alimentaires ne lui fasse pas honneur cette semaine, le kiwi néo-zélandais devient de plus en plus accessible. Originaire de Chine, de la famille de la groseille, ce fruit délicat est une contribution de la Nouvelle-Zélande au monde de la gastronomie.

Son aspect de gros oeuf emmitouflé de fourrure brune cache une chair juteuse, couleur émeraude, délicieusement parfumée. Comme la banane, ce fruit est cueilli encore vert et aussitôt réfrigéré pour permettre une exportation facile et une conservation maximale. Plus la température est basse, moins les kiwis réagissent au gaz éthylène qui les mûrit. Pour en accélérer le mûrissement, il suffit de le placer dans un sac de polythène avec une pomme, fruit qui produit de l'éthylène.

Steinberg les offre, cette semaine, à 29 cents l'unité et Cooprix s'apprête à lui emboîter le pas dès la fin de cette semaine. Ce petit délice exotique rehaussera à peu de frais apprêtis, entrées, salades et desserts.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Il est à noter que ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A&P: poulet frais, U. 5 à 7, \$2,18/kg (99 cents/lb); rôti d'épaule de porc frais, \$3,28/kg (\$1,49/lb); boeuf haché maigre, \$4,39/kg

Juan Carlos blessé en chutant à ski

MADRID (AFP) — Le roi Juan Carlos d'Espagne s'est blessé au bassin lundi après-midi à Gstaad, en Suisse, lors d'une chute à ski, a-t-on appris hier à Madrid.

Le roi, qui souffre d'une fissure au bassin, est revenu mardi en fin de matinée au palais de la Zarzuela, près de Madrid, où il se repose depuis, a-t-on ajouté de source autorisée.

Juan Carlos, dont l'état de santé est par ailleurs «absolument normal», selon le porte-parole de la maison royale, M. Fernando Gutierrez, doit fêter aujourd'hui son 45e anniversaire.

Le roi «devra garder le repos pendant plusieurs jours», précise un communiqué de la maison royale rendu public.

«Suite à cet accident», ajoute ce communiqué, «la cérémonie de présentation de vœux des Forces armées au roi, qui se déroule traditionnellement le 6 janvier au palais royal, est supprimée».

Comme de coutume, le souverain devait prononcer lors de cette cérémonie un discours à l'adresse de l'armée, le premier depuis la formation il y a un mois du gouvernement socia-

liste de M. Felipe Gonzalez.

Le roi et sa famille séjournaient à Gstaad, une station d'hiver des Alpes suisses, depuis les fêtes du Nouvel An. Sa chute, due au mauvais état de la neige, s'est produite alors qu'il descendait une pente en compagnie de sa fille aînée, l'infante Elena, indiquée le communiqué officiel.

Les médecins suisses de l'hôpital de Gstaad, auxquels devaient se joindre ensuite deux médecins espagnols, ont diagnostiqué «une fissure du bassin accompagnée d'hématome», précise ce communiqué.

Le roi, la reine Sophie, les infantes Elena et Cristina et le prince héritier Felipe ont regagné Madrid par avion mardi matin.

Grand amateur de ski, sport dans lequel il excelle, le roi est également un yachtsman chevronné.

Avant de se rendre à Gstaad, il avait déjà séjourné, pendant les fêtes de Noël, à Solimieve, station d'hiver espagnole de la Sierra Nevada (Andalousie).

Le précédent accident de ce roi sportif, rappelle-t-on, remonte au 21 juin 1981, jour où il s'était fait une entorse et plusieurs coupures à l'avant-bras gauche au bord de sa piscine.

Pour les experts de l'OTAN, «les améliorations spectaculaires apportées par les soviétiques à leurs moyens militaires ont entraîné des progrès analogues dans les armées du Pacte». Ainsi, le potentiel aérien des pays-membres est-il actuellement renforcé par l'acquisition de nouveaux appareils de fabrication soviétique.

Les forces navales auront une capacité amphibie supérieure et développeront les exercices de débarquement dans des pays comme la Pologne ou la Bulgarie. Des améliorations constantes sont encore soulignées dans les domaines de la lutte anti-sous-marine, de la guerre des mines et de la surveillance maritime.

En dépit de cette intégration croissante, certaines différences subsistent au sein du Pacte, soulignent ces experts.

Ainsi, les programmes de modernisation des forces est-allemandes et tchécoslovaques sont supérieurs à ceux de la Pologne, notamment pour l'acquisition de blindés et d'artillerie auto-motrice.

Alors que les effectifs de l'armée de terre polonaise correspondent à peu près à ceux des forces terrestres de RDA et de Tchécoslovaquie (environ 200,000 hommes), celles-ci sont dotées de 6,500 chars contre seulement 3,400 à l'armée polonaise.

La Roumanie, ajoutent ces experts, poursuit un programme «plus indépendant». Ce pays est aussi le seul membre du Pacte sur le territoire duquel ne se déroulent pas de manœuvres communes.

Trudeau

Suite de la page 7

la loi constitutionnelle en 1982 (La Presse, 17 avril 1982), je disais de cette loi qu'elle constituait une «œuvre achevée et perfectible». Je souhaitais que l'occasion de la recifier dans toutes ses parties dans le sens des intérêts légitimes du Québec e présente dans des délais les plus brefs possibles. Jamais je n'aurais imaginé qu'elle se présenterait si rapidement. Il faut faire en sorte de ne pas manquer, car elle pourrait bien ne pas se représenter de sitôt.

Les deux principaux acteurs de ce drame à plusieurs épisodes qu'a consti-

tué l'adoption de la loi constitutionnelle de 1982 semblent avoir mauvaise conscience. Ils viennent l'un et l'autre de poser un premier geste réparateur. Le premier ministre Lévesque doit saisir la perche que lui tend le premier ministre Trudeau. Ils font naître l'espoir que les Québécois, qu'ils oeuvrent au provincial ou au fédéral, se mettront enfin à travailler ensemble en vue de rendre le texte constitutionnel plus conforme aux intérêts légitimes du Québec. Ils donnent de la sorte un exemple que tous les Québécois, quelle que soit leur orientation politique, devront suivre. Étant donné les sévères contraintes imposées par la nouvelle constitution, en effet, on doit prévoir que c'est seulement en faisant bloc qu'ils pourront inciter les provinces anglaises à considérer leurs justes revendications. Il y a là un développement qui est de nature à changer fondamentalement les règles du jeu constitutionnel tel qu'il s'est déroulé depuis douze ans. C'est là pour nous tous une chance inouïe de défaire ce qui malheureusement a été mal fait et de rebâtir à neuf. Cette chance, nous nous devons de la saisir.

Pas de visa pour le gourou muet

PORTLAND (OREGON) (AFP) — Le gourou indien Bhagwan Shree Rajneesh s'est vu refuser le statut de résident permanent aux États-Unis parce qu'il enseigne en silence.

Pour ses disciples américains, qui forment une communauté dans l'Oregon son silence est si riche d'enseignement qu'ils ont demandé pour leur maître le statut d'immigrant.

Hélas pour le gourou, l'administration estime que le savoir ne se transmet que par la parole. Or, selon un règlement des services d'immigration américains, un visa ne peut être accordé à un maître religieux que s'il enseigne depuis au moins deux ans.

Un membre de la secte religieuse a déclaré que ce refus était d'autant plus choquant que l'état de santé du gourou nécessitait un traitement médical aux États-Unis. Cette communauté, qui n'a apparemment pas de problèmes financiers (le maître ne se déplace qu'en Rolls Royce), a décidé de faire appel.

Provibec: rôti de côtes, coupe extérieure, \$4,37/kg. (\$1,98/lb); bifteck de ronde, \$4,37/kg. (\$1,98/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$5,91/kg. (\$2,68/lb); boeuf haché ordinaire, \$2,60/kg. (\$1,18/lb). Fruits et légumes: pamplemousses blancs (48), 6/1,09; pommes McIntosh, 99 cents/3 lb; radis, 79 cents/16 on; épinards, 79 cents/10 on; champignons, 99 cents/chop; pommes de terre, \$1,69/20 lb.

Provigo: rôti de palette, \$2,16/kg. (98 cents/lb); rôti de côtes croisées, \$3,70/kg. (\$1,68/lb); boeuf à ragoût désossé, \$4,81/kg. (\$2,18/lb); boeuf haché mi-maigre, \$4,37/kg. (\$1,98/lb); jambon désossé, dans la paule, \$5,69/kg. (\$2,58/lb). Fruits et légumes: pommes McIntosh de fantaisie, \$1,59/4 lb; raisins verts, \$1,52/kg. (69 cents/lb); fèves germées, 49 cents/lb; tomates rouges, (6x6), \$1,30/kg. (59 cents/lb); carottes, 59 cents/5 lb; choux verts, (16) 2/59 cents.

Richelieu: bifteck de ronde, désossé, tranche entière, \$4,34/kg. (\$1,97/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$5,84/kg. (\$2,65/lb); bifteck d'aloyau ou côte d'aloyau, \$6,06/kg. (\$2,75/lb); bifteck de surlonge, \$6,06/kg. (\$2,75/lb); boeuf haché maigre, \$5,57/kg. (\$2,27/lb); foie de boeuf, produit décongelé, \$1,70/kg. (77 cents/lb); Poisson: poissons des chenaux, 77 cents/kg. (35 cents/lb); filets de morue surgelés, \$4,96/kg. (\$2,25/lb). Fruits et légumes: raisons rouges Empereur, \$1,50/kg. (68 cents/lb); pommes jaunes Délicieuse \$1,08/kg. (49 cents/lb); pamplemousses blancs 6/89 cents; céleri Pascal, (24), 55 cents ch; laitue Romaine (24), 59 cents ch.

Steinberg: bifteck de ronde désossé, \$4,81/kg. (\$2,18/lb); bifteck de surlonge, \$6,13/kg. (\$2,78/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6,35/kg. (\$2,85/lb); boeuf haché maigre, \$4,81/kg. (\$2,18/lb). Poisson: éperlans de lac surgelés, \$1,29/454 g. Fruits et légumes: pommes Cortland, \$1,38/4 lb; champignons, \$1,18/chop; brocoli (14), 88 cents ch; choux verts (16), 35 cents ch; courgettes Zucchini, \$1,30/kg. (59 cents/lb); aubergines, 97 cents/kg. (44 cents/lb).

Suzanne MARCHAND

Les compagnies pétrolières ne sont pas encore au bout de leurs peines

Une autre raffinerie pourrait fermer au Québec

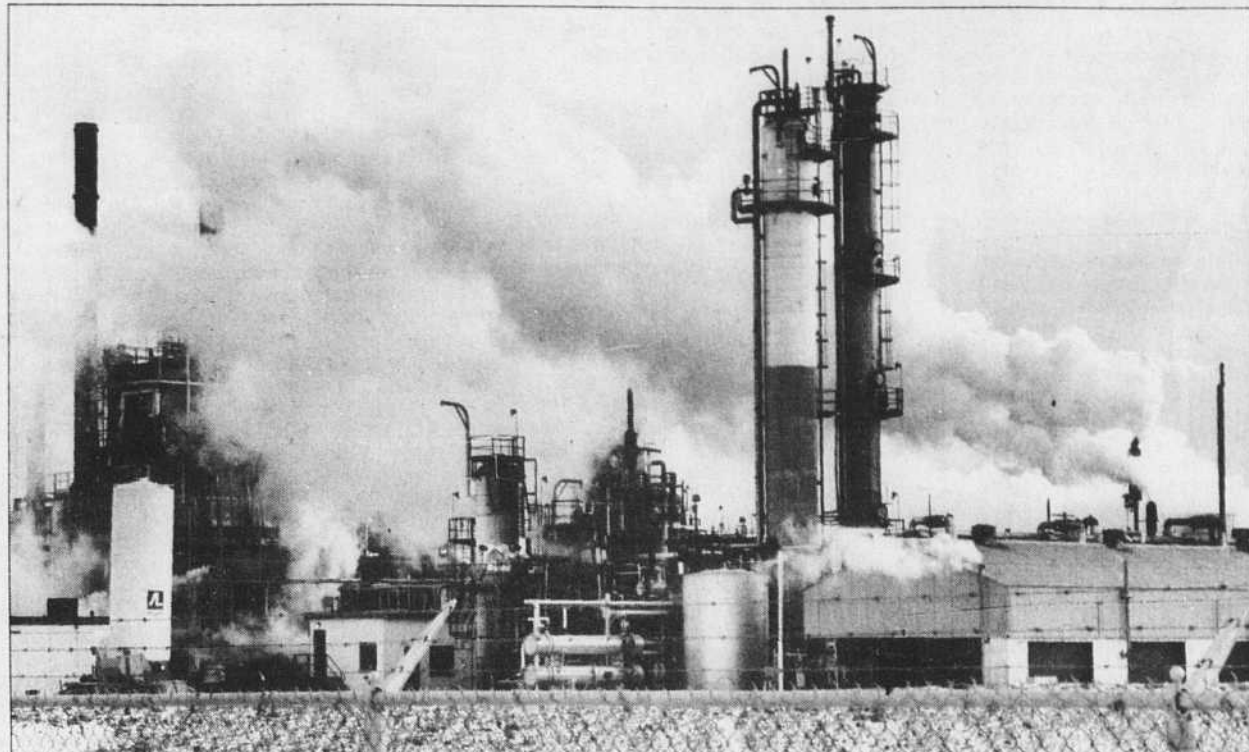
par Claude Turcotte

L'industrie du raffinage à Montréal, qui a connu des contractions inquiétantes en 1982, n'est sans doute pas encore au bout de ses peines, puisque les produits pétroliers sont engagés de façon irréversible et importante dans la voie du partage avec l'électricité et le gaz naturel sur le marché de la consommation d'énergie.

Au Canada présentement, la demande de produits pétroliers se contracte à un taux annuel de 15,5%. L'Office national de l'énergie prévoit qu'en 1990 la demande sera à 92% de ce qu'était la consommation de ces mêmes produits pétroliers en 1980.

Bien sûr, les raffineries de Montréal ne peuvent pas ne pas subir les contrecoups de ce phénomène. M. Richard Pouliot, sous-ministre au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, le reconnaît volontiers: «Le problème de fond, c'est la situation énergétique dans son ensemble; il est difficile d'isoler Montréal du reste de l'Est du Canada». M. Pouliot ajoute que la situation ontarienne ressemble à celle du Québec.

La Société québécoise d'initiatives pétrolières (Soquip), M. Jean A. Guérin, vice-président à la planification, confirme le phénomène en donnant les statistiques sur l'évolution de la demande au Québec: une croissance rapide avec une moyenne an-



Malgré la fermeture de cinq raffineries dans l'Est du Canada, il restera une surcapacité de production de 300,000 barils par jour dans l'Est du Canada, selon M.

Philippe Hervieu, analyste chez Nesbitt Thompson. (Photo Jacques Grenier)

nuelle de 4,8% entre 1958 et 1977. Puis la décroissance de la demande a commencé; elle est de 4,3% entre 1977 et 1982, mais atteint 9,2% en 1981 et environ 11% en 1982.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette diminution de la consommation des produits pétroliers, aussi bien l'essence, que l'huile à chauffage et les mazouts lourds. Évidemment, il y a eu l'OPEP et la montée des prix internationaux, mais il y a aussi la Politique éner-

gétique nationale. Depuis 1978, les prix ont augmenté de 15 à 20% par an.

À Québec aussi l'objectif demeure de faire baisser la consommation des produits pétroliers par rapport à d'autres sources d'énergie, principalement l'électricité et le gaz naturel. En 1975, le pétrole représentait une part de 70% du marché énergétique au Québec; en 1982 il n'était plus que de 60% et en 1990 sa part ne sera plus que de 40%.

En revanche, la consommation d'électricité sur le marché a augmenté de 15 à 20% par an. En 1980 sa part était de 27%. Mais c'est surtout avec le gaz naturel que les changements seront les plus marqués. En 1972, la consommation de gaz naturel au Québec était presque au point zéro; en 1982, elle était de 9%; elle sera en deca de 12% en 1990 et au delà de 16% après 1990.

Quant aux produits pétro-

liers, en plus de voir leur part du marché diminuer, on note une évolution dans la consommation. Les Québécois jadis très portés sur les grosses voitures qui roulent très vite ont finalement compris qu'ils ont surtout les moyens de se payer de petites voitures qui roulent moins vite et qui par conséquent consomment beaucoup moins d'essence.

Pour résumer l'ensemble de l'évolution qui est déjà bien gravée dans la réalité,

les observateurs constatent que «les politiques gouvernementales ont marché plus fort que prévu».

Tout le monde sait qu'en 1982, les raffineries montréalaises ont annoncé la fermeture de deux usines. Texaco a déjà cessé sa production à Montréal-Est et BP doit faire de même au printemps. D'autres raffineries ont été fermées ailleurs, dont une en Ontario et deux dans les provinces de l'Atlantique.

Malgré tout cela, il restera encore une capacité de production trop forte, environ l'équivalent de 300,000 barils par jour pour l'Est du Canada, ce qui comprend l'Ontario, selon un analyste de Nesbitt Thompson, M. Philippe Hervieu.

Tous les experts, y compris M. Guérin chez Soquip, s'accordent à dire qu'une autre raffinerie pourrait devoir fermer ses portes au Québec. Après la fermeture de Texaco et de BP, en mai, il restera cinq raffineries au Québec, soit Pétro-Canada, Shell, Gulf et Esso, à Montréal, ainsi qu'Ultramar, à Saint-Romuald. Le processus de rationalisation des équipements de raffinage va se poursuivre. Le sous-ministre, M. Pouliot, ajoute ceci: «La diminution va continuer; on ne sait pas de quel ordre de grandeur, mais ce sera de façon assez substantielle».

Pour sa part, M. Guérin fait valoir que le Québec doit maintenir son objectif d'auto-suffisance énergétique, en plus de répondre aux besoins de l'industrie pétrochimique et de conserver le marché d'exportation qu'il a déjà. En fermant une troisième raffinerie, le Québec

Suite à la page 16

sommaire

La survie de la PME

Est-ce seulement au Canada et plus particulièrement au Québec que l'entreprise privée fait face aux liquidations, aux fermetures et aux faillites? Non, mais il semble que les pays européens soient plus innovateurs et réalistes dans leurs réactions à la situation de crise. C'est ce qui ressort d'un colloque récent de la Fondation internationale pour l'enseignement du droit des affaires dont les communications des principaux participants ont été publiées dans le volume intitulé *La Survie des entreprises privées en difficulté* que Julien Béliveau a lu. **Page 10**

La guerre des permis

Le commerce de vin et cidre a rapporté un profit de \$15 millions sur des ventes de \$100 millions chez les épiciers détaillants en 1982. Voilà que des épiciers-dépanneurs appartenant à des chaînes d'alimentation comme Steinberg obtiennent des permis suite à des jugements controversés. Le litige n'est pas réglé. **Page 11**

Le Québec et les USA

Bernard Bonin aborde cette semaine la question des relations économiques entre le Québec et les États-Unis, qui laissent entrevoir un fort degré d'intégration entre les deux économies. Une tendance en faveur d'une diversification modérée des échanges semble se dessiner. **Page 13**

Les retombées du plein-air

Les activités reliées à l'exploitation de la faune au Québec génèrent des revenus bruts de l'ordre de \$634 millions et elles sont tributaires de la protection de la faune. Aussi le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche entend-il veiller le mieux possible sur les «habitats fauniques» du Québec. **Page 16**

Bourse et dollar

Montréal: moins 0.29 point à 323.12
Toronto: moins 8.27 points à 1,949.81
New York: plus 19.04 points à 1,046.08
Dollar: 81.31 cents US (moins 7/100)

Après 25 ans de publication

Le magazine Perspectives ferme ses portes

par Rodolphe Morissette

Le magazine *Perspectives*, que distribuait sept quotidiens du Québec dans leur livraison du samedi, ne pralra plus. La disparition de son équivalent anglo-canadien, *Today*, en juillet dernier, aura porté le dernier coup au magazine québécois.

Perspectives existait depuis bientôt 25 ans. Il était la propriété d'une coopérative formée des présidents des sept quotidiens qui en assurait la diffusion hebdomadaire: *La Presse*, *Le Soleil*, *La Tribune* (Sherbrooke), *La Voix de l'Est* (Granby), *Le Quotidien du Saguenay*, *Le Droit* (Ottawa) et *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières). Le conseil d'administration de *Perspectives Inc.* a décidé hier de mettre fin à la publication du magazine. La dernière édition date du 18 décembre.

Perspectives était distribué à 635,000 exemplaires et, estime son président-directeur général, M. Albert Tremblay, pénétrait dans 40% des foyers francophones du Québec.

M. Tremblay a expliqué au DEVOIR que le magazine éprouvait des difficultés financières depuis quelques années. La récession économique générale a aussi affecté la publication. M. Tremblay ajoute que la tendance actuelle des grands annonceurs nationaux, qui formaient la clientèle privilégiée de la publicité vendue par le magazine, favorise de plus en plus les revues spécialisées — une fragmentation générale des «auditoires» qui affecte aujourd'hui tous les médias.

C'est cependant la fin de la publication du magazine *Today* l'été dernier qui a donné le coup de grâce à *Perspectives*. *Today* était distribué dans l'édition du week-end de 28 journaux, dont *The Gazette* de Montréal, le *Toronto Star* et l'*Ottawa Citizen*. Les annonceurs nationaux avaient l'habitude d'«arrosar» le Canada d'un océan à l'autre et dans les deux langues en achetant des annonces en même temps dans *Perspectives* et dans *Today* (ou dans le *Weekend Magazine*, l'équivalent de *Today* dans les journaux anglais de la chaîne FP Publications et qui a disparu également il y a



Perspectives, un magazine distribué à travers le Québec par sept quotidiens, a fermé ses portes hier après presque 25 ans de publications. Mme Gisèle Payant (à g.), à l'emploi de l'hebdomadaire depuis 19 ans, et Mme Liliane Biturse, également employée de *Perspectives*, ont appris la nouvelle avec tristesse. (Photolaser CP)

peu). M. Tremblay explique qu'en l'absence de *Today*, les annonceurs nationaux se montrent peu intéressés à investir dans le seul magazine de langue française.

Le déficit enregistré par la compagnie pour l'année 1982 s'élevait à \$1 million et la direction en prévoyait un autre — moindre cependant, précise M. Tremblay — pour l'année en cours. Le magazine avait 15 employés permanents, dont trois représentants publicitaires en poste à Toronto. Le personnel de Montréal comprenait deux publicitaires, trois graphistes, quelques cadres et employés de soutien.

M. Tremblay, qui avait présenté en juin dernier la fin du magazine au terme de l'année 1982, a dit qu'il s'employait maintenant à replacer, dans les maisons de gra-

phisme (à Toronto notamment) et agences de publicité, son personnel. Outre les permanents du «supplément», une dizaine de rédacteurs pigistes collaboraient à *Perspectives*.

La dernière livraison du magazine ne comprenait que 16 pages et quatre annonces, dont trois de cigarettes. Depuis quelques années, la direction de la publication avait donné à celle-ci un tour plus léger, plus moderne et plus divertissant.

Entre décembre 1981 et le mois dernier, le lignage publicitaire avait diminué de 20%, affirme M. Tremblay. Plusieurs quotidiens du Canada ont eu à affronter des baisses de cet ordre l'an dernier.

Le magazine *Perspectives* avait été fondé en 1959 par la société Montreal Standard

Publication, qui publiait également le défunt *Weekend Magazine*, qu'on retrouvait à l'époque dans le *Globe & Mail* et le *Montreal Star*, entre autres. Jusqu'en avril 1979, l'hebdomadaire *Dimanche-Matin* faisait également partie de la nouvelle coopérative qui distribuait *Perspectives*. L'hebdomadaire devait alors publier son propre supplément couleurs, puis cesser de le diffuser peu de temps après.

M. Jean Bouthillier agissait comme rédacteur en chef du magazine presque depuis sa fondation. Il a dit hier n'avoir pas été surpris de la fin des activités de *Perspectives Inc.* On comptait parmi les rédacteurs qui ont collaboré régulièrement aux derniers numéros de *Perspectives*, outre l'hu-

riste Guy Fournier, les chroniqueurs André Robert (artistes), Réjean Tremblay (sports), Nicole Charest (décoration) et Jacques Duval (voitures). Ironie du sort, ce dernier avait été remercié — avec trente autres collabo-

rateurs pigistes — par le quotidien *La Presse* à la mi-septembre. Enfin, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec offrait chaque semaine dans le magazine des menus qui faisaient les délices de plusieurs.

Corning Glass annonce plus de 1,000 mises à pied

NEW YORK (AFP) — Deux importantes sociétés américaines, Corning Glass Works et Kodak ont annoncé hier des plans visant à réduire leur personnel en raison de la poursuite de la récession.

Corning Glass Works, numéro un du verre aux États-Unis, a annoncé le licenciement en 1983 aux États-Unis de 1,000 à 2,000 personnes dans le cadre d'un effort de restructuration qui, selon sa

direction, devrait entraîner une économie de \$45 millions.

Kodak, première société américaine dans le domaine photographique, a annoncé de son côté d'importants avantages matériels en faveur de ses employés qui voudraient démissionner ou prendre une retraite anticipée.

Corning Glass Works et Kodak emploient respectivement quelque 20,000 et 93,000 personnes.

La Royale lance un nouveau compte

La Banque Royale du Canada a annoncé hier le lancement d'un nouveau compte d'épargne à intérêt quotidien en dollars US pour les particuliers.

Selkon M. Glen Tibbatts, vice-président, Dépôts et services de détail, «ce compte vient compléter les comptes-chèques et les dépôts à terme actuellement offerts en dollars US et permettent de mieux servir les besoins de la clientèle».

Le nouveau compte ne permet pas le tirage de chèques mais offre les avantages suivants:

- intérêts élevés calculés sur le solde quotidien de clôture et versés mensuellement;
- relevé mensuel faisant état des opérations et du solde;
- deux retraits ou virements gratuits par cycle de relevé. Au-delà, des frais de \$1.25 sont imputés pour chaque débit;
- avec un solde mensuel

minimum de \$200, aucuns frais de tenue de compte. Autrement, \$2 par mois;

■ relevé intermédiaire disponible moyennant des frais de \$1.

Ce nouveau compte d'épargne à intérêt quotidien en dollars US sera offert dans toutes les succursales de la Banque Royale du Canada.

Les quelques succursales qui ne sont pas encore automatisées pourront adopter des mesures temporaires permettant de faire gérer ce type de compte à la succursale la plus proche dispensant ce service.

tableau de bord

	Mois préc.	Vari. an. en %
EMPLOI, REVENU		
Gains moyens hebdomadaires (\$) ... sep.	393.26	392.02 7.0
Revenu du travail (millions \$) ... sep.	16,880.7	16,401.0 2.2
Personnes occupées (en millions) ... nov.	10.36	10.52 -4.5
Chômeurs ... nov.	1,438,000	1,388,000 55.0
STOCKS		
Grands magasins (millions \$) ... oct.	3,338.1	2,826.5 -11.5
Appartenant aux fabricants (millions \$) oct.	32,105.2	32,533.4 -2.1
PRIX		
Prix à la consommation (1971 = 100) ... nov.	271.0	269.2 9.8
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100) ... nov.	129.7	130.2 -3.4
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100) ... nov.	200.9	200.9 4.0
Sans charbon, pétrole brut, gaz naturel ... nov.	142.9	143.9 -3.4
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100) ... nov.	291.0	292.0 4.4
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		
Permis de bâtir (millions \$) ... oct.	977.0	10,381.3 -31.0
Mises en chantier dans les centres urbains (unités) ... nov.	11,208	94,294 -26.5
ÉNERGIE		
Production de charbon (milliers de tonnes métriques) ... oct.	2,970	35,327 8.5
Production d'électricité (TW/h) ... oct.	30.5	307.3 -0.6
Production de gaz (millions de mètres cubes) ... sep.	6,866.7	71,850.8 1.2
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes) ... sep.	7.2	67.6 -14.5
COMMERCE EXTÉRIEUR		
Exportations, base balance des paiements (millions \$) ... oct.	6,722	70,316 1.1
Importations, base balance des paiements (millions \$) ... oct.	5,179	56,388 -12.9
PRODUCTION		
Chargements ferroviaires (millions de tonnes) nov.	16.3	186.4 -12.1
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques) sep.	958.0	9,576.5 -17.6
VENTES		
Ventes des grands magasins (millions \$) oct.	859.1	7,524.5 -1.5
Livraisons des fabricants (millions \$) oct.	15,256.7	153,373.6 -3.3
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$) oct.	733.6	8,329.3 -18.0
Ventes au détail (millions \$) oct.	8,300.4	78,252.3 2.8

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

Le transfert d'actions au décès

aqpf

par Richard Fontaine

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Richard Fontaine est associé chez Lengvari, Braman & Trudel.

EN vertu des règles normales, toute transmission d'actions d'une corporation privée peut résulter en un gain en capital pour le décédé et en droits successoraux payables par les bénéficiaires. En effet, les lois fiscales stipulent qu'immédiatement avant son décès, un particulier est présumé recevoir un produit égal à la juste valeur marchande de tous ses biens. Il peut donc en résulter un gain en capital si cette juste valeur marchande excède le coût fiscal des actions. La moitié de ce gain sera imposable. Il faut noter que le décédé est présumé recevoir un produit égal à cette juste valeur marchande alors qu'en réalité il ne reçoit aucune considération.

La Loi sur les droits successoraux du Québec assujettit de plus la personne domiciliée au Québec, et à qui des actions sont transmises, au paiement de droits successoraux (20% à 35%) sur la valeur imposable des actions qui lui sont transmises en raison d'un décès. Ces droits se calculent sur la valeur marchande des actions moins les déductions et les exemptions accordées au bénéficiaire. Le conjoint de la personne décédée est exempté de droits sur les biens qui lui sont transmis en propriété absolue. L'enfant de la personne décédée peut déduire, d'une façon générale, un montant de \$85,000, quelque soit le bien transmis.

Legs au conjoint. Un particulier peut désirer que son conjoint devienne propriétaire en propriété absolue ou il peut désirer plutôt léguer les biens à une fiducie en vertu de laquelle son conjoint serait le bénéficiaire du revenu et ses enfants les bénéficiaires du capital. Ainsi, le conjoint jouirait, sa vie durant, du revenu gagné par la

fiducie. Suite au décès du conjoint, les biens de la fiducie seraient distribués aux enfants en tant que bénéficiaires du capital.

En vertu de l'impôt sur le revenu, il y aurait, au décès du particulier, un «roulement» et il pourrait n'y avoir aucune conséquence fiscale immédiate. En effet, les lois fiscales stipulent, sous certaines conditions, qu'un particulier décédé est réputé avoir disposé des actions à son coût fiscal et en conséquence il ne réalise aucun gain en capital présumé. Le conjoint est alors réputé avoir acquis les actions à un prix égal au coût fiscal du particulier décédé. L'impôt autrement payable est ainsi reporté et ce n'est que lors d'une disposition des actions par le conjoint ou la fiducie qu'il pourrait en résulter un gain en capital.

Cependant, pour qu'une fiducie puisse bénéficier de ces dispositions à l'égard des actions léguées, elle doit être exclusive à l'égard des actions léguées, elle doit être exclusive en faveur du conjoint. Une fiducie exclusive en faveur du conjoint est définie comme étant une fiducie en vertu de laquelle aucune autre personne que le conjoint ne peut, durant la vie du conjoint, bénéficier du capital ou du revenu de la fiducie. Par conséquent, si on veut bénéficier de ces dispositions, les termes du testament ne doivent pas prévoir de clause accordant un droit d'empêchement sur le revenu ou sur le capital du vivant du conjoint ni prévoir que l'actif de la fiducie puisse être utilisé pour acquitter certaines obligations.

Il est finalement stipulé que les actions doivent avoir été, «par dévolution, irrévocablement acquises» par le conjoint ou la fiducie. Le ministre du Revenu a indiqué dans le bulletin d'interprétation IT-449 qu'un bien était dévolu irrévocablement à un conjoint lorsque le conjoint obtenait le droit de propriété absolue de ce bien, de façon telle que ce droit ne puisse être annulé par aucun événement ultérieur. La rédaction du testament exige donc une attention particulière.

Legs aux enfants. Si un particulier désire que ses enfants deviennent propriétaires des actions, il peut soit leur léguer les actions en propriété absolue ou il peut les léguer à une fiducie en vertu de laquelle les enfants

seront les bénéficiaires du revenu, les actions pouvant leur être remises en totalité ou en partie à un ou plusieurs âges prédéterminés. Les remarques faites ci-dessus eu égard au concept de dévolution irrévocable s'appliquent également dans ce cas-ci.

Les lois fiscales prévoient des mesures d'allègement lors du transfert d'actions d'un contribuable à son enfant. Ces mesures prennent la forme d'un report de la totalité ou d'une partie du gain en capital. Le ministre du Revenu a confirmé récemment dans le bulletin d'interprétation IT-486 que sous certaines conditions l'utilisation de fiducies pour le bénéfice des enfants d'un contribuable peut être acceptable.

Essentiellement, un contribuable peut effectuer un report cumulatif de \$200,000 de gain en capital (\$100,000 imposable) lors d'une transmission d'actions d'une corporation exploitant une petite entreprise à son enfant résidant au Canada. L'expression corporation exploitant une petite entreprise est définie à l'article 70(11) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.I.R.C.) et désigne une corporation privée dont le contrôle est canadien et dont la totalité ou la presque totalité des actifs sont utilisés dans une entreprise exploitée activement au Canada. Il faut noter qu'une compagnie de gestion détenant des actions dans une corporation exploitant une petite entreprise peut aussi se qualifier à titre de corporation exploitant une petite entreprise si elle respecte certaines conditions.

Une entreprise exploitée activement au Canada est définie à l'article 125(6)d) L.I.R.C. et signifie de façon générale toute entreprise exploitée par une corporation qui n'est pas une entreprise de placement désignée, une entreprise non admissible ou une entreprise de prestations de services personnels (suite au dernier budget). En conséquence, il est habituellement recommandé d'éliminer la présence dans la compagnie d'actifs non admissibles susceptibles de faire perdre le bénéfice de ces dispositions.

Il faut noter que le gain en capital ainsi différé peut ne jamais être imposé puisque l'enfant aura la possibilité de bénéficier lui aussi de ce report lors d'un transfert à ses propres enfants et ainsi de

génération en génération.

Il est également possible d'utiliser le compte des gains cumulatifs du conjoint afin de doubler cette exemption. C'est ainsi que lors du décès, un particulier pourrait léguer une partie de ses actions directement à son enfant et le solde à son conjoint qui pourrait, à son tour, transférer ces actions à son enfant et ce, de son vivant ou lors de son décès.

De même, un contribuable pourrait transférer de son vivant une partie de ses actions à son conjoint et bénéficier de dispositions de «roulement». Au décès du contribuable, l'enfant pourrait utiliser une première exemption de \$200,000 et une deuxième exemption de \$200,000 au décès du conjoint du contribuable.

Pour doubler cette exemption, les actions ne doivent pas être léguées à une fiducie au bénéfice du conjoint mais au conjoint en propriété absolue. De même, si un contribuable transfère de son vivant des actions à son conjoint, le conjoint ne devra pas les transférer de son vivant à son enfant s'il veut doubler cette exemption.

Enfin, la Loi sur les droits successoraux du Québec prévoit que si un enfant reçoit des actions d'une «corporation privée», il peut déduire de la valeur imposable des actions transmises une exemption pouvant atteindre \$200,000. Il est prévu, de plus, une exemption générale de \$85,000 en faveur de chacun des descendants en ligne directe. Finalement, si après ces exemptions des droits étaient payables, il pourrait être également déduit la moitié des droits successoraux attribuables à de telles actions.

Une «corporation privée» désigne une corporation dont 75% du revenu brut provient de l'exploitation d'une entreprise active et qui se qualifie pour la déduction accordée à la petite entreprise dans l'année d'imposition où survient le décès.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 337 rue St-Paul Ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone: (514) 845-3124.

livres

L'aide aux PME à l'étranger

par Julien Béliveau

FERMETURES, liquidations et faillite, trois reflets d'une crise économique qui n'en finit pas de durer au Canada. Comme cette situation n'est pas limitée à l'Amérique, on peut se demander si l'Europe ne réagit mieux que nous, si ses structures légales et gouvernementales ne permettraient pas à ses entreprises de survivre plus facilement que ce n'est le cas ici. Voici un livre qui répond à cette question (1).

Résultat d'un colloque de la Fondation internationale pour l'enseignement du droit des affaires, ce livre aborde les moyens de redressement disponibles à l'entreprise en France, Belgique, Italie et Allemagne par rapport aux structures légales et administratives québécoises et canadiennes.

D'abord les racines du problème. Selon le professeur Jobard de l'Université de Paris I, la croissance des prélèvements fiscaux et sociaux a contribué à diminuer le taux d'autofinancement alors que l'inflation augmentait la valeur nominale des actifs à financer. Lorsque la crise économique ralentit les ventes de l'entreprise, cette dernière éprouve des difficultés. On est bien loin du banquier montréalais qui affirmait que les entreprises se retrouvaient en insolvabilité parce que ses actionnaires ne savaient pas résister aux folles dépenses personnelles.

Pour faire face à ce type de pro-

blème, M. Jobard propose diverses solutions originales comme la conversion en capital actions de certaines taxes ou la déductibilité du revenu personnel d'un investisseur de tout ajout de capitalisation à une entreprise nécessitante.

Les pays de la Communauté économique européenne réagissent de façon plus originale que le Canada aux problèmes des entreprises. En Belgique, l'enquête commerciale sert à déterminer l'état de santé d'une entreprise; viennent ensuite le sursis de paiement, le concordat judiciaire et l'assistance financière gouvernementale dans certaines conditions précises.

La France avance, entre autres, une solution originale pour augmenter la capitalisation des petites et moyennes entreprises. Cette formule consiste à la mise sur pied de «centres» de gestion où se regroupent des gestionnaires professionnels et où peuvent s'inscrire ces entreprises. Elles y reçoivent une assistance en gestion et des abattements fiscaux.

L'assistance financière y est aussi disponible aux firmes en stabilité douteuse. Les critères d'admission sont énoncés cependant avec rigidité. Autrement «...les pouvoirs publics auraient droit de vie ou de mort sur certaines entreprises...». C'est pourtant le cas au Canada: pourquoi Maislin et pourquoi par l'Auberge des Gouverneurs?

Dans le cadre des mesures «sur les consortiums bancaires de sauvegarde», les lois italiennes vont jusqu'à forcer une banque, déjà impliquée dans une compagnie, à lui avancer de l'argent «frais». En cas de refus, elles ne pourront pas pour une période de deux années prendre pos-

session des actifs qui lui ont été donnés en garantie. Imaginez les hauts cris que semblerait mesurer provoquerait chez les «cinq grandes» banques canadiennes.

La situation canadienne en la matière n'est pas ignorée, bien au contraire. Tour à tour défilent les mécanismes d'assistance aux sociétés en difficulté, SDI et autres, de même que les recours judiciaires disponibles aux débiteurs en cas de difficultés.

Globalement, l'approche canadienne aux problèmes d'insolvabilité n'a pas semblé impressionner outre mesure tous les participants. Comme le soulignait le bâtonnier Paul Vézina «... (au Canada...) les créanciers garantissent leurs garanties sans qu'il y ait à peu près aucune intervention de la loi ou des tribunaux. Ce n'est pas la loi de la faillite, c'est la loi de la jungle qui s'applique.» Et pan!

Les publications émanant d'un colloque sont bien souvent remarquables par leur ineptie. Toutefois, à part le «discours inaugural» du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, les textes sont pertinents et exempts de verbiage. On y découvre donc beaucoup de solutions originales pour faciliter le redressement des entreprises.

Ce livre intéressera tous ceux qui pensent que le redressement de l'entreprise ne peut être laissé au droit du plus fort, comme le disait le bâtonnier, et à ceux qui s'intéressent à la refonte urgente des procédures de redressement d'entreprise et d'insolvabilité.

(1) La survie des entreprises privées en difficulté, Éditions Sorel Ltée, Montréal, 1982, 344 pages, \$32.50.

VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641

Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée — Gagné, Vaillancourt
& Associés

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

**BOISJOLI, COURTOIS,
SABBAH, SABBAG,
ZIRI, MALKA**
Comptables agréés
1440 ouest, rue St-Catherine
Bureau 525-861-5881

L. Albert Boisjoli, C.A. Pierre Courtois, C.A.
Maurice Sabbah, C.A. Michel M. Sabbag, C.A.
Joseph Zirri, C.A. Emil Malika, C.A.

**CARON, BELANGER,
DALLAIRE, GAGNON
& ASSOCIÉS
CLARKSON GORDON**
Comptables agréés
Associés-résidents
Montréal — Québec

A. Benedetti, C.A. A. Lanthier, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. R.E. Lavoie, C.A.
C.W. Bissette, C.A. N. Leduc, C.A.
F. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A.
T.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A.
C. Camrond, C.A. L. Lefebvre, C.A.
H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A.
G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. R.J. Messier, C.A.
D. Desautels, C.A. C. Michaud, C.A.
F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R. Fortin, C.A. J. Nicole, C.A.
G. Fournier, C.A. R.R. Oker, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. R. Pearl, C.A.
C. Fréchette, C.A. C. Pelletier, C.A.
S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A.
R. Germain, C.A. N.A. Rhéaume, C.A.
J.P. Gravelle, C.A. L.L. St-Pierre, C.A.
M. Lanthier, C.A. W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.

Bureaux dans les principales
villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

**CHARETTE, FORTIER,
HAWEY
TOUCHE ROSS**
1 Place Ville-Marie
Montréal — H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Prairie.

**CLOUTIER, FONTAINE,
CROTEAU & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
2, Place Laval, Suite 510
Laval, Québec
H7N 5N6
668-8910 (514) 382-9690

DAHAN & ILLOUZ, C.A.
Comptables Agréés
Raphaël Dahan, C.A.
Raymond Illouz, C.A.
7070 Côte des Neiges
Montréal, P.Q. H3R 2L9
Tel: (514) 731-3264

**COGAN, LANDORI
& DUBÉ**
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste-214
Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY
Comptables agréés
Sept-les, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Regina, Calgary,
Edmonton, Abbotsford,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes
du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

**GAUVIN, DUMAIS
ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.
R. Roulet, C.A. A. Lefebvre, C.A.
associé-conseil

561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253

Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny,
Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
868 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ LANCTÔT
associé à Coopers & Lybrand
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W5
(514) 871-9792

Membre du groupe international
Coopers & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLEE, BEDARD & CIE
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

**LEVIT, FELDSTEIN,
DUBIN & EPSTEIN**
5250 rue Ferrier, Suite 505
Montréal, H4P 1L4
341-4230

**LIPPMAN, PTACK,
BENJAMIN, SMALL & COHEN**
Comptables agréés
Montréal, Toronto
6800 Côte des Neiges
Mtl, P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre: Groupe international des
Cabinets de Comptables

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables agréés
Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(814) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tel: (514) 281-1555
Télex 055-80917

Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval,
Hull, Hawkesbury,
Québec, Lévis et Moncton.

Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto,
Montréal, Québec, Halifax et
autres villes.

Représentation dans les grands
centres financiers internationaux

**MALLETTE, BENOIT,
BOULANGER, RONDEAU
& ASSOCIÉS**
12 bureaux au Québec —
Société nationale Ward Mallette
Représentation internationale:
Binder Diker Otte & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800
Montréal, Québec H5B 1B2
(514) 281-1850

**MESSIER, BOURGEOIS
& CIE**
Comptables agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal — H2P 2T9
384-7430

**NORMANDIN, BARRIÈRE
& ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS
& SELLS**

Comptables agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tel: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32
centres de Victoria à Halifax et fait partie
d'une association internationale qui s'étend
à 61 pays.

**PETRIE, RAYMOND
& ASSOCIÉS**
Suite 301
Mont-Royal (Québec)
H3P 3C8
Tel: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD
Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
A l'échelle internationale
McLintock Main Laurent

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4
Tel.: (514) 879-9050

**RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
1700, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G9
(514) 878-2691

Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or,
Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull,
La Sarre, Laval, Rouyn, Thérford Mines,
Verdun, Ville-Marie

Représentation à travers le Canada:
DOANE RAYMOND ASSOCIÉS
Représentation internationale:
GRANT THORNTON International

**RICHTER, USHER &
VINEBERG**
Comptables agréés
Montréal-Toronto

Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmer, C.A.
Marvin Corber, C.A. Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberger, C.A. Alan Warner, C.A.
Irwin Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Koushansky, C.A. Philip Munk, C.A.
Donald Prinsky, C.A. Patrick K. So, C.A.
Michael Frankel, C.A.

1 Westmont Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON BELAIR
Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto
Calgary - Edmonton - Vancouver
Rimouski - Trois Rivières - Sherbrooke
Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener
Sept-les - Matane - Gaspé - Coaticook
Amos - Miramichi

Bureau 3100 - Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1J8
(514) 861-5741

**ZITTRER, SIBLIN, STEIN,
LEVINE**
Comptables agréés
MONTREAL - TORONTO

Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. David A. Stein, C.A.
Arnold J. Eichenberg, C.A. Steven A. Yagze, C.A.
Morton S. Spector, C.A. Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Silan, C.A. Stanley Wender, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Danchman, C.A.
Brian D. Levine, C.A. Morris L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A.
Robert H. Zittrer, C.A. Henry Rosenhek, C.A.
Marshall B. Keppen, C.A. Norman Jaskoska, C.A.
Michael Stern, C.A.

4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 932-1112
H3Z 1K9

Ordre
des comptables agréés
du Québec

Nouvelles émissions



**CRÉDIT
INDUSTRIEL
DESJARDINS INC.**

**11 000 000 \$
DÉBENTURES 13,25% SÉRIE C
(non garanties)**

Date d'émission: le 18 janvier 1983

Date d'échéance: le 18 janvier 1988

PRIX: 100 plus l'intérêt couru, le cas échéant

**5 000 000 \$
500 000 ACTIONS PRIVILÉGIÉES SÉRIE 1
À DIVIDENDE CUMULATIF DE 12,25%, RACHETABLES**

Remboursement au gré du détenteur

Crédit Industriel Desjardins Inc. rachètera le 31 janvier 1988, au gré du détenteur, à un prix de 10 \$ l'action plus les dividendes courus et impayés, toutes les actions privilégiées série 1 déposées à cet effet au plus tard le 31 décembre 1987 sous réserve de certaines conditions.

PRIX: 10 \$ l'action

Copie du prospectus final pourra être obtenue des sousnommés.

**Lévesque, Beaubien
Inc.**

**Nesbitt Thomson Bongard
Inc.**

**Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée**

**Geoffrion, Leclerc
Inc.**

**Tassé & Associés
Limitée**

**Molson Rousseau
Inc.**

**Richardson Greenshields
du Canada
Limitée**

**Wood Gundy
Limitée**

**McLeod Young Weir
Limitée**

**Pitfield, Mackay, Ross
Limitée**

**McNeil, Mantha
Inc.**

**Brault, Guy, O'Brien
Inc.**

**Casgrain & Compagnie
Limitée**

**Mercier, Ouimet, Masse
Inc.**

Janvier 1983

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

au jour le jour

■ Construction en baisse

M. Bob Nuth, président de l'Association canadienne de la construction, prévoit qu'il y aura une baisse de 10,5% de la construction en 1983. La construction dans le secteur non résidentiel a connu une chute de 9% en 1982 et M. Nuth ne voit pas comment les choses pourraient s'améliorer en 1983. Selon lui, 1983 sera une année critique pour les constructions commerciale, institutionnelle et celle à forte teneur en ingénierie, qui comptent pour 70% des activités totales de construction au Canada.

■ Déficit des cics aériennes

Les compagnies membres de l'Association internationale des transports aériens s'attendent à des pertes globales de \$1,7 milliard à \$2 milliards en 1983, ce qui est un peu moins que les pertes de \$21 milliards en 1982. Le directeur général de l'IATA, M. Kurt Hammarshjoeld, a signalé que 1983 sera la cinquième année consécutive de déficit pour le transport aérien.

■ Le Japon veut calmer

Visé par presque tous les pays d'Occident, qui veulent atteindre un meilleur équilibre commercial, le Japon cherche à calmer et à rassurer. Il limitera ses exportations d'automobiles aux USA à 1,68 million de véhicules comme l'an passé. En tournée européenne, le ministre des Affaires étrangères, M. Shintaro Abe, a annoncé un assouplissement des droits de douane sur 75 produits. À Londres, on a dit qu'il s'agissait d'un geste, certes petit, mais significatif vers l'avènement de relations commerciales plus équilibrées. Mais Mme Thatcher attend encore davantage.

■ Une dette de \$33 milliards

La Pologne aura une dette d'environ \$33 milliards à la fin de 1983. La dette polonaise à l'égard des pays occidentaux s'établit actuellement à \$25 milliards, selon la déclaration du vice-premier ministre de ce pays, M. Zbigniew Mader. Cette dette augmentera de \$3 milliards cette année. En plus, la Pologne a une dette de 3,5 milliards de roubles à l'égard des pays socialistes; cette dette atteindra 4,7 milliards de roubles à la fin de 1983. Au total donc, la Pologne devra dans 12 mois au moins \$33 milliards des deux côtés du rideau de fer. M. Mader présentera aux créanciers «de nouvelles propositions» pour échelonner la dette sur de plus longues périodes.

■ Camions contre cuivre

La compagnie Chrysler est en train de négocier avec le gouvernement du Pérou le troc de camions légers contre du minerai de cuivre. Chrysler se propose de troquer près de 1,000 camionnettes et fourgonnettes fabriquées au Canada et aux USA contre une quantité de cuivre dont le tonnage n'a pas été précisé. Une entente pourrait être conclue d'ici deux à trois mois, puisque le Pérou est aussi intéressé. Un tel troc lui permettrait de conserver des devises étrangères. Chrysler a déjà fait un marché du genre impliquant de l'alumine de Jamaïque.

■ En raccourci

BP Canada a déclaré un dividende trimestriel de 30 cents payable le 15 janvier... La Suède a l'intention d'effectuer un emprunt record de \$1 milliard sur le marché international... 43 banques ont fait faillite en 1982 aux États-Unis... 5,000 travailleurs des usines de pâtes et papiers de la Mauricie sont retournés au travail après un congé forcé de deux semaines... Un cargo suédois, le Margit Gorthon, fut le premier bateau de l'année hier midi dans le port de Trois-Rivières... La Chambre de commerce de l'Alberta pense que la récession a atteint son point le plus bas dans sa province... La Chine devrait augmenter ses importations de 25% en 1983... L'Islande, qui a connu une inflation galopante de 0% en 1982 a dévalué sa monnaie, la couronne, de 9%, pour aider surtout à l'industrie de la pêche, qui exporte 75% de sa production.

Claude Turcotte

SALLES DE RÉUNIONS

CONFÉRENCES
RÉCEPTIONS
SESSIONS DE FORMATION

Informations: Benoit Dompiere

CECONFOR

Centre de Conférence et de Formation
451 rue Saint-Jean Vieux-Montréal H2Y 2R5 842-8788

La vente de bière et de vin dans les épiceries

La Régie continue d'accorder des permis aux dépanneurs appartenant à Steinberg

par Rodolphe Morrisette

MÊME si la Cour supérieure a jugé en août dernier que ceux qui gèrent des dépanneurs appartenant à la chaîne Steinberg étaient loin d'être des «entrepreneurs indépendants», la Régie des permis d'alcool du Québec continue de leur accorder des permis de vente de bière et de vin.

En avril dernier, la Régie accordait au Dépanneur Jean-Claude Chartrand Inc. de Montréal un tel permis, dit d'«épicerie». L'établissement fait partie du système de franchise administré par la firme Franchise Plus Inc., une filiale à part entière de la chaîne d'alimentation Steinberg. Les dépanneurs reliés au système de Franchise Plus portent le nom d'affaires «La Maisonnette».

Quelques semaines plus tard, un épicer indépendant, M. Yvon Sauvé — aidé en cela par l'Association des détaillants en alimentation du Québec — demanda à la Cour supérieure du district de Montréal un bref d'évocation à l'encontre de la décision de la Régie. Le requérant invoque la Loi sur les permis d'alcool (Québec, 1979), notamment son article 44, qui prévoit que la Régie ne peut accorder un tel permis à «un magasin d'alimentation faisant partie d'une chaîne de magasins comprenant cinq magasins ou plus».

Le juge Pierre Pinard de la Cour supérieure donne raison au requérant Sauvé dans une décision qui date du 20 août. Le magistrat reconnaît que la Régie a compétence pour décider de ce qui est vraiment une «chaîne» de magasins et si tel épicer fait partie d'une chaîne. Toutefois, ajoute-t-il, la Régie ne saurait présenter une «interprétation déraisonnable» de la Loi ni «dénaturer les faits» qui lui sont présentés. Or le juge Pinard a estimé que la Régie avait péché à ce double point de vue.

Les intimés visés par le jugement Pinard (le Dépanneur Chartrand, la firme Franchise Plus, la Régie des permis d'alcool et ceux de ses régisseurs) ont depuis lors interjeté appel. Dans l'intervalle, la Régie continue d'accorder de tels permis.

Ainsi, la Régie accordait le 6 décembre dernier un permis d'«épicerie» à un autre membre du système Franchise Plus, Les Entreprises Albert et Nadine Cohen Inc. de Montréal. Elle précisait que le jugement Pinard ne concernait que le Dépanneur Chartrand, puis que la cause était de toute manière en appel. La Régie n'avait donc pas à se retenir de continuer sa pratique.

Sur quoi s'est fondée la Régie, en décembre, pour dé-



cider que le Dépanneur Cohen ne faisait pas partie d'une «chaîne» de cinq magasins et plus (on compte actuellement au Québec une quinzaine de dépanneurs «La Maisonnette», reliée au système de Franchise Plus)?

La Régie recourt au sens commun et définit une chaîne de magasins comme un magasin à «succursales multiples appartenant au même propriétaire. Le capital-action du Dépanneur Cohen, explique la Régie, est le sien et n'appartient pas à l'organisme central de la chaîne. Certes, les Cohen sont liés à Franchise Plus par un contrat de concession (ou de franchise). Ils restent propriétaires de l'inventaire de la marchandise, même si le contrat les oblige à n'acheter que de fournisseurs désignés par Franchise Plus. Le contrat les oblige en outre à utiliser une gamme de services offerts par Franchise Plus — de publicité, de formation du personnel, de commercialisation, l'utilisation du nom d'affaires «La Maisonnette», etc. — tous services pour lesquels les Cohen doivent payer \$30,400 par an, plus 5% des ventes brutes annuelles. Ces liens, estime encore la Régie, relèvent d'un contrat libre et n'établissent pas une relation de chaîne.

Elle en conclut donc que le requérant est bel et bien «un entrepreneur indépendant», qu'il n'a que des relations contractuelles avec Franchise Plus et qu'il ne fait pas partie d'une chaîne. Après le jugement Pinard, les avocats de Franchise Plus ont écrit au président de la Régie, M. Ghislain K. Laflamme, pour lui soumettre des modifications (allant dans le sens de l'assouplissement) aux conventions alors en vigueur entre la firme et ses concessionnaires. Les modifications soumises visaient expressément le contrat proposé aux Cohen, puis à trois autres

dépanneurs liés à Franchise Plus qui veulent obtenir un permis d'«épicerie» de la Régie.

Dans sa déclaration du 6 décembre, la Régie note bien ces «différences d'avec les contrats du Dépanneur Chartrand», qu'avait analysés le juge Pinard, mais elle «ne croit pas utile» de se livrer à des comparaisons, car l'analyse faite plus haut par la Régie du cas Cohen l'amène d'emblée à conclure que ce dépanneur ne fait guère partie d'une chaîne.

Le jugement Pinard, qui sera bientôt rediscuté en Cour d'appel, présente un double intérêt. D'abord, il sera intéressant de savoir si la Régie pourra continuer d'accorder des permis de vente de bière et de vin à des concessionnaires reliés à des «chaînes» comme celles de Steinberg, de la Laiterie Perrette, de la British Petroleum (les dépanneurs «Frigos»), etc. Ensuite, et surtout, le jugement Pinard remet en question l'affirmation que les détenteurs de franchises de ce genre sont des entrepreneurs «indépendants», tant sont rigoureux et contraignants les liens qui les rapportent à leur organisme central respectif.

Les détaillants indépendants en alimentation, non affiliés ou affiliés (à desgroupes volontaires comme Métro-Richelieu, Provigo ou Hudson-Deaudelin, etc.) estiment avoir beaucoup à perdre si les chaînes d'alimentation obtiennent, pour leurs dépanneurs notamment, des permis d'«épicerie» de la Régie des permis d'alcool. Les ventes brutes de vin et de cidre dans les épiceries devaient dépasser \$100 millions en 1982 (un profit global pour les épiceries détaillantes de plus de \$15 millions). La progression des ventes de vin et de cidre avait presque doublé, à 2,2 millions de caisses, entre 1979 et 1981.

Une enquête de l'Association des détaillants en alimentation, pratiquée auprès de 400 de ses membres en 1981, avait indiqué que le vin

représentait en moyenne 2,6% du total des ventes des magasins indépendants en alimentation, mais que ce pourcentage croissait plus le magasin était petit. De sorte que le vin comptait pour près de 7% des ventes dans les magasins d'alimentation.

Les grandes chaînes d'alimentation ne se lancent pas pour ren dans les dépanneurs. Les derniers chiffres de la revue *Canadian Grocer* révèlent en effet qu'au Québec, les grandes chaînes perdent du terrain au profit des indépendants, et des indépendants volontairement affiliés notamment. Entre 1980 et 1981, la part du marché des chaînes a baissé de 40% à 37,6%, tandis que celle des indépendants augmentait de 60% à 62,4%.

Parallèlement, le nombre des magasins indépendants croissait — de 10,668 à 10,843 — entre 1980 et 1981 (ils sont aujourd'hui 11,687). Les chaînes augmentaient, dans l'ensemble, le nombre de leurs magasins, mais grâce à une offensive du côté des «magasins d'accommodation». Ceux-ci passaient en effet de 401 à 548 de 1980 à 1981 pendant que les supermarchés diminuaient de 329 à 296. Toujours au cours de la même période, au Québec, les ventes moyennes par magasin — baissaient de 4,7% dans les chaînes d'alimentation, alors qu'elles progressaient de 11,3% chez les indépendants affiliés et de 15% chez les non affiliés.

Les épiceries considèrent généralement la bière et le vin comme des «marchandises d'appel», c'est-à-dire qu'elles attirent les clients et les amènent à y acheter autre chose. L'offensive des grandes chaînes dans les dépanneurs représente une menace évidente pour les petits détaillants indépendants. Et si les chaînes peuvent désormais y vendre de l'alcool, les indépendants jugent que la Régie va contre l'esprit de la loi de 1978 qui permettait aux épiceries de vendre du vin et du cidre et devait les favoriser face aux grandes chaînes.

Le jugement Pinard soulève une question plus délicate encore, celle de l'indépendance des entrepreneurs qui acceptent de faire partie des systèmes de franchise des grands de l'alimentation tels Steinberg (Franchise Plus) ou Laiterie Perrette.

Le juge Pinard considère en effet que les Régies dénature les faits quand elle prétend que ces concessionnaires sont des entrepreneurs indépendants. Il explique en effet, en se référant aux conventions qui relient le Dépanneur Chartrand à Franchise Plus, que la teure de celui-ci est «précisément la durée officielle de cinq ans».

À preuve, dit le juge, le fait

que le concessionnaire ne peut pas vendre ses droits librement à qui il veut, ni les aliéner, ni les transporter. S'il meurt, du reste, ses héritiers n'en héritent pas automatiquement. Le magistrat mentionne en outre le fait que toute l'activité relative à la gestion du commerce du concessionnaire est archi réglementée par le «manuel d'opération», que sa comptabilité (y compris le choix du comptable), la publicité, les heures d'ouverture et de fermeture du magasin, le choix des employés et de ses représentants, leurs vêtements, etc. — «tout lui est dicté par le franchiseur».

Par ailleurs, la convention-type de Franchise Plus (et celle de la Laiterie Perrette n'est pas substantiellement différente) prévoit que le franchiseur peut résilier le bail «de plein droit, sur simple avis, sans mise en demeure» dans une quinzaine de cas, dont le défaut d'effectuer quelque paiement prévu à la convention dans les sept jours de la réception d'un avis écrit, voire si le concessionnaire fait défaut à n'im-

porte quelle des obligations que lui impose la convention et qu'il n'y ait pas remédié dans les sept jours de la réception d'un avis, etc.

«Au moindre défaut, conclut le juge Pinard, ou au moindre désaccord avec Franchise Plus, il (le concessionnaire) se retrouvera sur le pavé avec son inventaire de marchandises, un point c'est tout».

Les avocats de Franchise Plus ont fait accompagner les nouvelles demandes de permis à la Régie d'une série de modifications projetées pour les conventions de quatre concessionnaires. La Régie a expliqué en décembre que son jugement restait positif même sans cela. Les nouvelles clauses proposées présenteront un intérêt certain devant les tribunaux, quand l'Association des détaillants en alimentation ou l'un de ses membres inscrira une nouvelle demande d'un bref d'évocation à l'encontre d'un concessionnaire qui, faisant partie d'une chaîne de détaillants, aura obtenu de la Régie un permis d'«épicerie». Un dossier à suivre.

CARTES D'AFFAIRES

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Bd. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3B 3J2
Téléphone (514) 845-7125 Téléc. 05-24355

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tel. (514) 934-0272
Téléc. 05-268556, Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Toronto
Vancouver
Sherbrooke
Kitchener
Gaspé
Hinton

Montréal
Calgary
Rimouski
Saint-Hyacinthe
Sept-Îles
Matane
Amos

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 QUÉST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ H3B 1P3 TEL. 866-9671

HERBERT T. TEES
JOHN W. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPOINTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
E. BRUCE MOISEL
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST
LUCIE HOULE
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER RHEAUME
JOHANNE MASSON
MYRIAM SAHRAZIN

Banque Nationale de Paris [Canada]

États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 1982

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF			
(en millions de dollars)			
ACTIF	31 octobre 1982	31 octobre 1981	
Liquides			
Encaisse	\$ 336	\$ 180	
Depôts à d'autres banques	285 500	126 249	
	285 836	126 429	
Valués mobiliers			
Emises ou garanties par le Canada	21 350	20 901	
Emises ou garanties par les provinces	29 880	10 000	
Autres valeurs mobilières	24 310	46 110	
	75 540	77 013	
Prêts			
Prêts au jour le jour, à vue et à court terme aux négociants et courtiers en valeurs mobilières, garantis	12 500	—	
Prêts à des banques	283	648	
Prêts sur hypothèques	12 580	11 151	
Autres prêts	714 005	704 482	
	739 376	716 281	
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	147 381	10 848	
Immobilisations	4 744	1 478	
Autres éléments d'actif	168 658	17 525	
	\$1 269 410	\$ 951 326	

PASSIF	31 octobre 1982	31 octobre 1981	
Depôts			
Payables à vue	\$ 46 280	\$ 55 463	
Payables à préavis	37 669	9 404	
Payables à terme fixe	975 865	801 995	
	1 059 814	866 862	
Autres			
Cheques et autres effets en transit, valeur nette	13 359	1 156	
Acceptations	147 381	10 848	
Autres engagements	179 988	18 609	
Capital et réserves			
Provisions pour éventualités	4 855	89	
Avoir des actionnaires	39 658	39 658	
Capital	4 000	4 000	
Reserve générale	1 095	1 098	
Bénéfices non répartis	49 608	44 845	
	\$1 269 410	\$ 951 326	

ÉTAT CONSOLIDÉ DES REVENUS			
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1982 (en millions de dollars)			
	1982	1981	
Revenu d'intérêts			
Revenu de prêts	\$115 433	\$ 99 509	
Revenu de valeurs mobilières	6 532	14 564	
Revenu de dépôts à d'autres banques	15 049	15 724	
Total du revenu d'intérêts, y compris les dividendes	137 014	129 797	
Frais d'intérêts			
Intérêts sur les dépôts	117 139	109 259	
Intérêts sur les débiteurs bancaires	—	1 649	
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	—	2 847	
Total des frais d'intérêts	117 139	113 755	
Revenu net d'intérêts	19 875	16 042	
Provision pour pertes sur prêts	7 100	2 904	
Revenu net d'intérêts après la provision pour pertes sur prêts	12 775	8 138	
Autres revenus	5 475	4 879	
Revenu net d'intérêts et autres revenus	18 250	13 017	
Frais autres que les intérêts			
Salaires	7 038	5 277	
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	932	884	
Frais de locaux, matériel et mobiliers, y compris l'amortissement	4 265	2 067	
Autres frais	3 856	2 504	
Total des frais autres que les intérêts	16 091	10 672	
Revenu net avant la provision pour les impôts sur le revenu	2 159	2 345	
Provision pour les impôts sur le revenu	963	1 330	
Revenu net pour l'exercice	\$ 1 196	\$ 1 015	
Nombre moyen d'actions en circulation	4 543	4 543	
Revenu net par action de catégories "A" et "B"	\$ 0,26	\$ 0,22	

* Dix mois terminés le 31 octobre 1981

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PROVISIONS POUR ÉVENTUALITÉS			
pour l'exercice terminé le 31 octobre 1982 (en millions de dollars)			
	1982	1981	
Solde au début de l'exercice (composé exclusivement des provisions libérées d'impôt)	\$ 89	(4 176)	
Pertes sur prêts	—	—	
Provision pour pertes sur prêts comprise à l'état consolidé des revenus	7 100	(79)	
Autres pertes	—	—	
Virement provenant des bénéfices non répartis	—	1 921	
Solde à la fin de l'exercice (y compris les provisions libérées d'impôt de 10 \$)	\$ 4 855	—	
ÉTAT CONSOLIDÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS L'AVOIR DES ACTIONNAIRES pour l'exercice terminé le 31 octobre 1982 (en millions de dollars)			
	1982	1981	
Capital			
Solde au début et à la fin de l'exercice	\$ 39 658	\$ 39 658	
Reserve générale	4 000	4 000	
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice	1 840	1 229	
Redressement affecté aux exercices antérieurs	(742)	(388)	
Revenu net pour l'exercice	1 196	1 015	
Dividendes	(290)	—	
Virement aux provisions pour éventualités	(1 921)	—	
Reduction des impôts sur le revenu relative au virement ci-dessus	963	—	
Impôts sur le revenu de placements remboursables au titre de dividendes, montant net	(41)	(100)	
Virement au compte de capital lors de l'acquisition de la filiale	—	(658)	
Solde à la fin de l'exercice	\$ 1 095	\$ 1 098	

* Dix mois terminés le 31 octobre 1981

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus, copies duquel peuvent être obtenues des courtiers en valeurs mobilières sousmentionnés.

NOUVELLE ÉMISSION

\$400 000

EXPLORATIONS BANQUE-OR Inc.

650 000 actions ordinaires à 40¢

et

70 unités de participation à \$ 2 000 à raison de 5 000 actions chacune

GENDRON, NORRIS, OSLER Itée

Décembre 1982

Michel Goulet brille avec deux buts

Bouchard ferme la porte au Canadien

par André Bellemare
de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — L'entraîneur et les joueurs des Nordiques avaient bien raison de prétendre que le Canadien représentait pour eux une source spéciale de motivation et qu'il leur permettait de revenir dans le droit chemin. Hier soir au Colisée devant 15,276 spectateurs enjoués, les Québécois ont en effet mis fin à une courte période de déboires en se serrant les coudes pour arracher une

victoire difficile de 3-1 contre les Montréalais.

Le match, qui ne fut peut-être pas le plus électrisant entre ces deux formations, a tout de même donné lieu à du jeu rapide et sans bavures de part et d'autre et, en particulier, à une autre performance étonnante du gardien Daniel Bouchard qui a frustré plus d'une fois le Canadien. Il est l'un des grands responsables de ce deuxième triomphe des Nordiques sur leurs grands rivaux en l'espace de 12 jours.

L'ailier droit Michel Goulet a également eu sa large part dans cet autre succès des Québécois avec ses 25e et 26e buts de la saison dont un dans un filet abandonné à 19:32 minutes.

Mais c'est un but de la recrue Randt Moller, d'un tir de la ligne bleue à la 8e minute de jeu en troisième, qui devait s'avérer le but gagnant.

Ainsi donc dans cette mini-série de trois matches du temps des Fêtes, les Nordiques ont été quasi parfaits avec deux gains et un match nul. Un excellent tonique à la veille d'un voyage de cinq matches en sept jours à compter de vendredi à New York, New Jersey, Buffalo et Boston.

Bouchard, la première étoile du match a repoussé 31 des 32 tirs du Canadien pour mériter amplement cet honneur tandis que Richard Sévigny faisait face à 38 tirs des rivaux.

Les deux équipes ont bataillé ferme dans les 40 premières minutes de jeu pour

réussir à s'inscrire au pointage une fois chacune, et ce au deuxième engagement. Les Montréalais ont profité d'une pénalité de banc aux Nordiques pour avoir eu un homme de trop sur la patinoire pour égaliser le compte à la 16e minute.

C'est Mario Tremblay qui s'est chargé du but en faisant dévier un tir de la ligne bleue de Gilbert Delorme derrière Bouchard, impuissant. Il s'agissait du 13e but de la saison pour le Bleu. Michel Goulet, employé à écarter le tueur pendant une pénalité à Dale Hunter, avait surpris auparavant la défense du Tricolore et le gardien Sévigny en coupant une passe à la ligne bleue avant de se diriger seul devant le gardien qu'il a obligé à s'étendre de tout son long avant de le déjouer. Goulet marquait ainsi son 25e but de la saison quand son équipe jouait en désavantage numérique à 2:41 minutes.

Le match s'est déroulé à bonne allure, chacun de son côté surveillant les occasions

de marquer et pratiquant un bon échec-avant. Ni les Nordiques ni le Canadien ne sont parvenus à prendre l'autre en défaut au premier vingt qui a donné lieu à du jeu prudent et pas très robuste.

Les choses allaient changer un peu dans la deuxième période alors que les Québécois ont été forcés de trop dans l'utilisation des tactiques douteuses et ce sont les visiteurs qui en ont profité. Le Canadien a en effet bénéficié de trois avantages numériques, dont celui occasionné par le surplus de joueurs des Nordiques.

Dès le début de cet engagement, Dale Hunter, l'ennemi juré du Bleu-Blanc-Rouge, a retenu Mario Tremblay, un autre joueur fougueux, et les deux ont engagé le combat qui s'est terminé à l'avantage de Mario. Ce dernier a écopé d'un cinq minutes d'arrêt quand son équipe jouait en désavantage numérique à 2:41 minutes.

Le match s'est déroulé à bonne allure, chacun de son côté surveillant les occasions

Gretzky, des Oilers d'Edmonton, a été choisi le joueur du mois de décembre dans la Ligue nationale de hockey, hier. Il a marqué 10 buts et obtenu 22 passes en 13 matchs.

Les Rangers de New York ont obtenu hier Vlastek Nedomansky et le gardien Glen Hanlon, des Blues de St-Louis, en retour du défenseur André Doré et de considérations futures... Bob Gainey n'avait besoin que d'un but pour devenir le 23e joueur du Canadien à atteindre le plateau des 150 buts dans la LNH... Bob Berry et Michel Bergeron se sont livrés une guerre de stratégie, sur l'affrontement des tris de Peter Stastny et de Keith Acton. On a joué au chat et à la souris, à savoir si Acton se serait opposé à Peter. Quand Acton sautait sur la patinoire, Bergeron retirait Peter... et ça recommençait bien souvent... Louis Selisher, rappelé de Fredericton, a fait belle figure dès le début du match, un joueur robuste et efficace en échec-avant, il a créé de belles ouvertures. Un joueur qui aurait sûrement sa place régulière au sein de l'équipe...

Les Nordiques ont été obligés de se défendre à trois reprises avec un homme en moins, ce qui a abrégé leurs élan et leur rythme. Puis, deux secondes avant la deuxième période, André Dupont prenait à son tour la direction du cahot pour une autre mineure, forçant les siens à amorcer le dernier engagement encore une fois à court d'un joueur.

Les deux équipes se sont partagées les élan dans les 40 premières minutes de jeu quand Bouchard a fait face à 22 tirs contre 21 pour Sévigny.

Daniel Bouchard a permis à son équipe de demeurer dans le match jusqu'à la fin en accomplissant un travail efficace, surtout devant Acton et Naslund qui, parvenu seul devant lui au milieu de la deuxième, a vu le gardien québécois ériger la jambe et le priver d'un but certain.

ECHO... Le centre Wayne

chronique sportive
Notre hockey sur les traces des Soviétiques

par Richard Milo

Il y a 25 ans, Maurice Richard avait brisé la porte du vestiaire du Canadien après avoir été expulsé d'un match et la scène, vue à la télévision, avait incité des dizaines de jeunes hockeyeurs à imiter le geste de leur idole dans les arènes municipales...

L'ère de Maurice Richard est révolue. Celle des Soviétiques, du hockey scientifique a commencé et aujourd'hui, les jeunes exigent d'ailleurs que leur entraîneur possède un meilleur bagage de connaissances techniques du jeu.

«Au Québec, les jeunes s'intéressent maintenant à la technique du jeu, précise Yvan Gingras, le coordonnateur du programme d'élite à la Fédération québécoise de hockey sur glace. Et maintenant, nos instructeurs sont même tenus de répondre aux questions des jeunes sur les techniques de base. Aujourd'hui, pour diriger une équipe, il ne suffit plus d'être uniquement un «motivateur».

«La série de 1972, contre les Soviétiques, aura changé le comportement des jeunes, poursuit Gingras. Ils ont forcé les entraîneurs à se «mettre à jour», à parfaire leurs connaissances et c'est d'ailleurs pourquoi la Fédération québécoise a instauré en 1978, un programme d'accréditation des entraîneurs.

Gingras rappelle qu'il y a cinq ans, seulement 40 entraîneurs sur 180 ont réussi à obtenir leur accréditation de niveau 43, pour instructeurs d'élite. Mais depuis, entre 50 et 60 personnes sur 70 inscrits obtiennent cette accréditation, un pourcentage très satisfaisant si l'on considère qu'en 1978, 57 personnes s'étaient même abstenues de remplir le questionnaire écrit!

Fort de cette victoire, Gingras entend pousser plus avant et il travaille présentement avec ses collègues à la réalisation d'un programme d'entraînement pré-saison, que tous les entraîneurs d'élite seront invités à offrir à leurs joueurs, peu importe leur catégorie d'âge. Ce programme, d'une durée de 20 heures en moyenne, uniformiserait l'enseignement du hockey dans toutes les régions du Québec, comme s'il s'agissait d'un manuel obligatoire au primaire. La commission des présidents de la Fédération sera bientôt saisie du projet, que Gingras voudrait concrétiser pour la prochaine saison.

«Notre hockey n'est pas aussi bien structuré que celui des pays de l'Est, mais j'ai confiance qu'il puisse s'élever considérablement au-dessus de la moyenne canadienne d'ici ou cinq ans».

Gingras travaille à la Fédération québécoise depuis cinq ans. Ex-instructeur des Saguenéens de Chicoutimi, il n'hésite pas à affirmer que les rencontres internationales entre des équipes canadiennes et européennes ont modifié les comportements des principaux intervenants au hockey mineur dans la province.

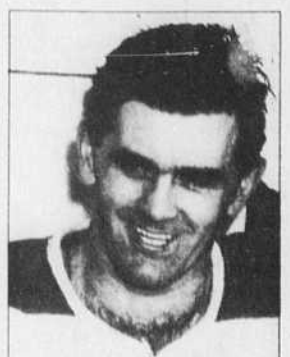
«Il ne suffit plus d'être un motivateur pour diriger une équipe, poursuit-il. Il faut également connaître les techniques de base et accepter d'enseigner le hockey».

Le programme d'entraînement pré-saison, que Gingras proposera à la commission, s'inscrit en quelque sorte dans le cadre d'une restructuration de notre hockey à l'échelle provinciale. S'agit-il d'un rêve, d'un projet irréalisable? L'expérience de Gingras, ses contacts fréquents avec les principaux agents du milieu lui permettent de croire que les instructeurs de hockey acceptent volontiers d'inclure ce programme d'entraînement aux activités de leur équipe dans les ligues de développement au niveau régional.

Chez les atomes, l'accent sera mis sur le patinage. Chez les peewee, sur les passes et les tirs, chez les bantam, sur les tactiques individuelles et chez les midget AAA, sur les tactiques collectives, à la Soviétique!

Que les équipes canadiennes gagnent, perdent ou anulent face aux Soviétiques, qu'importe. La seule présence de l'équipe nationale d'URSS en Amérique du Nord aura de nouveau suffi cette saison à convaincre les plus sceptiques que le hockey soviétique a constamment progressé depuis 1972 et qu'aujourd'hui, les Kamarades possèdent également des tirs redoutables, savent donner de bonnes mises en échec et même gagner des mises au jeu, comme les joueurs de la Ligue nationale.

Et ils ont montré ces talents sans tomber, pour autant, dans les pièges que leur ont tendus les Nordiques qui, à quelques exceptions près, ont fait preuve d'une agressivité exagérée dans la défaite de 3-0. Il fallait voir les deux instructeurs, d'un côté l'impassible Victor Tikhonov et de l'autre, Michel Bergeron, ses critiques à l'endroit de l'arbitre, son insouciance devant le spectacle gênant offert par ses joueurs en troisième période, pour comprendre qu'il a encore un monde de différence entre les deux systèmes de hockey.



Maurice Richard

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi

Rangers NY 6, Detroit 2
Hier

Québec 3, Montréal 1
Philadelphie 4, Vancouver 1

NY Islanders 5, Buffalo 2
Chicago 4, Saint-Louis 2

Edmonton 6, Calgary 3

Ce soir

Buffalo à Rangers NY
Washington à Detroit

Toronto au New Jersey
Saint-Louis au Minnesota

Boston à Chicago
Edmonton à Winnipeg

Jeudi

Los Angeles à Montréal
Vancouver à Hartford

Toronto à Washington
Winnipeg à Calgary

Les meneurs

(Partie d'hier non comprise)

b a pts
Gretzky, Edm. 30 65 95

Savard, Chi. 16 40 56

M. Stastny, Qué. 27 34 61

Bossy, Isl. 27 31 58

P. Stastny, Qué. 25 32 57

Messier, Edm. 25 29 54

Rogers, Ran. 20 34 54

Pederson, Bos. 25 27 52

Clarke, Phi. 14 38 52

Rogers, NYR. 20 31 51

McDonald, Cal. 35 15 50

Kurri, Edm. 22 28 50

Nilsson, Cal. 16 34 50

Francis, Hart. 15 35 50

Goulet, Qué. 24 24 48

Maruk, Was. 21 27 48

McCarthy, Min. 15 32 47

A. Stastny, Qué. 15 31 46

Secord, Chi. 32 13 45

Broten, Min. 19 26 45

Ciccarelli, Min. 25 19 44

Gartner, Was. 24 21 44

Anderson, Edm. 21 23 44

Federko, St-L. 11 33 44

Ligue Majeure

du Québec

Lundi

Laval 5, Longueuil 4

Hier

Saint-Jean 7, Hull 2

Ce soir

Laval à Drummondville
Verdun à Granby

Shawinigan à Trois-Rivières
Saint-Jean à Chicoutimi

Québec à Hull

Les meneurs

b a pts
Lafontaine, P. Ver. 49 78 127

Lemieux, M. Lav. 48 53 101

Verret, C. Trs. 38 60 98

Turgeon, S. Hull. 33 64 97

Cool J.M. Ver. 40 53 93

Adey, P. Hull. 33 57 90

Vilgrain, C. Lav. 30 57 87

Pigeon, G. STJ. 38 44 82

Doucet, B. Hull. 36 46 82

Courteau, Y. Lav. 26 48 74

Coupe Défi

Mardi 28 décembre
Edmonton 4, URSS 3

Jeudi 30 décembre
URSS 3, Québec 0

Vendredi 31 décembre
URSS 5, Montréal 0

Dimanche 2 janvier
Calgary 3, URSS 2

Mardi
URSS 6, Minnesota 3

Jeudi
URSS à Philadelphie, 19h35

Tournoi junior mondial

Dimanche
Suède 5, Canada 2

Tchécoslovaquie 9, RFA 0

USA 8, Norvège 3

URSS 7, Finlande 2

Hier

Canada 13, Norvège 0

URSS 5, Suède 1

USA 6, RFA 5

Tchécoslovaquie 5, Finlande 3

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	39	23	10	6	160	116	52
MONTREAL	40	21	11	8	181	143	50
BUFFALO	39	18	14	7	153	130	43
QUEBEC	39	18	15	6	176	168	42
HARTFORD	39	10	24	5	129	184	25

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	41	24	12	5	165	124	53
ISLANDERS NY	43	20	16	7	150	133	47
WASHINGTON	39	18	11	10	151	140	46
NY RANGERS	39	20	16	3	163	144	43
PITTSBURGH	40	12	22	6	131	178	30
NEW JERSEY	40	8	25	7	109	174	23

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	40	26	8	6	181	131	58
MINNESOTA	39	20	11	8	168	148	48
ST. LOUIS	42	14	24	4	147	166	32
DETROIT	41	9	21	11	128	175	29
TORONTO	36	8	21	7	131	170	23

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	41	21	12	8	208	164	58
WINNIPEG	38	17	17	4	156	158	38
CALGARY	42	14	21	7	166	179	35
VANCOUVER	40	13	19	8	140	148	34
LOS ANGELES	37	14	18	5	126	145	33

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	40	31	9	0	259	166	62
VERDUN	40	27	12	1	267	176	55
LONGUEUIL	41	21	19	1	215	205	43
ST-JEAN	40	19	18	3	226	230	41
HULL	41	18	23	0	237	252	36
GRANBY	39	9	29	1	179	269	19

Section Frank Dillo

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	39	28	10	1	222	143	57
CHICOUTIMI	39	22	17	0	241	235	44
QUÉBEC	39	16	23	0	185	208	32
TROIS-RIVIÈRES	40	16	24	0	203	230	32
DRUMMONDVILLE	40	8	31	1	154	274	17

TOURNOI JUNIOR MONDIAL

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
URSS	7	7	0	0	50	13	14
TCHÉCOSLOVAQUIE	7	5	1	1	43	20	11
CANADA	7	4	2	1	39	24	9
SUEDE	7	4	3	0	35	23	8
USA	7	3	4	0	28	29	6
FINLANDE	7	3	4	0	35	29	6
RFA	7	1	6	0	12	36	2
NORVÈGE	7	0	7	0	10	69	0

L'URSSS défait les North Stars 6-3

BLOOMINGTON, Minnesota (AP) — Le deuxième but du mach de Vladimir Krutov a couronné une production de cinq buts en deuxième période, dans une victoire de 6-3 de l'équipe nationale de l'Union soviétique sur les North Stars du Minnesota, hier soir à Bloomington.

C'était la troisième victoire des Soviétiques dans leur tournée de six matches en sol nord-américain qui se terminera par un match contre les Flyers, demain à Philadelphie.

Krutov a déjà amassé quatre buts et trois mentions d'assistance au cours de la tournée.

Le Canada finit 3e

LENINGRAD (PC) — L'équipe du Canada a récolté la médaille de bronze au tournoi mondial de hockey junior, à Leningrad, en battant la Norvège 13-0, hier.

Championne l'an dernier, l'équipe canadienne n'aura pas démontré le brio et la solidité qui lui avaient permis de vaincre les Soviétiques, en 1981. Cette année, l'URSS est la seule équipe qui a conservé une fiche parfaite de sept victoires.

Hier, les joueurs soviétiques ont disposé des Suédois 5-1, les Américains ont eu raison des Ouest-Allemands 6-5, et les Tchèques ont vaincu la Finlande 5-3.

Pour les Canadiens, Mario Lemieux a mené l'attaque avec quatre buts tandis que Dave Andreychuk récoltait trois buts et quatre passes. Paul Boutilier, de St-Jean, a aussi marqué pour les vainqueurs.

«Ce match a résolu beaucoup de frustrations, a dit Dave Andreychuk, de l'Oshawa. J'ignore si l'on a bien fait de marquer autant de buts, mais nous avions besoin de buts et c'était avec plaisir que nous l'avons fait».

Le Canada avait une mince chance de gagner la médaille d'argent avant ce match. Si le Canada avait marqué 18 buts, la Tchécoslovaquie aurait eu besoin d'au moins un match nul contre la Finlande dans un match ultérieur. D'ailleurs, les Tchèques l'ont emporté 5-3.

Ligue nationale

Quarts-de-finale

Samedi
Saint-Louis à Green Bay
Cleveland à Los Angeles

N-Angleterre à Miami
Jets de NY à Cincinnati

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Compagnies

Suite de la page 9

perdrait, selon lui, le marché d'exportation qu'il a présentement, qui était en 1982 de 55,6 mille barils par jour. Il s'agit ici des «exportations nettes».

À la suite des annonces de fermeture en 1982, certains, tels les employés de Texaco et des détaillants d'essence comme M. Vincent della Noce, ont exprimé leur crainte que c'était pour ainsi dire le début de la fin pour l'industrie du raffinage à Montréal. Selon eux, les grandes compagnies multinationales sont en train de faire du Québec un endroit exclusivement consommateur, le raffinage étant fait de plus en plus en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

C'est une hypothèse qui n'est pas sérieusement considérée par les autorités gouvernementales, ce qui ne veut pas dire que les changements qui surviennent dans l'industrie du raffinage ne sont pas analysés et surveillés de très près.

M. Pouliot, du ministère de l'Énergie et des Ressources, considère que les raffineries ontariennes ne seraient pas capables de fournir le Québec en produits pétroliers à des prix concurrentiels avec les autres formes d'énergie comme l'électricité et le gaz naturel. Les frais de transport rendraient le coût de revient trop élevé.

En outre, il serait, selon le haut fonctionnaire, irréaliste pour une compagnie de tout fermer au Québec et de se couper éventuellement

d'un important marché. Si une compagnie décide de mettre la clef sous la porte de sa raffinerie au Québec, vaut mieux pour elle alors de conclure des ententes avec des raffineurs du voisinage pour alimenter ensuite ses clients québécois. C'est d'ailleurs l'attitude qui semble se développer à Montréal.

Quoi qu'il en soit, M. Pouliot ne voit pas du tout la fin de l'industrie du raffinage au Québec et en donne pour preuve le fait qu'Ultramar a annoncé des investissements de \$250 millions, que Pétro-Canada veut aussi investir de \$100 millions à \$150 millions et que Shell et Impérial ont des projets de \$70 millions chacun.

Par ailleurs, M. Guérin signale que le Québec va redevenir dépendant du pétrole importé comme il le fut dans le passé à l'époque de la ligne Borden. Avant même l'arrivée de 1990, 90% du pétrole consommé au Québec sera importé. Présentement, c'est moitié, moitié, c'est-à-dire 50% qui provient de l'Ouest canadien et le reste de l'étranger, soit du Mexique, du Venezuela et du Moyen-Orient.

Pour ce qui est des sables bitumineux, ils sont déjà devenus «un mirage», commente M. Guérin, puisque ces projets d'exploitations n'étaient viables que dans l'hypothèse de la montée continue du prix international, ce qui n'est plus le cas.

On peut aussi supposer qu'un jour le projet Hibernia au large de Terre-Neuve pourrait être une source d'approvisionnement pour les raffineries des provinces de l'Atlantique. Mais à quel prix ce pétrole sera-t-il extrait?

Le gouvernement créera-t-il Pétro-Québec?

par Claude Turcotte

Avec Sidbec sur les bras et l'expérience difficile de la nationalisation dans le secteur de l'amiante, c'est avec la plus grande circonspection que le gouvernement du Québec considère l'hypothèse de son entrée dans l'industrie du pétrole, si bien que pour l'heure il est à peu près impossible de prévoir s'il y aura ou pas un Pétro-Québec éventuellement.

Des faits sont cependant connus et acquis:

■ Au moins deux compagnies pétrolières, Ultramar et Gulf, ont indiqué qu'elles étaient prêtes à discuter d'affaires avec le gouvernement du Québec. Il paraît tout aussi évident que Texaco serait intéressée à vendre la raffinerie qu'elle vient de fermer à Montréal-Est.

■ Il y a déjà une dizaine d'années que le gouvernement du Québec a demandé à sa créature, la Société québécoise d'initiatives pétrolières (Soquip), de suivre de très près la situation de l'industrie pétrolière, ce qu'elle fait méticuleusement. Soquip

En somme, l'avenir prévisible indique qu'il y a une place pour une industrie du raffinage au Québec, mais il faut d'ores et déjà prendre pour acquis pour les produits pétroliers ne sont plus les seuls sur le marché et qu'il faut compléter la rationalisation entreprise par les raffineries.

SOQUIP

est bien sûr le premier conseiller du gouvernement et pourrait même intervenir elle-même comme elle l'a fait dans le gaz naturel en devenant actionnaire majoritaire de Gaz Métropolitain Inc. et de Gaz Inter-Cité Québec Inc.

En autant qu'un observateur extérieur puisse se faire une idée, le gouvernement du Québec ou Soquip pourrait demain ou dans les 10 ans plonger dans l'industrie du pétrole, tout comme il pourrait très bien s'abstenir complètement de le faire. Contrairement à l'amiante en 1976 ou à l'électricité en 1962, toutes les options restent ouvertes.

Toutefois, si l'on cherche à voir de plus près quelles sont les attitudes au gouvernement, on s'aperçoit rapidement que la tentation d'aller dans l'industrie pétrolière est beaucoup moins forte pour ne pas dire nulle, en apparence du moins, au ministère de l'Énergie et des Ressources. C'est différent chez Soquip.

L'hypothèse de l'achat d'une raffinerie est-elle considérée sérieusement par le gouvernement? «Je ne sens pas d'imminence dans ce sens», répond M. Richard Pouliot, sous-ministre à l'Énergie et aux Ressources. Comme fonctionnaire, il n'est pas membre du gouverne-

ment, mais il est tout de même assez proche du pouvoir politique pour sentir le vent venir.

«Dans un marché en décroissance, explique-t-il, la rentabilité est plus difficile à faire». Puis M. Pouliot reprend une question lancée par son ministre, M. Yves Duhaime, à un porte-parole d'une association de détaillants d'essence, M. Vincent della Noce, qui, lui, implore le gouvernement d'acheter la raffinerie de Texaco et de créer Pétro-Québec.

«En créant Pétro-Québec, règle-t-on ou déplace-t-on le problème?», avait demandé le ministre. Si les réponses à cette question existent, elles ne sont pas encore dévoilées. On est en train de mettre à jour des calculs déjà faits au ministère même aussi bien qu'à Soquip.

«Nous n'avons pas envisagé de faire de déclaration publique là-dessus», précise le sous-ministre.

Il n'en reste pas moins que l'idée d'un Pétro-Québec a été lancée cet automne par le Syndicat des travailleurs-unis, qui représente les employés de Texaco, et par l'association de M. della Noce.

Au cours de l'entretien qu'il accordait au DEVOIR, M. Pouliot a prudemment évité de donner prise à la moindre rumeur et la seule remarque, qui pourrait être interprétée à la limite comme une ouverture en faveur d'une intervention gouvernementale, pourrait être la suivante: «Les raffineries ont une stratégie globale pour tout le marché de l'Est

et non pas par provinces».

Chez Soquip, où l'on est plus éloigné du gouvernement, mais beaucoup plus près du dossier, que l'on suit «au jour le jour», l'achat éventuel d'une raffinerie est débattu plus ouvertement.

M. Jean A. Guérin, vice-président à la planification, fait valoir que «le marché des produits pétroliers va se rationaliser, le nombre de joueurs va diminuer et ceux qui vont rester auront une belle place; les marges de profits vont s'accroître».

M. Guérin rappelle que la vocation de Soquip porte sur les hydrocarbures en général, ce qui comprend le pétrole. Puis il ajoute que Soquip a le mandat spécifique de la part du gouvernement de surveiller l'industrie et le marché des produits pétroliers.

«S'il y a un trou, nous pouvons intervenir», dit M. Guérin en rappelant l'exemple du gaz naturel où Soquip intervenait pour s'assurer que les intérêts du Québec soient représentés. «Il y avait concordance d'intérêts», précise-t-il.

M. Guérin voit Soquip exactement comme le pendant d'Hydro-Québec dans les hydrocarbures, sauf que le pétrole n'apparaît pas à ses yeux comme un service d'utilité publique au même titre que le gaz naturel ou l'électricité. Cela n'est pas néanmoins une raison pour empêcher une intervention comme en font foi les cas de l'amiante, de l'acier et des pâtes et papiers.

Quoi qu'il en soit, pas plus

que M. Pouliot, M. Guérin ne va jusqu'à dire explicitement que le Québec doit acheter une raffinerie. Pour lui, c'est d'abord une question d'opportunisme économique. Son attitude confirme une remarque faite par le ministre, M. Duhaime: le gouvernement ou Soquip n'est pas prêt à payer n'importe quel prix pour une raffinerie.

Toutefois, l'industrie du raffinage ne semble pas sur le point de mourir à Montréal, malgré les fermetures annoncées. À cet égard, on peut citer les commentaires des analystes de Bell Gouinlock Ltd, qui, dans un bulletin d'octobre dernier, disait ceci:

«Le marché du Québec devrait demeurer hautement concurrentiel malgré la fermeture des raffineries de BP et de Texaco à Montréal. Les taux d'utilisation devraient s'améliorer dramatiquement après mai 1983 (fermeture de BP). Le taux d'utilisation devrait passer de 62% qu'il est actuellement à environ 90%. Les raffineries les plus efficaces comme Impérial de-

vraient en profiter aux dépens de leurs concurrents».

Chez Nesbitt Thompson, M. Philippe Hervieu parle d'un taux d'utilisation de 80%, mais reconnaît également que la situation sera meilleure par rapport à ce qu'elle est maintenant, du point de la rentabilité pour les raffineries.

M. Hervieu se dit tout à fait en désaccord avec l'idée de l'achat d'une raffinerie par le Québec. «Ce serait ruineux», commente-t-il. Il explique qu'une telle transaction exige beaucoup de capital sans pour autant créer un grand nombre d'emploi. Il favorise davantage des investissements du côté du gaz naturel et pense même qu'il serait plus profitable de mettre des ordinateurs dans les écoles que d'acheter une raffinerie.

Que pense-t-il de l'intervention du gouvernement ontarien dans Suncor où il a acquis une participation de 25%? «Il y a une raison politique évidente, mais je ne sais pas pourquoi», répond M. Hervieu.

SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE EN DROIT NOTARIAL

Expérience exigée: (2 ans)

Demandée dans une étude légale dans la région de Châteauguay. Curriculum vitae et entrevue.

Case postale 423
Ville Mercier, QC
JOL 1K0

Attention: Réjeanne Lapierre

Le MLCP veut protéger une activité de \$634 millions

par Louis-Gilles Francoeur

C'EST pour pouvoir agir efficacement sur «l'offre» croissante en matière de loisirs de plein air que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) du Québec veut se lancer dans la protection des «habitats fauniques», dont une ébauche de projet de loi a été discutée récemment en commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

C'est ce qui ressort en effet du «document de travail» préparé par la haute direction du MLCP afin d'étayer la problématique de la protection juridique des principaux habitats fauniques au Québec. Même si ce ministère n'abrite plus le secteur du tourisme, ses préoccupations traduisent encore un souci d'assurer au Québec les retombées économiques de l'exploitation de la faune les plus importantes possibles.

Depuis plusieurs années déjà, le MLCP se préoccupe de reconstruire la pêche commerciale au saumon en pêche sportive, chaque saumon capturé par les sportifs générant jusqu'à 20 fois plus de retombées que si on le capture pour des fins de vente commerciale.

Cette stratégie, basée sur une prémisses économique, a fait son chemin et c'est aujourd'hui à l'ensemble de la faune du Québec, la plus vieille ressource naturelle de la province, qu'on entend appliquer ce principe de gestion.

Le MLCP n'a pas présenté un projet de loi au sens strict du terme. Il s'est contenté de déposer son document de travail, qui énonce les principes d'un éventuel projet de loi.

Ce qu'on veut principalement, c'est assurer non seulement la survie des espèces menacées, mais aussi, dans la mesure du possible, accroître certaines populations animales par une protection des habitats essentiels à leur survie.

Selon le document de travail, qui cite cet exemple, la survie du chevreuil ou de l'original dépendrait moins au Québec du contrôle des braconniers — quoique localement ils puissent avoir une influence déterminante — que de la protection de leurs rivières. On affirme que si la moitié des habitats essentiels à leur survie disparaissent, il faut s'attendre à ce que ces populations de cervidés et les retombées économiques suivent la même courbe.

Le MLCP veut donc dans un premier temps pouvoir protéger juridiquement et administrativement les habitats «critiques», c'est-à-dire ceux dont la disparition entraînerait celle de certaines espèces déjà menacées. C'est l'un des volets auxquels tiennent plusieurs groupes écologistes, qui craignent pour la survie de

l'une ou l'autre des 33 espèces en voie de disparition, dont la liste a été rendue publique par l'Association des biologistes du Québec. On y parle notamment du faucon pèlerin, du carcajou, du har rayé et de l'épervier.

L'autre volet du «projet de loi» du MLCP est toutefois celui qui aurait les plus fortes incidences économiques et qui provoque, à cause de ses effets les réactions les plus vives parmi les promoteurs privés et gouvernementaux comme le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Énergie et des Ressources ainsi que celui des Transports. Le MLCP veut en effet pouvoir protéger les «habitats essentiels» à la survie de la faune, c'est-à-dire protéger les rivières et les frayères, les moins les plus importantes, et uniquement sur les terres publiques.

Si certains gestionnaires du MLCP pensent parfois «conservation pure», l'argumentation officielle est toute autre. L'abord économique.

Depuis quelques années, le nombre de personnes qui pratiquent la chasse et la pêche ainsi que les sports reliés à la nature, comme l'observation des espèces animales, a augmenté d'une façon sans précédent au Québec.

Sur une population «active» d'environ trois millions d'habitants, le Québec compte en effet près de 1,5 million d'adeptes de la pêche, soit près de 50%, ce qui constitue un taux à peu près égalé en Occident. À cela s'ajoute la demande croissante des touristes américains, qui ne viennent plus seulement au Québec pour contempler les églises et le Château Frontenac, mais de plus en plus pour y pêcher. Quant à la chasse, on compte présentement au Québec un peu plus de 750.000 détenteurs d'un «certificat de compétence dans le maniement des armes à feu». Le détenteur de ce certificat peut acheter jusqu'à cinq permis de chasse différents en fonction de ses pratiques préférées. Si ce sport intéresse seulement 25% de la population active, probablement un autre sommet, ses retombées demeurent fort importantes compte tenu de l'ampleur des déplacements et des investissements en équipement.

Le document de travail du MLCP contient d'ailleurs des données inédites sur l'importance économique de ces pratiques sportives dans la province.

Le document de travail établit en effet que l'ensemble des activités reliées à l'exploitation de la faune au Québec a généré au Québec en 1980 une activité économique évaluée à \$634 millions.

La chasse au gros gibier a engendré à elle seule des dépenses globales évaluées à plus de \$30 millions alors que la chasse aux petits gibiers a atteint les \$53 millions. En comparaison, les seuls oiseaux migrateurs ont généré une activité économique évaluée à \$26 millions, pour un grand total de \$109 millions du côté de la chasse.

Le nombre exceptionnel d'adeptes de la pêche sportive explique en grande partie le chiffre de \$304 millions qui ont été dépensés de diverses façons pour la pratique de ce sport, qui prend le plus en plus l'allure d'un divertissement familial.

Un chiffre surprend toutefois plus que les autres: il s'agit des activités d'observations de la nature, qui ont intéressé suffisamment de personnes cette année-là pour générer des retombées évaluées à \$210 millions.

Il n'y a pas que les pourvoyeurs, les véritables agents privés de l'exploitation sportive de la faune, qui ont intérêt à voir accroître les populations de gibier. Même le gouvernement a un intérêt direct dans la question, car les investissements publics effectués pour la création et l'aménagement des parcs et des réserves, avec toutes les facilités de camping ou de séjour temporaire, doivent être rentabilisés. Dans certains cas, ils ne suffisent pas à la demande, notamment à proximité des milieux urbains les plus importants. Dans les zones les moins développées économiquement, ces investissements sont souvent le moteur économique le plus important.

Mais l'Etat bénéficie aussi directement — et de façon non marginale — des retombées de ces pratiques sportives. Un autre document du MLCP, dont LE DEVOIR a pris connaissance, établit en effet à \$58 millions les recettes fiscales nettes qui découlent de ces activités économiques. Le gouvernement fédéral, quant à lui, en retirerait \$40 millions.

Le document de travail du MLCP, qui semble en voie de susciter un consensus, du moins sur ses principes généraux, entend par cette stratégie d'intervention tourner, une page importante dans l'histoire de ce ministère.

L'analyse des lois et des règlements actuels ou passés qu'on fait dans ce document met en relief le fait que les différentes versions du ministère de la Chasse et de la Pêche qu'a connues le Québec depuis 1932 ont finalement misé sur une approche fragmentaire du problème.

Jusqu'à présent, le MLCP s'est en quelque sorte contenté par ses règlements de redistribuer entre les différents usagers ce qui restait de gibier au Québec après que les promoteurs privés et gouvernementaux eurent pris ce dont ils avaient besoin pour leurs projets respectifs. Se rapprochant cette fois des expériences américaines les plus avancées, le MLCP veut agir directement sur l'offre en gibier pour lui imprimer un mouvement ascendant ou à tout le moins pour la maintenir à son niveau actuel afin de faire face — et pendant longtemps — à la demande grandissante pour ce type de loisirs.

Il ne propose pas de «zoner» toute la province à des fins fauniques comme le ministère de l'Agriculture l'a fait pour protéger les terres agricoles.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

SURVEILLANT, SERVICE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Le titulaire est responsable d'un personnel de plusieurs travailleurs sociaux professionnels ainsi que la planification, l'organisation et la direction de leur travail dans une localité géographique de la ville de Moncton qui consiste à assurer des services sociaux personnels aux familles dont les enfants ont besoin de protection, aux parents célibataires, aux enfants dont on a confié la garde de façon temporaire ainsi qu'aux individus ou aux familles qui touchent des prestations de soutien du revenu. Il est également chargé d'assurer des services consultatifs à d'autres professionnels qui travaillent en collaboration avec sa direction et d'élaborer une méthode rationnelle pour mettre l'ensemble de ces ressources humaines au service de la communauté.

Le candidat idéal possèdera une maîtrise en service social ou dans un domaine connexe et une grande expérience dans le domaine des services sociaux. Les demandes de diplômés universitaires seront considérées mais la préférence sera accordée aux diplômés avec une spécialisation en sciences sociales et une très grande expérience dans le domaine des services sociaux. Une bonne connaissance de l'anglais est essentielle; cependant, la préférence sera donnée aux candidats qui démontrent une compétence dans les deux langues officielles. Situé au Ministère des Services Sociaux à Moncton, ce poste saura intéresser les personnes dont le salaire se situe présentement aux environs de \$24,500 (en voie de révision).

Les demandes doivent nous parvenir avant le 14 janvier 1983 référant au numéro de concours NB 82-DE-4183.



COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-17, édifice du Centenaire
CASIER postal 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Ce poste est offert également aux hommes et aux femmes

NOUVEAUX POSTES OFFERTS DANS L'ÉDITION

Une jeune compagnie spécialisée dans le domaine du magazine au Québec ouvre les postes suivants dans le but de compléter son équipe de rédaction et de production pour le lancement de nouveaux magazines spécialisés dans les jeux vidéo, dans le domaine artistique et du cinéma.

• **JOURNALISTE ARTISTIQUES**
avec expérience et facilité d'accès auprès des vedettes québécoises. Très bon français et très bonne présentation. Possibilité de direction.

• **GRAPHISTES**
absolument avec expérience dans le domaine du magazine. Doivent être capables de concevoir une publication et de procéder au lancement graphique. (faire parvenir des découpages de travaux déjà faits dans des magazines).

• **DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ NATIONALE**
pour un nouveau mensuel spécialisé pour la femme. Doit avoir fait ses preuves dans le domaine du magazine et des agences nationales au Québec et à Toronto.

• **RÉDACTEUR EN CHEF**
pour un nouveau mensuel sur l'actualité. Au moins 5 ans d'expérience.

• **RÉDACTEUR EN CHEF**
pour effectuer le lancement du nouvel ALMANACH annuel du magazine le lundi.

Faire parvenir votre curriculum vitae et salaire désiré.

Bureau du Président / Le Lundi
Marie-France Alves
10,000 Lajeunesse
Bureau 210
Montréal, QC. H3L 3S3

Toute demande confidentielle. (Spécifiez le poste désiré).

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du
Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1Compétence:
Micheline Turgeon,
Rens.: 844-3361

CEGED DE VICTORIAVILLE

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT DISPONIBLES

NO COURS	DISCIPLINE	STATUT	TÂCHE À L'HIVER 83	N/HEURES/S
EH-83-17	340 (philosophie)	temps partiel, pleine charge	340-301 La philosophie et l'homme	15
EH-83-19	340 (philosophie)	temps partiel, charge partielle	340-201-77 La philosophie, la nature et la culture 340-301-77 La philosophie et l'homme	12

EXIGENCES: Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline appropriée. Une préférence sera accordée aux détenteurs de maîtrise en philosophie.

Faire parvenir son dossier au plus tard le 12 janvier 1983.

au: Directeur du personnel
CEGED DE VICTORIAVILLE
475, Notre-Dame est
Victoriaville
G6P 4B3

AUX ANNONCEURS

Carrières et professions

D'une pierre deux coups...

ÉCONOMISEZ DOUBLEMENT
EN ANNONÇANT VOS OFFRES D'EMPLOI
DANS LE DEVOIR

En matière d'annonces de recrutement, on ne mesure pas un journal à son tirage, mais plutôt à la qualité de son auditoire.

LE DEVOIR est l'instrument privilégié des universitaires, des professionnels(les), des gestionnaires, des hauts fonctionnaires et du personnel du milieu de l'éducation. En vous adressant à cet auditoire:

- vous recueillez rapidement des réponses pertinentes de candidats(es) aptes à une entrevue;
- vous profitez de nos tarifs incomparablement bas;
- vous couvrez tout le Québec;
- vous publiez dans un contexte éditorial qui rehausse la crédibilité et l'efficacité de vos messages.

Faites d'une pierre deux coups: évitez les délais de procédures en visant juste et économisez en profitant de nos tarifs avantageux. Nous offrons, gracieusement, les services de composition, montage et épreuves.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

LE DEVOIR, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Qué. H2Y 1X1
Micheline Turgeon, publicité, tél.: 844-3361